

DOCUMENT DE REFERENCE

« Bank ABC Tunisie 2018 »



SA au capital de 68 000 000 dinars divisé en 6 800 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars entièrement libérées

Siège Social : ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

RC n° B 11128 2000 Tel: 71 861 861 Fax: 71 860 921/ 71 860 835

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 13 AVR. 2018 sous le № 19/003/ donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Moez Krichene
DIRECTEUR FINANCIER

Tel : 71 861 861 Fax : 71 860 921

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence

Tunisie Valeurs
BIEN PLACÉE POUR MIEUX PLACER

Immeuble Integra - Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600

Fax : 71 949 350

Le présent document de référence est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la **Bank ABC Tunisie** – ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, **TUNISIE VALEURS** – Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn



SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE.....	4
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	6
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	6
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	6
1.4 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	10
1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	11
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL.....	12
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE	12
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL.....	23
2.3. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	24
2.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2017.....	25
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ABC BSC AU 31/12/2016	25
2.6. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE ABC TUNISIE AU 31/12/2016	29
2.7. RELATIONS DE ABC TUNISIE AVEC LES PARTIES LIEES AU 31/12/2016	29
2.8. RELATIONS DE ABC TUNISIE AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2016.....	29
2.9. DIVIDENDES	33
2.10. MARCHE DES TITRES.....	33
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	34
3.1. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE	34
3.2. ORGANISATION DE LA BANQUE.....	35
3.3. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31/12/2016.....	43
3.4. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30 JUIN 2017.....	48
3.5. LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 31/12/2017.....	55
3.6. MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES).....	56
3.7. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR.....	56
3.8. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR.....	61
3.9. LITIGE OU ARBITRAGE	64
3.10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE	65
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS.....	66
4.1. PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 31/12/2016	66
4.2. PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 30/06/2017	68
4.3. PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2017.....	70
4.4. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2016	71
4.5. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2017	114
CHAPITRE 5– ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	142
5.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	142
5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2016.....	144
5.3. CONTROLE.....	145
5.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL ...	146
CHAPITRE 6– RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	147
6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	147
6.2. LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	148
6.3. ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2017-2021	162
6.4. INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS FINANCIERS PREVISIONNELS.....	165

6.5.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2017 A 2021	167
------	--	-----

Présentation résumée de la banque

Créé en 1980 à l'initiative d'investisseurs institutionnels tels que la Banque Centrale de Libye, « Kuwait Investment Authority » et « Abu Dhabi Investment Authority », le groupe Arab Banking Corporation dont le siège est situé au Bahreïn, a progressivement développé sa présence dans la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) et à l'international. C'est ainsi qu'un bureau de représentation du groupe ABC a ouvert ses portes à Tunis en 1989. Ce premier pas en Tunisie a été rapidement suivi par l'obtention d'une licence pour une activité de banque offshore en 1993 puis du démarrage de l'activité bancaire on shore en 2000.

L'activité de ABC Tunisie (banque on shore) a connu une évolution contrastée depuis son lancement mais a toujours bénéficié du soutien indéfectible du groupe ABC dont l'intérêt pour le marché tunisien n'est plus à démontrer.

La volonté du groupe ABC est d'établir, de développer et de renforcer les liens de coopération avec les institutions financières ainsi que les entreprises privées et publiques Tunisiennes et de s'affirmer en tant qu'acteur entreprenant, reconnu et respecté sur le marché bancaire tunisien.

Forte du soutien de ses actionnaires et animée par la volonté de contribuer au développement de l'économie Tunisienne, ABC Tunisie a su, au cours des dernières années, tisser des liens étroits avec les différents acteurs économiques et conquérir une part de marché grâce notamment à la mise en place de bonnes pratiques, la transparence des opérations bancaires et la qualité des prestations servies à la clientèle.

Les chiffres clés de la ABC Tunisie relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit :

En mDT	2016	2015	2014	Variation 2016/2015
Encours des dépôts	326 869	294 130	302 980	11,13%
Encours des crédits	159 820	138 871	148 084	15,09%
Produits d'exploitation bancaire	24 319	21 313	16 638	14,10%
Charges d'exploitation bancaire	6 936	6 542	4 085	6,02%
Produit net bancaire	17 383	14 771	12 553	17,68%
Résultat Net	3 098	992	2 724	212,30%

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

Ratios	2016	2015	2014
Ratio Cooke	42%	48%	47%
Ratio de liquidité	457,90%	80,00%	122,77%
Taux de couverture des créances douteuses	89,81%	79,37%	93,88%
Taux des créances classées	7,64%	10,55%	8,00%

Les chiffres clés de ABC Tunisie à fin juin 2017 sont résumés comme suit :

En mDT	30-06-17	30-06-16	Variation
Encours des dépôts	330 004	370 020	-10,81%
Encours des crédits	173 603	145 847	19,03%
Produits d'exploitation bancaire	14 709	11 572	27,11%
Charges d'exploitation bancaire	4 599	3 194	43,99%
Produit net bancaire	10 110	8 378	20,67%
Résultat des activités ordinaires	1 838	1 463	25,63%
Résultat Net	-242	1 463	-

Les indicateurs d'activité de ABC Tunisie relatifs au 4ème trimestre 2017 se résument comme suit :

En mDT	31-12-2017	31-12-2016	Variation
Encours des dépôts	370 751	326 869	13,42%
Encours des crédits	235 912	159 820	47,61%
Produits d'exploitation bancaire	31 780	24 319	30,68%
Charges d'exploitation bancaire	11 278	6 936	62,60%
Produit net bancaire	20 501	17 383	17,94%

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document de référence

Le Directeur Général de ABC Tunisie
Monsieur Ali KOOLI

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Directeur Général de ABC Tunisie
Monsieur Ali KOOLI



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016

- Cabinet MS Louzir, société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mme. Sonia KETARI LOUZIR
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1er étage
Tel: +216 36 400 900 Fax: +216 36 050 900
- Cabinet Mourad Guellaty, société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mr. Mourad GUELLATY
45, Rue de la république, La Marsa B.P 2070
Tel: +216 71 740 131 / + 216 71 740 231 Fax : + 216 71 740 197

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017

- Cabinet MS Louzir, société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mme. Sonia KETARI LOUZIR
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1er étage
Tel: +216 36 400 900 Fax: +216 36 050 900



- Cabinet Mourad Guellaty, société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mr. Mourad GUELLATY
45, Rue de la république, La Marsa B.P 2070
Tel: +216 71 740 131 / + 216 71 740 231 Fax : + 216 71 740 197

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers individuels de la banque ABC Tunisie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet MS Louzir représenté par Madame Sonia Ketari Louzir et le cabinet Mourad Guellaty représenté par Monsieur Mourad Guellaty, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs (Cf. note aux états financiers 4.26). L'issue finale de ce procès ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant nos observations sur le système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers individuels de la banque ABC Tunisie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet MS Louzir représenté par Madame Sonia Ketari Louzir et le cabinet Mourad Guellaty représenté par Monsieur Mourad Guellaty, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque était défenderesse dans deux procès l'opposant à une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs (Cf. note aux états financiers 4.27).

L'une des affaires a été définitivement clôturée en faveur de la banque par un jugement de dernier ressort prononcé en 2015. La deuxième affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. Par ailleurs, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.
- La banque n'a pas signé le cahier des charges de tenue des comptes en valeurs mobilières émises.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant nos observations sur le système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers individuels de la banque ABC Tunisie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet MS Louzir représenté par Madame Sonia Ketari Louzir et le cabinet Mourad Guellaty représenté par Monsieur Mourad Guellaty, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

- *Contrôle fiscal*

En se référant à la note aux états financiers n°4.26 « passifs éventuels », nous attirons votre attention que, courant 2016, la banque a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012 à 2015.

Le montant global du redressement s'élève à 3 114 KTND. La banque s'est opposée aux différents chefs de redressement notifiés et les résultats du contrôle sont toujours en phase de négociation à la date de l'émission du présent rapport. Toutefois, la banque a constitué une provision de 532 KTND en couverture de ce risque.

Le risque final ne peut pas être estimé d'une façon fiable au stade actuel des discussions avec l'administration fiscale. Il dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

- ***Affaires en défense***

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs. (Cf. note aux états financiers 4.27).

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
- Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la banque n'a pas signé le cahier des charges de tenue des comptes en valeurs mobilières émises.
- Conformément aux dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous vous informons qu'en date du 29 Janvier 2016, nous avons procédé à la révélation d'un fait délictueux auprès du procureur de la république portant sur des manipulations frauduleuses commises par un employé de la banque. L'enquête liée est toujours en cours, les risques probables ont été convenablement provisionnés au vu des informations disponibles.

Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017

Les états financiers intermédiaires de la banque ABC Tunisie arrêtés au 30 juin 2017 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet MS Louzir représenté par Madame Sonia Ketari Louzir et le cabinet Mourad Guellaty représenté par Monsieur Mourad Guellaty, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes déclarent :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d'Arab Banking Corporation Tunisie au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 4.24 « Note sur l'application du décret N° 2017-268 du 1er février 2017 relatif au fonds de garantie des dépôts bancaires » décrivant l'obligation des banques, d'adhérer au fonds de garantie des dépôts prévu par l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds et notamment celles de l'article 17 ayant fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, le fonds n'étant pas définitivement constitué et par conséquent la date d'adhésion des banques audit fonds ainsi que les cotisations en découlant ne peuvent être anticipées. De ce fait, aucune provision n'a été constituée au 30 juin 2017.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point. »

Attestation des commissaires aux comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia KETARI LOUZIR



Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY



1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent document de référence ».

TUNISIE VALEURS
DIRECTEUR GENERAL

Mr Walid SAIBI



1.5 Responsable de l'information

Mr Moez KRICHENE
Directeur Financier
ABC Building, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 - Tunis, Tunisie
Tél : +216 71 861 861 ext 2110
Fax : +216 71 860 921
Email : moez.krichene@bank-abc.com



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque

2.1.1. Dénomination et siège social

Arab Banking Corporation Tunisie “ABC Tunisie” ABC Building, Rue du Lac d’Annecy BP57
Les Berges du Lac 1053 Tunis Tunisie
Tél. : 71 861 861 fax : 71 860 921/ 71 860 835

2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

ABC Tunisie est une société anonyme de droit tunisien régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l’activité, le contrôle, les seuils de participation dans d’autres sociétés, etc ..., avec l’imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions. Dans ce cadre, ABC Tunisie a pris les mesures nécessaires et s’est conformée aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée.

2.1.3. Date de constitution et durée de vie

ABC Tunisie a été constituée le 25 janvier 2000 pour une durée de 99 ans.

2.1.4. Objet social

Article 5 des statuts :

La société a pour objet d’effectuer, dans les conditions déterminées par la législation en vigueur applicable aux Banques et aux Institutions Financières, toute opération bancaire, toutes opérations connexes aux opérations de banque et toutes prises de participation, et notamment par la mobilisation de l’épargne et par l’octroi de crédits à court, moyen et long terme, et contribue au développement économique et social, du pays et à la promotion des entreprises économiques.

Elle peut entreprendre, en Tunisie et à l’étranger, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, toutes opérations de banque, d’escompte, de crédit, de commission, de change, et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment, sans que l’énumération ci-après soit limitative :

1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d’intérêts ou non, remboursables à vue, à préavis ou à terme ;
2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d’escompte et, en conséquence, escompter tous effets de commerce, lettres de changes, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons, valeurs, soit tirés ou souscrits par des tiers, soit émis par le Trésor public ou les collectivités publiques ou semi-publiques et en général toutes sortes d’engagements résultant d’opérations commerciales ou financières, industrielles ou agricoles ou d’opérations faites par toutes Administrations publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques etc.... ;

3. Faire des avances et ouvrir des crédits à court, moyen ou long terme sous toutes les formes, en vue d'opérations intéressant l'agriculture, l'industrie, l'artisanat le commerce et les services.
4. Faire des avances mobilisables par escompte de valeurs souscrites par des sociétés agricoles, industrielles, commerciales, financières, touristiques et de services ;
5. Octroyer des crédits à court, à moyen et à long termes dans le cadre et à concurrence des montants prévus par la réglementation en vigueur ;
6. Prêter sur garanties réelles ou personnelles, à moyen ou à long termes, soit seule, soit en participation avec tout autre établissement ;
7. Donner toutes acceptations, cautions, avals et garanties quelconques ;
8. Réaliser toutes opérations de change, achats, ventes, emprunts, prêts, nantissements, reports de monnaies ou de devises étrangères ainsi que de métaux précieux ;
9. Recevoir tous dépôts de titres, monnaies, valeurs et louer tous coffres et compartiments de coffres ;
10. Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, services de transferts, ordres de bourses ;
11. Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions ;
12. Effectuer tous paiements, ainsi que tous recouvrements de toutes sommes et valeurs par tous moyens amiables, administratifs ou judiciaires ;
13. Conclure avec l'Etat, les établissements et collectivités publics toutes conventions et accords et les exécuter ;
14. Acquérir par quelque mode que ce soit, tous immeubles bâtis ou non bâtis, situés en tous pays, les mettre en valeur, notamment par l'édification ou la transformation de constructions pour toutes destinations et par tous travaux de viabilité et autres, les administrer et les exploiter par bail, location ou autrement, les aliéner en tout ou en partie par voie de vente, d'échange, apport en société ou autrement ;
15. Constituer toutes sociétés, même étrangères ou participer à leur constitution, s'intéresser par voie d'apports, fusions, scissions, participations, prêts, ouvertures de crédits, souscriptions ou achats d'actions, de titres ou de droits sociaux dans toutes sociétés ou associations, créées ou à créer ;
16. Traiter pour le compte de tous tiers et les représenter dans toutes opérations, sans exception, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou permettant d'en assurer le développement ;
17. Offrir des services d'Ingénierie Financière et assurer le montage et la restructuration financière de toute entreprise (fusion acquisition pour son propre compte ou pour le compte des tiers) ;
18. Prendre des participations dans toute société existante ou en création Tunisienne ou étrangère, souscrire à son capital et le libérer, y exercer toutes fonctions de direction rémunérées ou non ;
19. Prendre sous toutes formes, tous intérêt et participation dans toutes sociétés ou entreprises Tunisiennes ou étrangères ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires ;
20. Faire appel public à l'épargne et se faire coter sur une bourse en Tunisie ou à l'étranger, et ce après accord préalable du Conseil d'Administration.

2.1.5. Clauses statutaires particulières

Détermination et affectation des bénéfices : article 48 des statuts

1. Les produits nets, déduction faite de toutes les charges, constituent les bénéfices. La société étant tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur toutes réserves obligatoires, amortissements et provisions pour risques commerciaux et industriels ;
2. Le Conseil d'Administration pourra décider le prélèvement des sommes qu'il jugera convenable de fixer pour la constitution de réserves spéciales, d'un Fonds de Prévoyance ou pour d'autres attributions. Le Fonds de Prévoyance pourra être affecté notamment, suivant ce qui sera décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire sur la proposition du Conseil d'Administration à

l'amortissement total ou partiel des actions.

Paiement des dividendes : article 49 des statuts

1. Le paiement des dividendes se fait aux époques fixées par le Conseil d'Administration. Tout dividende non réclamé dans les cinq années de son exigibilité sera prescrit conformément à la loi ;
2. Les dividendes sont valablement payés par tout moyen de paiement accepté par la Société et en conformité avec la législation en vigueur.

La banque s'engage à conformer l'article 49 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

Les Assemblées Générales : article 33 des statuts

1. L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des Actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires ;
2. Les délibérations de l'Assemblée Générale régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

Convocation des Assemblées Générales : article 34 des statuts

1. Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du le Conseil d'Administration, dans les six (6) premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation ;
2. Les Assemblées Générales peuvent être convoquées extraordinairement soit par le Conseil d'Administration, soit par l'un des Commissaires aux comptes en cas de nécessité. D'autre part, le Conseil est tenu de convoquer l'Assemblée Générale lorsque la demande lui en est adressée par un ou plusieurs actionnaires représentant trois pour cent (3%) au moins du capital social ;
3. Les Assemblées Générales réunies sur première convocation ne peuvent se tenir, quelle qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Pour les Assemblées Générales Extraordinaires ou les Assemblées Générales Ordinaires tenues sur deuxième convocation, ce délai peut être réduit à huit jours.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié, au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe ;

4. Les Assemblées Générales Extraordinaires réunies sur deuxième ou troisième convocation ne peuvent se tenir et être convoquées que dans les délais et dans les formes prescrites par la loi ;
5. Les actionnaires qui en ont fait la demande peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître ;
6. Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour ;
7. Par exception, le Conseil d'Administration pourra réunir une Assemblée Générale Ordinaire, à effet d'obtenir les autorisations dont il aurait besoin, après la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive et sur convocation verbale et sans délai, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés.

Droit de siéger aux Assemblées Générales : article 35 des statuts

1. Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet ;
2. La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toutes réserves de ce qui est prévu à l'article 36 ci-après, déterminés par le Conseil d'Administration ;
3. Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion ;
4. Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège trois jours avant la réunion ;
5. Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

Bureau des Assemblées Générales – Feuille de présence – Article 36 des statuts

1. L'Assemblée Générale est présidée par le Président, ou en son absence par un Administrateur spécialement désigné à cet effet par le Conseil d'Administration ;
2. Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (Commissaires aux comptes ou Liquidateurs), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée ;
3. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, et s'ils refusent, ces fonctions seront remplies par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation ;
4. L'Assemblée désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée ;
5. Il est tenu une feuille de présence, laquelle contient les noms et domicile des actionnaires, présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires et certifiée par l'Assemblée, elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

La banque s'engage à conformer l'article 36 de ses statuts aux dispositions de l'article 281 du Code des Sociétés Commerciales.

Ordre du jour des Assemblées Générales : Article 37 des statuts

1. L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation. Cependant un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social peut demander l'inscription de projets de résolutions supplémentaires à l'ordre du jour.
2. L'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, et procéder à leur remplacement.

L'ordre de jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Droit de vote à l'Assemblée Générale – Article 38 des statuts

1. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitations sauf exception légale ;
2. Les votes ont lieu soit à mainlevée soit par appel nominatif, le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires, représentant au moins un tiers des actionnaires présents ou représentés selon les indications de la feuille de présence ;
3. Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, conformément aux dispositions de l'article 278 du Code des Sociétés commerciales.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale – Article 39 des statuts

1. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des Procès-Verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant l'Assemblée ou tout au moins par la majorité d'entre eux ;
2. Les copies ou extraits de ces Procès-Verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président soit par tout autre Administrateur ;
3. Après dissolution de la société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un des Liquidateurs ou, le cas échéant, par le Liquidateur unique.

Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire : article 40 des statuts

1. Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les Actionnaires possédant au moins une action ;
2. Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires présents ou représentés détenant au moins le tiers des actions donnant droit de vote ;
3. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé ;
4. L'Assemblée Générale statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire : Article 41 des statuts

1. L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration, elle entend également le rapport du ou des commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré ainsi que leurs rapports spéciaux prescrits par toutes les lois en vigueur ;
2. Elle statue souverainement sur toutes les questions intéressant la vie de la société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Extraordinaire ;
3. Elle discute, approuve, redresse ou rejette le bilan et les comptes, la délibération contenant approbation du bilan et des comptes est nulle si elle n'est pas précédée de la lecture du rapport du ou des commissaires ;
4. Elle fixe les dividendes à répartir sur la proposition du Conseil d'Administration ;

5. Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les Administrateurs ou les commissaires aux comptes et ratifie, s'il y a lieu, les nominations provisoires d'Administrateurs faites par le Conseil ;
6. Elle détermine la rémunération du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, ainsi que celle des commissaires aux comptes ;
7. Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution de fonds de réserve et de prévoyance et décide de tous reports à nouveau des bénéfices d'une année sur l'année suivante ;
8. Elle confère au Conseil les autorisations nécessaires pour tous les actes et opérations pouvant excéder les pouvoirs résultant des présents statuts.

Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire : article 42 des statuts

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pour que ces dernières aient été libérées des versements exigibles ;
2. Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaires sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire : Article 43 des statuts

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux Statuts toutes modifications quelles qu'elles soient à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la Société ;
2. Elle peut décider, notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :
 - L'augmentation ou la réduction du capital social ;
 - Sa division en actions d'un taux autre que celui de dix dinars, sans être inférieur à cinq dinars ;
 - La prorogation ou la réduction de la durée de la Société ;
 - Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer.
3. Toutefois, par dérogation aux dispositions ci-dessous, en cas d'augmentation de capital en numéraire, les modifications nécessaires aux clauses des Statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de l'opération, sont apportées par le Conseil d'Administration et résultent d'une mention dans la déclaration de souscription et de versement et, s'il y a lieu dans le procès-verbal de la dernière Assemblée de vérification des apports en nature ou des avantages particuliers.

Quorum – Article 44 des statuts

1. Les Assemblées Générales, autres que les Assemblées Ordinaires, ne peuvent être considérées comme régulièrement constituées et ne peuvent délibérer valablement que si elles sont composées d'Actionnaires représentant au moins la moitié du capital social ;
2. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée peut être convoquée à nouveau et elle délibère valablement si elle est composée d'Actionnaires représentant le tiers au moins du capital social ;
3. A défaut, il peut être procédé à une troisième convocation dans les conditions prévues à l'article 291 du Code des Sociétés Commerciales et l'Assemblée délibère valablement, conformément aux dispositions dudit article ;

4. Dans toutes ces Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires ou statutaires.

Administration de la société

Article 18

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus nommés par l'Assemblée Générale.

Sauf disposition contraire de la loi, la qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration pourront être soit des personnes physiques, soit des personnes morales.

La personne morale, nommée en tant que membre du Conseil d'Administration est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Sauf disposition contraire de la loi, le Directeur Général et le/les Directeur (s) Général (aux) Adjoint (s) de la Société ne peuvent être membres de son Conseil d'Administration.

Article 19

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par L'Assemblée Générale pour une durée de trois (3) ans, tout membre sortant est rééligible.

Au moins deux (2) administrateurs siègent au Conseil d'Administration en tant qu'administrateurs indépendants. Ils ne sont rééligibles qu'une seule fois.

Les membres du Conseil d'Administration doivent jouir de leurs droits civils et politiques et n'avoir subi aucune condamnation à une peine afflictive. Ils ne doivent pas faire l'objet des interdictions prévues dans l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales et doivent remplir les conditions prévues par la législation bancaire.

La nomination des membres du Conseil d'Administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du Conseil.

Les membres du Conseil d'Administration doivent dans un délai d'un mois à compter de leur prise de fonction, aviser le représentant légal de la Société de leur désignation au poste de gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou de membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance d'une autre société.

Le représentant légal de la Société doit en informer l'Assemblée Générale Ordinaire dans sa réunion la plus proche.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article 20

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, à une incapacité physique, à une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire pour atteindre le minimum légal.

Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres du Conseil d'Administration.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. En cas de l'adjonction d'un nouveau membre, l'Assemblée Générale Ordinaire qui ratifie la nomination détermine la durée du mandat.

Article 21

Le Conseil nomme parmi ses membres, un Président, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Le Président est éligible pour un ou plusieurs mandats, cependant, le Conseil peut, le révoquer à tout moment.

Le Président doit être une personne physique.

Le Conseil peut également désigner un Vice-Président.

Il désigne enfin un Secrétaire qui peut être pris en dehors du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration propose l'ordre du jour du Conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

Article 22

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et, de droit, au moins quatre (4) fois par an, soit au siège social, soit en tout autre local ou localité indiqués dans les lettres de convocation.

Tout Administrateur absent à l'une des séances du Conseil peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues, au moyen d'un pouvoir donné, par lettre, par téléphone à confirmer par écrit, ou par fax, le mandat n'est valable que pour une seule séance.

L'administrateur représentant un de ses collègues dispose de deux voix. La justification du nombre des administrateurs en exercice et leur nomination ainsi que les pouvoirs des administrateurs ayant représenté leurs collègues absents résulte valablement et suffisamment vis-à-vis des tiers de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque délibération et dans les copies et extraits qui en sont délivrés des noms des administrateurs présents.

Les pouvoirs sont annexés au procès-verbal de la réunion.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins du Conseil est nécessaire, à condition que le Président ou le Vice-Président soient présents. Il faut en outre, dans tous les cas, et quelque soit le nombre des Administrateurs représentés, la présence effective de la moitié des Administrateurs.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de la séance est prépondérante.

Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion.

Article 24

Le Conseil d'Administration arrête la stratégie de la Société et assure le suivi de son exécution. Il est appelé à assurer une veille sur tous changements importants susceptibles d'impacter son activité aux fins de préserver les intérêts des déposants, des actionnaires, des parties prenantes et les intérêts de la société à long terme.

Le Conseil d'Administration a notamment les missions suivantes :

1. Contrôler la portée du respect du système de gouvernance par la direction de la société, son évaluation périodique, et son adéquation aux changements importants impactant la Société notamment quant au volume de l'activité, la diversification des opérations, la volatilité des marchés et les exigences réglementaires ;
2. Elaborer une stratégie de risque en concertation avec la Direction Générale qui tient en considération l'environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que la capacité de la Société à maîtriser les risques ;
3. Nommer la Direction Générale ;
4. Arrêter les états financiers et élaborer le rapport annuel de la Société ;
5. Elaborer des méthodes de mesure de l'adéquation des fonds propres aux risques, à leur nature, aux politiques de gestion des liquidités, aux exigences de conformité aux lois et textes réglementant l'activité de la Société et au système de contrôle interne et veiller à leur application ;
6. Désigner le responsable de l'audit interne sur proposition de la Direction Générale ;
7. Créer les Comités du Conseil d'Administration dont notamment, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.
8. Approuver les règlements concernant la rémunération, l'avancement et la révocation des agents de la Société ;
9. Déterminer le placement des sommes disponibles ;
10. Autoriser toute caisse de secours ou de retraite pour le personnel de la Société ;

11. Déterminer la rémunération des Administrateurs, il arrête les avantages fixes et proportionnels constituant la rémunération du Président du Conseil et du Directeur Général ;
12. Autoriser tous achats, échanges, aliénations d'immeubles ainsi que toutes constructions ;
13. Statuer sur tous retraits, transferts, acquisitions ou cessions de rentes, valeurs, créances et tous droits mobiliers quelconques ;
14. Autoriser tous emprunts par voie d'ouverture de crédit ou autrement. Toutefois, les emprunts sous forme d'émission d'obligations doivent être autorisés par une Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ;
15. Autoriser toutes hypothèques et autres garanties, sur les biens de la Société ;
16. Arrêter le budget annuel de la Société et fixe les dépenses d'administration ;
17. Arrêter les comptes et fait dresser les inventaires annuels ;
18. Fixer la quotité des bénéfices à répartir, et la soumet pour approbation à l'Assemblée Générale ;
19. Convoquer les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires et prépare l'ordre du jour ;
20. Il peut autoriser la création de toutes sociétés tunisienne ou étrangère ou concourir à leur formation, participer à des sociétés constituées ou à constituer moyennant des apports n'entraînant pas restriction de l'objet social, souscrire, acheter et céder toutes actions obligations, parts d'intérêts et droits quelconques, intéresser la société dans toutes participations ;
21. Il peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenables pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 27

Sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées des Actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur proposition de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

En cas d'empêchement, le Directeur Général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation, renouvelable, est toujours donnée pour une durée limitée.

Les attributions et pouvoirs, le montant et les modalités de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint sont déterminés par le Conseil d'Administration.

Commissaires aux comptes

Article 32

1. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme deux Commissaires aux comptes ou plus, qui ont le mandat de vérifier les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la Société, de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires et des bilans, ainsi que l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport du Conseil d'Administration ;
2. Les Commissaires aux Comptes sont nommés pour une période de trois (3) ans renouvelable une seule fois ;
3. A défaut de nomination des Commissaires par l'Assemblée ou en cas d'empêchement ou de refus de tous les Commissaires désignés, il est procédé à leur nomination ou à leur remplacement par ordonnance du juge des référés du tribunal du Siège Social de la Société à la requête de tout intéressé à charge de convoquer les membres du Conseil d'Administration ;
4. Le Commissaire nommé par l'Assemblée en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur ;
5. Les Commissaires peuvent, à toute époque de l'année, opérer les vérifications ou contrôles qu'ils jugent opportuns. Ils peuvent toujours convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires en cas d'urgence ;
6. L'inventaire, le bilan, l'état de résultats, le tableau de flux de trésorerie et les notes relatives aux états financiers doivent être mis à la disposition des commissaires aux comptes quarante jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
7. Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte à l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'exécution du mandat qu'elle leur a confié, et signalent éventuellement les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont relevées ;
8. En cas de décès, démission, refus ou empêchement d'un ou plusieurs commissaires aux comptes, il est procédé à leur remplacement si leur nombre devient inférieur au minimum légal ;
9. Les commissaires aux comptes ne peuvent percevoir de rémunérations autres que celles prévues par la loi, ni bénéficier d'aucun avantage par convention.

2.1.6. Registre de commerce

B 11128 2000

2.1.7. Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.8. Nationalité

Tunisienne.

2.1.9. Régime fiscal

Droit commun.

2.1.10. Matricule fiscal

000 M N 48074B

2.1.11. Capital social

Au 31/12/2016, le capital social de ABC Tunisie s'élève à 68.000.000 dinars divisé en 6.800.000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Siège social de la banque : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy BP57 Les Berges du Lac 1053 Tunis, Tunisie.

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING

Monsieur Moez Krichene
Directeur Financier
ABC Building, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 - Tunis, Tunisie
Tél : +216 71 861 861 ext 2110
Fax : +216 71 860 921
Email : moez.krichene@bank-abc.com

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- **Capital Social** : 68.000.000 DT
- **Nombre d'actions** : 6.800.000
- **Nominal** : 10 DT
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire
- **Libération** : Intégrale
- **Jouissance** : 1^{er} janvier 2017

2.3. Tableau d'évolution du capital social

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur Nominale
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
Assemblée Générale Constitutive du 25 janvier 2000	Capital initial	18 000 000	1 800 000	18 000 000	1 800 000	10
Assemblée Générale Extraordinaire du 06 mai 2005	Augmentation de capital en numéraire (*)	22 000 000	2 200 000	40 000 000	4 000 000	10
Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2009	Augmentation de capital en numéraire (**)	10 000 000	1 000 000	50 000 000	5 000 000	10
Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2014	Réduction du capital par annulation d'actions (***)	-22 751 740	-2 275 174	27 248 260	2 724 826	10
	Augmentation de capital en numéraire (***)	40 751 740	4 075 174	68 000 000	6 800 000	10

(*) Augmentation de capital réservée à ABC BSC.

(**) Augmentation de capital réservée à ABC BSC.

(***) Cette réduction de capital par la diminution du nombre d'actions anciennes rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque et l'absorption des pertes cumulées antérieures qui s'élèvent à 22.751.731,395 DT.

(****) Augmentation de capital réservée à ABC BSC. Cette augmentation de capital rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres.

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2017

2.4.1. Structure de capital au 31/12/2017

<i>Structure du capital</i>			
Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montants en DT	% du capital et des droits de vote
<i>Actionnaires étrangers non-résidents</i>			
ABC BSC	6 799 400	67 994 000	99,991%
BORONIA HOLDINGS LTD-ILE JERSEY CHANNEL	100	1 000	0,001%
KAVITA INVESTMENT LTD-ILE JERSEY CHANNEL	100	1 000	0,001%
SHERRENINVESTMENT LTD-ILE JERSEY CHANNEL	100	1 000	0,001%
VARNER HOLDINGS LTD-ILE JERSEY CHANNEL	100	1 000	0,001%
WEPTON PROPERTIES LTD-ILE JERSEY CHANNEL	100	1 000	0,001%
Arab Corporation for Financial Investments Co	100	1 000	0,001%
TOTAL	6 800 000	68 000 000	100,000%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2017

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montants en DT	% du capital et des droits de vote
ABC BSC	6 799 400	67 994 000	99,991%
Total	6 799 400	67 994 000	99,991%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de Direction au 31/12/2017

Néant

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 31/12/2017, le capital social de ABC Tunisie est réparti entre 7 actionnaires, tous des personnes morales étrangères non-résidentes.

2.5. Description Sommaire du Groupe ABC BSC au 31/12/2016

Banque ABC est une banque internationale dont le siège est établi à Manama, Royaume du Bahreïn. Ses activités sont réparties sur les cinq continents couvrant ainsi le Moyen Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe, l'Amérique et l'Asie.

Créée en 1980 à l'initiative d'investisseurs institutionnels, Banque ABC est autorisée par la Banque Centrale du Bahreïn en tant que banque universelle offrant des services financiers aux particuliers,

aux entreprises et institutions financières, des services de commerce extérieur, de finance islamique, de financement de projets...

La banque est cotée à la Bourse de Bahreïn depuis 1990. Son capital social s'élève à 3 110 millions USD détenu à hauteur de 59,37% par la Banque Centrale de Lybie. Au 31 décembre 2016, la structure du capital se présente comme suit :

Actionnaire	Pourcentage de détention
Banque Centrale de Lybie	59,37%
Kuwait Investment Authority	29,69%
Autres actionnaires (moins de 5%)	10,94%

Le groupe ABC est composé de 8 banques (y compris ABC BSC : société mère) et une société spécialisée dans les services de cartes de crédits :

Banque ou établissement	Pays	Activité	Pourcentage de détention
ABC Islamic	Bahreïn	Banque	100%
ABC International Bank plc	Royaume Uni	Banque	100%
ABC Tunisie	Tunisie	Banque	100%
ABC Egypte	Egypte	Banque	99,8%
ABC Algérie	Algérie	Banque	87,7%
ABC Jordanie	Jordanie	Banque	87%
Banco ABC Brazil	Brazil	Banque	61%
Arab Financial Services Company	Bahreïn	Services de cartes de crédit	54,7%

Les chiffres clés du groupe se présentent comme suit :

En Millions de USD	2016	2015	2014
Situation financière			
Total Bilan	30 141	28 195	29 356
Crédits Clientèle	14 683	13 958	14 819
Créances sur les banques et établissements financiers	4 130	4 313	5 870
Portefeuille transactions	711	534	539
Portefeuille placements	5 635	5 535	4 627
Capitaux propres	3 826	3 773	4 006
Capital social	3 500	3 500	3 500
Capital libéré	3 110	3 110	3 110
Résultats			
Marge d'intermédiation	538	502	541
Commissions	327	227	347
Produit Net Bancaire	865	729	888
Résultat Net	183	180	256

2.5.1. ABC Islamic

Banque ABC a lancé l'activité islamique à travers sa filiale "ABC Investment & Services Co. (E.C.)" basée au Bahreïn depuis 1987 dans l'objectif de créer une banque leader offrant des produits conformes à la Sharia.

En 1998, "ABC Investment & Services Co. (E.C.)" a été transformée en une banque islamique portant la dénomination de "Bank ABC Islamic", ayant comme objectif de fournir des produits et services en conformité avec les règles charaïques.

Au 31 décembre 2016, les chiffres clés se présentent comme suit :

En millions de USD	Montant
Total Actifs	1 645
Total Créances sur la clientèle	848
Total dépôts	1 315
Fonds propres	314

2.5.2. ABC International Bank plc (ABC IB)

Le Groupe ABC manifeste sa présence au Royaume Uni et en Europe à travers la filiale ABC IB qui dispose de branches et de bureaux de représentation en France, en Allemagne, en Turquie, en Italie, en Russie et au Suède.

ABC IB offre des services de commerce extérieur, de financement et de restructuration de projet, des services de trésorerie et des services de finance islamique.

Au 31 décembre 2016, les chiffres clés se présentent comme suit :

En millions de USD	Montant
Total Actifs	3 000
Total Crédits à la clientèle	740
Total crédits aux banques	1 910
Fonds propres	366

2.5.3. ABC Tunisie

Le groupe ABC est présent en Tunisie à travers sa filiale ABC Tunisie et une branche dénommée ABC Tunis :

- ABC Tunisie est une banque universelle offrant l'ensemble des produits et services bancaires à la clientèle des particuliers, des entreprises et des institutions financières.
- ABC Tunis est une branche offshore travaillant essentiellement avec les non-résidents.

Au 31 décembre 2016, les chiffres se présentent comme suit :

En millions de USD	ABC Tunisie	ABC Tunis
Total Actifs	218	241
Total Crédits à la clientèle	68	63
Total dépôts	140	42
Fonds propres	32	44

2.5.4. ABC Egypte

Bank ABC Egypt a été créée en 1982 sous la nomination de “Egypt Arab African Bank (S.A.E)” puis le nom a été changé pour devenir “Bank ABC in Egypt (S.A.E)” en 2000.

La banque fournit des services bancaires à ses clients particuliers et entreprises à travers un réseau de 28 agences répartis sur l'ensemble des villes de l'Egypte.

Au 31 décembre 2016, les chiffres clés se présentent comme suit :

En millions de USD	Montant
Total Actifs	713
Total Crédits à la clientèle	227
Total dépôts	609
Fonds propres	76

2.5.5. ABC Algérie

ABC Algérie a été la première banque internationale privée autorisée par le « Conseil de la Monnaie et du Crédit de la Banque d'Algérie » à exercer en Algérie en 1998. ABC Algérie présente une offre complète de produits et services bancaires aux clients particuliers, entreprises et institutionnels à travers un réseau de 24 agences réparties sur l'ensemble du territoire algérien.

Au 31 décembre 2016, les chiffres clés se présentent comme suit :

En millions de USD	Montant
Total Actifs	619
Total Crédits à la clientèle	408
Total dépôts	429
Fonds propres	152

2.5.6. ABC Jordanie

Bank ABC Jordanie a été établie en 1990. La banque offre une gamme complète de produits et services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux institutions financières à travers un réseau de 27 agences réparties sur l'ensemble du royaume.

Au 31 décembre 2016, les chiffres clés se présentent comme suit :

En millions de USD	Montant
Total Actifs	1 568
Total Crédits à la clientèle	812
Total dépôts	1 295
Fonds propres	221

2.5.7. Banco ABC Brazil

« Banco ABC Brasil » est une banque commerciale spécialisée dans le financement des PME et des grandes entreprises.

La principale activité de la banque consiste dans l'intermédiation financière pour les transactions incluant l'analyse du risque de crédit et d'une manière complémentaire, les crédits structurés pour le marché des capitaux et dans le cadre des opérations d'acquisition.

Au 31 décembre 2016, les chiffres clés se présentent comme suit :

En millions de USD	Montant
Total Actifs	7 793
Total Crédits à la clientèle	3 960
Total dépôts	5 751
Fonds propres	918

2.5.8. Arab Financial Services Company

AFS est le leader des services de paiement électronique externalisé dans la région MENA depuis plus de 30 ans. L'actionnariat de la société est composé de 40 banques et institutions financières et son activité est contrôlée par la Banque Centrale du Bahreïn.

Au 31 décembre 2016, les chiffres clés se présentent comme suit :

En millions de USD	Montant
Total Actifs	79
Total Crédits	-
Total dépôts	1
Fonds propres	64

2.6. Les engagements financiers de ABC Tunisie AU 31/12/2016

En mDT

	31/12/2016
Crédits bancaires	17 000
Crédits extérieurs	0
Emprunts Obligataires	0
Fonds gérés	0
Ressources spéciales	0
Découverts	0
Billets de trésorerie	0
Leasing	0
Total	17 000

2.7. Relations de ABC Tunisie avec les parties liées au 31/12/2016

Néant

2.8. Relations de ABC Tunisie avec les autres parties liées au 31/12/2016

2.8.1. Informations sur les engagements

Les concours accordés par ABC Tunisie aux membres du Conseil d'Administration et de Direction ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés au 31/12/2016 dans le tableau suivant :

En mDT

Membres du Conseil d'Administration et de Direction	Crédits	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
M. Jonathan Robinson	0	0	0	0	0
M. Muzaffer Aksoy	0	0	0	0	0
M. Ali Kooli	(*) 475	0	0	0	475
M. Jawad Sacre	0	0	0	0	0
M. Saber Ayadi	0	0	0	0	0
M. Hakim Ben Hammouda	0	0	0	0	0
M. Abderrazek Zouari	0	0	0	0	0
Total Général	475	0	0	0	475

(*) Crédit d'un montant de 850 mDT obtenu en 2013 et autorisé par le Conseil d'Administration du 11/09/2013. Ce crédit a généré courant 2016 des intérêts pour un montant de 36 mDT.

2.8.2. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues

Données : Néant

Reçues :

- ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de Bank ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur cinq relations. Au 31/12/2016, la somme de ces garanties s'élève à 119 335 mDT. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants et ce, conformément à la convention conclue le 20 Avril 2009 entre les deux banques. En 2016, la commission payée par Bank ABC Tunisie en faveur de Bank ABC Tunis Branch s'élève à 204 mDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 21 Février 2017.

- ABC Tunisie a reçu des garanties d'ABC BSC en couverture des engagements accordés. Le solde de ces garanties s'élève à 12 377 mDT au 31 décembre 2016.

2.8.3. Transferts de ressources

Données :

- ABC Tunisie ne détient pas de participations directes ou par portage dans le capital de sociétés promues par les autres membres du Conseil d'Administration et de Direction (secteur privé).

Reçues : Néant

2.8.4. Relations Commerciales

2.8.4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2016

Le chiffre d'affaires réalisé en 2016 par ABC Tunisie et relatif à des transactions bancaires ou à des opérations de placements auprès de ABC BSC ou l'une de ses filiales (ABC Tunis Branch, ABC Algeria, Banco ABC Brasil) est détaillé comme suit :

En mDT	
Désignation	31/12/2016
Rémunération des dépôts auprès d'ABC Tunis Branch	(*) 42
Rémunération des placements auprès d'ABC Tunis Branch	625
Commissions reçues relatives aux opérations de commerce extérieur (Credoc export) auprès d'ABC Algeria	23
Rémunération des placements auprès de Banco ABC Brasil	787
Perte dégagée des opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis Branch	(440)
Total	1 037

(*) L'encours des dépôts d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève, à la clôture de l'exercice 2016, à 15 873 mDT.

Pour ce qui est du chiffre d'affaires décaissé par ABC Tunisie en 2016, il est à signaler que cette dernière a payé à ABC Tunis Branch 1 867 mDT en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie. L'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève, à la clôture de l'exercice 2016, à 23 935 mDT.

De même, ABC Tunisie a payé à ABC Tunis Branch 584 mDT en tant que rémunération des placements de cette dernière. L'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie, à la clôture de l'exercice 2016, est nul.

Le chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les administrateurs et membres de direction avec ABC Tunisie : Néant

2.8.4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées

Achats : Néant

Ventes : Néant

2.8.4.3. Les prestations de services reçues ou données

Reçues :

- Au cours de 2016, ABC Tunisie a payé à ABC Bahrain des charges relatives aux frais et licences d'utilisation d'applications informatiques y compris le système d'information Symbols, pour un montant de 732 mDT.
- ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité. En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées en 2016 comme suit: ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 60% et 62 % respectivement pour les frais du personnel et les autres

frais. Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 813 mDT HT. La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 18 avril 2008.

Données :

- ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité. En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées en 2016 comme suit: ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 40% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais. Pour l'année 2016, ABC Tunis Branch a supporté 3 417 mDT HT. La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 18 avril 2008.
- ABC Tunisie a payé les frais de voyage du personnel d'ABC BSC dans le cadre de développement des activités RETAIL au cours de 2016 pour un montant total de 12 mDT.

2.8.4.4. Les contrats de location en 2016

ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2016 est de 293 mDT HT.

2.8.4.5. Les Placements de ABC Tunisie au 31/12/2016

- L'encours des placements d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 34 569 mDT.
- L'encours des placements d'ABC Tunisie chez Banco ABC Brasil s'élève à 38 350 mDT à la clôture de l'exercice.
- L'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC Egypte s'élève à 268 mDT à la clôture de l'exercice.

2.8.5. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 514 mDT. La banque s'est chargée, en plus des jetons de présence, de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil lors de ses réunions.
- La rémunération annuelle du Directeur Général actuel est composée d'une rémunération brute de 715 mDT, d'avantages en nature d'une valeur de 8 mDT, d'une dotation aux provisions pour congés payés de 3 mDT et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 5 mDT.

Les obligations et engagements de ABC Tunisie envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit (en mDT):

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantage à court terme	(*) 726	38	673	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	5	44	-	-
Paiement en action	-	-	-	-
Total	731	82	673	-

(*) Ce montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2016 pour 3 mDT.

2.9. Dividendes

	2016	2015	2014
Capital social en DT	68 000 000	68 000 000	68 000 000
Nombre d'actions	6 800 000	6 800 000	6 800 000
Valeur nominale en DT	10	10	10
Dividende global en DT	0	0	0
Dividende par action en DT	0	0	0
Date de détachement	-	-	-

2.10. Marché des titres

Les actions de ABC Tunisie sont négociées dans le marché Hors Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Depuis la date de sa création, ABC Tunisie n'a émis aucun emprunt obligataire.

3.1. Présentation sommaire de la banque

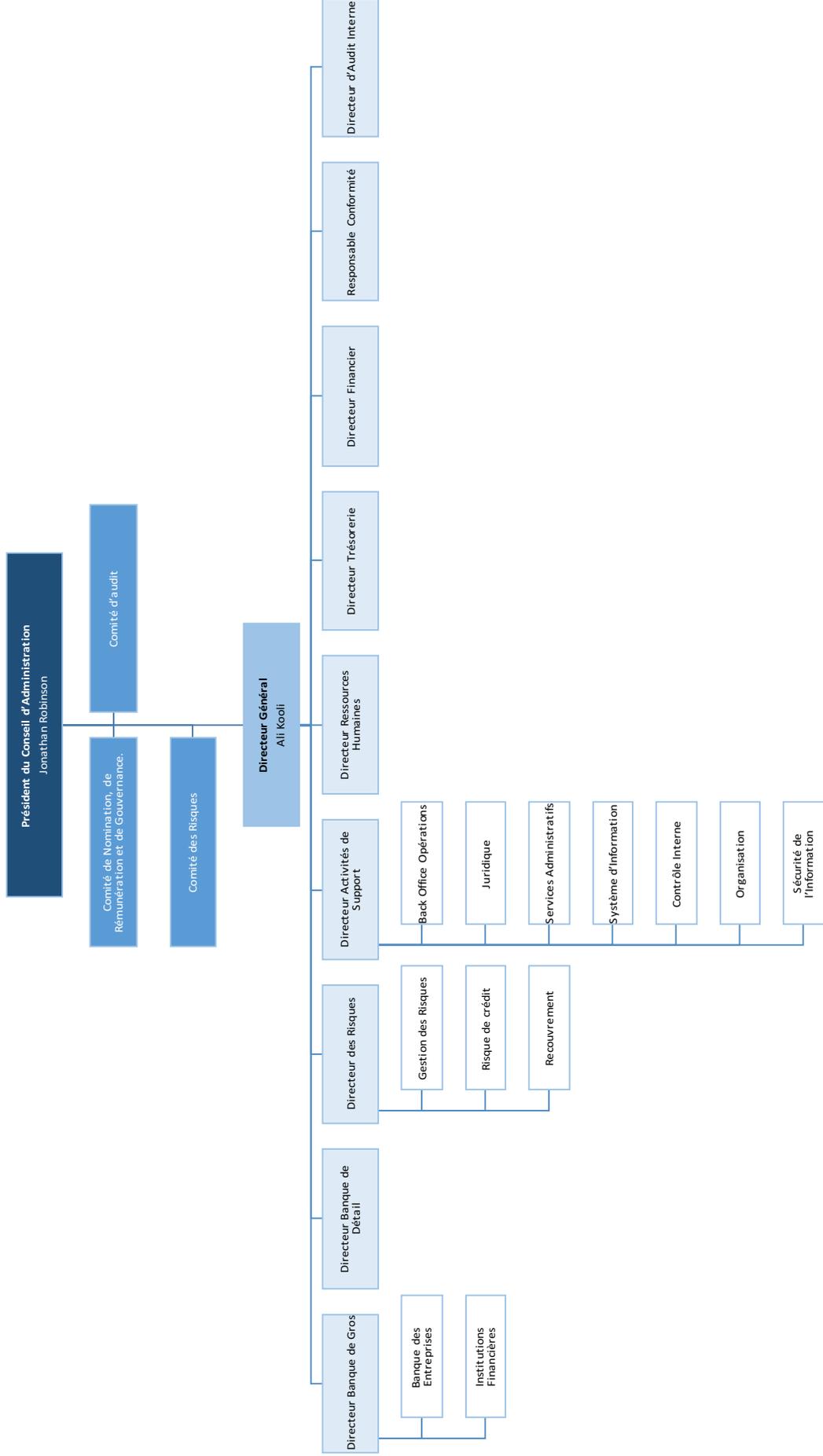
Créé en 1980 à l'initiative d'investisseurs institutionnels tels que la Banque Centrale de Libye, « Kuwait Investment Authority » et « Abu Dhabi Investment Authority », le groupe Arab Banking Corporation dont le siège est situé au Bahreïn, a progressivement développé sa présence dans la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) et à l'international. C'est ainsi qu'un bureau de représentation du groupe ABC a ouvert ses portes à Tunis en 1989. Ce premier pas en Tunisie a été rapidement suivi par l'obtention d'une licence pour une activité de banque offshore en 1993 puis du démarrage de l'activité bancaire on shore en 2000.

L'activité de Bank ABC (banque on shore) a connu une évolution contrastée depuis son lancement mais a toujours bénéficié du soutien indéfectible du groupe ABC dont l'intérêt pour le marché tunisien n'est plus à démontrer.

La volonté du groupe ABC est d'établir, de développer et de renforcer les liens de coopération avec les institutions financières ainsi que les entreprises privées et publiques Tunisiennes et de s'affirmer en tant qu'acteur entreprenant, reconnu et respecté sur le marché bancaire tunisien. Forte du soutien de ses actionnaires et animée par la volonté de contribuer au développement de l'économie Tunisienne, Bank ABC a su, au cours des dernières années, tisser des liens étroits avec les différents acteurs économiques et conquérir une part de marché grâce notamment à la mise en place de bonnes pratiques, la transparence des opérations bancaires et la qualité des prestations servies à la clientèle.

3.2. Organisation de la banque

3.2.1. Structure Générale de l'organigramme de ABC Tunisie



3.2.2. Gouvernance

La gouvernance de la Bank ABC se réfère à des principes qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle et de gestion des risques et qui garantissent les équilibres fondamentaux de la banque, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

Ces principes sont :

- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution
- L'indépendance des organes de contrôle
- La composition optimale du Conseil d'Administration
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration
- L'organisation en Comités
- Le pilotage des rémunérations
- La gestion et l'encadrement optimal des risques
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires
- La responsabilité (le rendu de compte au niveau de la gestion)
- La transparence des informations comptables et financières.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités. Il détermine les orientations et les politiques générales de la banque et veille à leur mise en œuvre.

Bank ABC adhère pleinement aux dispositions de la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, en conformité avec les standards du Groupe Arab Banking Corporation (B.S.C).

ABC Tunisie respecte ainsi le principe de séparation de la fonction de Président de Conseil d'Administration et la fonction de Directeur Général tel que stipulé par l'article 46 de la même loi.

De plus, la banque respecte la règle selon laquelle il est interdit au Directeur Général d'une banque d'être membre du Conseil d'Administration de cette banque. En conformité avec cette règle, l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017 a ratifié le renouvellement du mandat de M. Ali Kooli en tant que Directeur Général de la banque et a aussi pris acte de sa démission en tant que membre du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} janvier 2017 et ce, conformément aux dispositions de la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Il est aussi important de noter que ABC Tunisie respecte l'article 47 de la même loi stipulant que le Conseil d'Administration d'une banque doit comporter au moins deux membres indépendants des actionnaires, par la nomination de M. Hakim Ben Hammouda et de M. Abderrazek Zouari aux postes de membres indépendants du Conseil d'Administration par les AGO du 16 juin 2016 et du 17 mai 2017 respectivement.

La banque comprend divers Comités émanant du Conseil d'Administration qui l'assistent dans l'exécution de ses missions, notamment dans la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

▪ Le Comité d'Audit

Son rôle consiste à assister le Conseil d'Administration dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace. Ce comité est chargé notamment de:

- suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, de proposer des mesures correctrices et de s'assurer de leur mise en œuvre ;
- réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie ;
- donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les états financiers ;
- suivre l'activité de l'organe de contrôle interne et le cas échéant, les autres organes chargés des fonctions de contrôle et de donner son avis au Conseil sur la nomination du responsable de l'organe d'audit interne, sa promotion ainsi que sa rémunération;
- proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et de donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que ses conclusions.

Le Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Président du Comité

- M. Abderrazek Zouari

Membres du Comité

- M. Saber Ayadi

- M. Jawad Sacre

La rémunération des membres du comité et de son président est incluse dans l'enveloppe des jetons de présence perçus au titre des fonctions d'administrateurs.

▪ Le Comité des Risques

Le Comité des Risques est en charge de l'identification, l'évaluation des risques internes et externes auxquels la banque est soumise. Ce comité prend connaissance des engagements de la banque, la répartition du portefeuille crédit, les dossiers de crédits, les ratios prudentiels, les autorisations et les dépassements de limites des lignes octroyées. Il est aussi du ressort de ce comité de définir la stratégie et la politique de la banque en matière d'octroi de crédits. Le comité des risques est aussi responsable de la coordination avec les autres comités du Conseil d'Administration dans le suivi de la conformité de la banque aux exigences de l'autorité de tutelle en Tunisie.

Le Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Président du Comité

- M. Hakim Ben Hammouda

Membres du Comité

- M. Jonathan Robinson

- M. Muzaffer Aksoy

La rémunération des membres du comité et de son président est incluse dans l'enveloppe des jetons de présence perçus au titre des fonctions d'administrateurs.

▪ Le Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance

Son rôle consiste à assister le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques de:

- nomination et de rémunération ;
- remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs et de recrutement ;
- gestion des situations de conflit d'intérêts.

Le Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Président du Comité

- M. Muzaffer Aksoy

Membres du Comité

- M. Hakim Ben Hammouda

- M. Abderrazek Zouari

- M. Saber Ayadi

La rémunération des membres du comité et de son président est incluse dans l'enveloppe des jetons de présence perçus au titre des fonctions d'administrateurs.

La Direction Générale

La Direction Générale met en place les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, et de surveiller l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

La Direction Générale est assistée dans sa mission par les six comités suivants :

Le Comité Local de Crédit (LCC) est responsable des décisions de crédit aussi bien pour la Banque de Grandes Entreprises que pour la Banque de Détail dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés. Il gère également les actifs compromis, les provisions y afférentes et la politique de crédit de la Banque en général.

Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALCO) est responsable de la définition des politiques et des plans stratégiques à long-terme ainsi que des initiatives à court-terme pour une orientation prudente en matière d'allocation entre Actif et Passif. Le comité est également responsable du suivi du risque de liquidité et du risque de marché et le profil de risque de la banque dans un contexte de développement économique et de fluctuations de marchés.

Le Comité de Gestion du Risque Opérationnel (ORCO) est responsable de la définition des politiques et des plans stratégiques à long-terme ainsi que des initiatives à court-terme pour l'identification, la gestion prudente, le contrôle et la mesure de l'exposition de la banque au risque opérationnel et à d'autres risques non-financiers.

Le Comité de Conformité et de Crime Financier (CFCC) est responsable du renforcement du dispositif de conformité dans le cadre de la gestion des risques globaux.

Le Comité de la Gestion du Risque de la Technologie de l'Information (ITRC) est responsable du développement, approbation et la revue périodique de l'infrastructure pour la gestion des risques liés à la technologie de l'information et la sécurité informatique.

Le Comité de la Gestion de la Continuité de l'Activité (BCMC) est responsable de la mise en place et de la gestion du dispositif couvrant la gestion de crises afin d'assurer la continuité de l'activité en tout moment conformément aux politiques et procédures du groupe.

3.2.3. Contrôle Interne

ABC Tunisie a su accorder une importance majeure à la nécessité de renforcer le Système de Contrôle Interne de la banque, composante essentielle dans un environnement bancaire concurrentiel.

ABC Tunisie estime que la mise en conformité avec les principes fondamentaux en matière de contrôle interne, par chaque organe de la banque, constitue une étape importante dans la voie de l'amélioration de la stabilité financière de la banque et dans sa gestion prudentielle des risques.

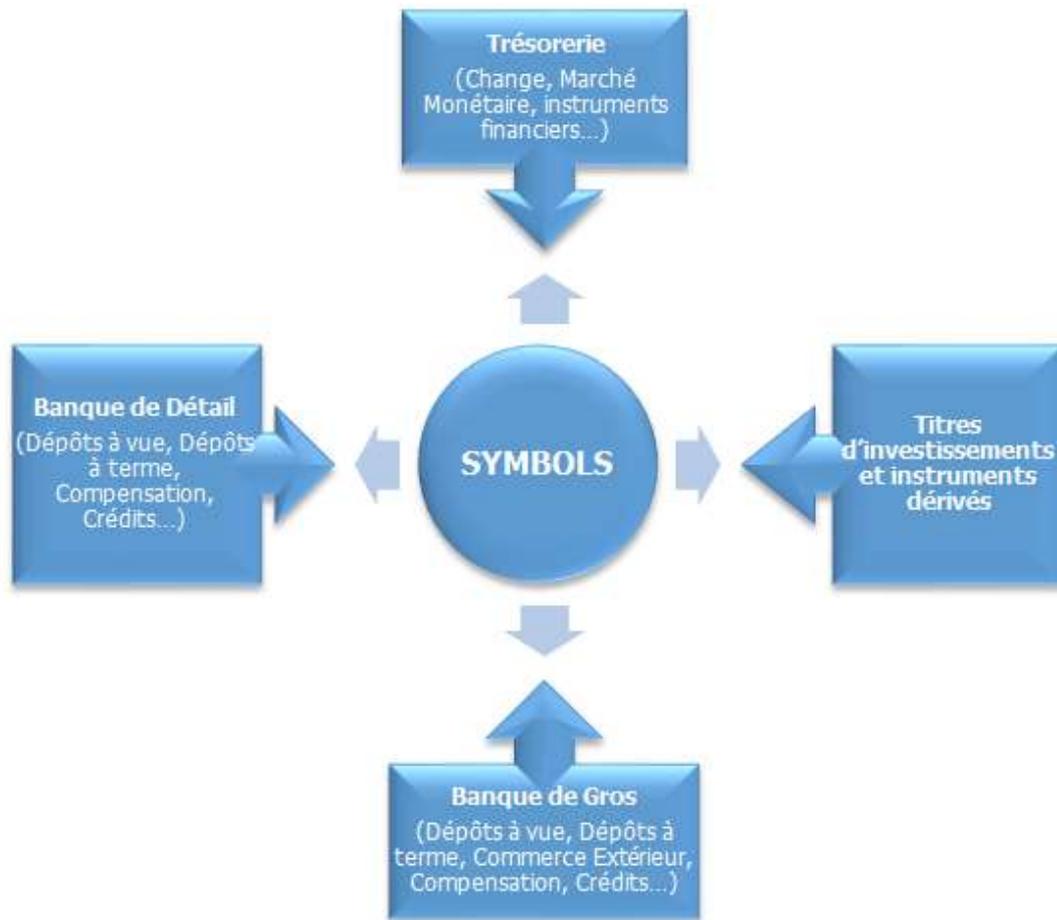
ABC Tunisie dispose d'un organe essentiel représenté par la Structure de Contrôle Interne qui prend en charge les principales responsabilités et objectifs participant à la surveillance permanente des processus bancaires afin d'assurer la pérennité de l'activité de la banque.

Il est à signaler que les commissaires aux comptes ont révélé certaines insuffisances et faiblesses au niveau du système de contrôle interne dans la lettre de direction relative à l'exercice 2016, notamment :

- **Le processus de gestion des réclamations est géré manuellement. Par ailleurs, la banque ne dispose pas d'un outil informatique permettant la centralisation des réclamations des clients.**
- **Il existe des informations manquantes au niveau de certains formulaires d'ouverture de compte clients.**
- **Certaines procédures ne sont pas mises à jour.**
- **La banque ne dispose pas d'un système de gestion de la qualité au niveau du département système d'information.**
- **La banque n'a pas effectué un inventaire physique des immobilisations corporelles.**
- **Le manuel comptable de la banque n'est pas mis à jour.**

3.2.4. Système d'information

Le système d'information de la banque est organisé autour du « Core Banking System » Symbols et de modules annexes tels que ceux de la Télécompensation, de la Monétique, de la gestion des Ressources Humaines, etc. Il comprend également des composantes Internet, Intranet et Extranet. La figure suivante illustre le schéma global du système d'information :



Le progiciel SYMBOLS est un système bancaire complet, intégrant les processus de gestion Front Office et Back Office. Les fonctionnalités du système couvrent tous les aspects de la gestion bancaire, du Grand Livre aux canaux de diffusion. Il offre un large éventail de fonctionnalités commerciales pour tous les domaines bancaires, notamment les services aux particuliers et aux entreprises, transactions interbancaires, titres et placements.

SYMBOLS propose également un ensemble de modules fournissant les données de base qui permettent de gérer une banque ou un groupe bancaire. Ces modules sont complétés par d'autres produits de gestion qui se présentent comme suit :

- Swift : service de messagerie interbancaire sécurisé
- HR Access : Gestion du capital humain
- Kondor + : gestion des opérations de marché
- ACAS : gestion des dossiers de crédits des clients Entreprise
- Trade Innovation : gestion des opérations de commerce extérieur

La banque dispose de deux salles informatiques au niveau de son siège social (site principal).

Des moyens réseaux et informatiques de sauvegarde et de restauration sont mis en place au niveau du site de secours situé à Sousse et permettant d'assurer le redéploiement de l'activité de la banque en cas de non disponibilité du site principal.

Les projets récents incluent :

- Le démarrage de la mise en place de COBIT 5 « La gouvernance des Technologies de l'Information » qui regroupe l'ensemble du système de management (processus, procédures, organisation) permettant de piloter la DSI.
- La mise en place d'une solution de gestion des vulnérabilités externes « QUALYSGUARD ».
- La mise en place d'une solution de gestion des vulnérabilités internes « Nessus » qui prend en charge le scan d'appareils réseau, systèmes d'exploitation, bases de données et applications, disponibles sur les infrastructures physiques, virtuelles.
- La mise en place de la solution « SolarWinds », un outil de surveillance et de contrôle en ligne du réseau informatique de la banque.
- La mise en place d'une solution de recouvrement « EXUS EFS » qui offre tous les outils nécessaires requis par les gestionnaires de recouvrement pour gagner le contrôle et augmenter l'efficacité du processus de recouvrement de créances.
- La mise en place de la solution de lutte contre le blanchiment d'argent « SironAML » qui permet de contrôler efficacement les transactions des clients en utilisant des scénarios de recherche spécifiques aux banques, des données historiques, ainsi que des profils de groupes de pairs pour identifier les activités de blanchiment d'argent.
- La mise en place de la phase 1 du progiciel de gestion des ressources humaines « SOPRA - HR Access ».

La banque a aussi entamé depuis la fin du troisième trimestre de 2017, deux projets d'envergure :

- L'upgrade et la mise en place d'une nouvelle version du « Core Banking System ». La nouvelle version assurera un traitement optimal des transactions et permettra de répondre aux besoins de tous les utilisateurs ;
- La mise en place d'une plateforme de « Digital Banking » : le choix a été fait sur la solution « BackBase » qui est reconnue comme un leader des services bancaires omni-canal.

La date de finalisation des deux projets est prévue pour le 2^{ème} trimestre de 2018.

Politique de sécurité informatique

La Politique de la Sécurité de l'Information de la banque a été élaborée depuis 2007 et a fait l'objet des mises à jour nécessaires pour traduire les changements dans l'environnement de la banque et les changements organisationnels. Cette politique a été communiquée à tous les acteurs internes et externes de la banque.

Par ailleurs, la banque procède régulièrement à des tests de restauration et de continuité d'activité et des actions correctives sont mises en œuvre afin de résoudre les anomalies détectées à la suite des tests.

Un audit informatique est réalisé annuellement par un auditeur indépendant afin d'apprécier le niveau de conformité de la banque par rapport aux normes et standards de sécurité informatique.

3.2.5. Politique sociale de la banque

Le personnel de ABC Tunisie a totalisé 171 employés au 31.12.2016 dont 48% sont des femmes.

Le banque a un taux d'encadrement important soit 82,5% du personnel en 2016. ABC Tunisie est aussi une banque « jeune » avec une moyenne d'âge de 37 ans en décembre 2016. Eu égard de l'âge de la banque et sa politique actuelle d'extension du réseau, 52% du personnel dispose de moins de 5 ans d'expérience au 31.12.2016.

Système de motivation

Le personnel de la banque BANK ABC est rémunéré conformément à la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Rémunération mensuelle

Le salaire mensuel servi par la banque est constitué par le salaire de base et les différentes indemnités et primes conventionnelles (indemnité de transport, indemnité de représentation, indemnité de présence). Ces primes sont servies tout au long de l'année (mensuellement) sous forme d'avance puisqu'elles s'ajoutent au salaire annuel.

Le salaire d'un employé ABC correspond ainsi à 17,5 mensualités réparties sur 12 mois.

- Gratification d'un treizième mois : Tout employé reçoit à chaque fin d'année une gratification d'un treizième mois calculée au prorata des mois de travail effectifs à la banque. Cette gratification est égale à un mois de salaire à savoir le salaire de base et les indemnités sus indiquées (indemnité de transport, indemnité de représentation et l'indemnité de présence).
- Prime de rendement annuelle : La prime est calculée sur la même base que le treizième mois et elle varie de 0 à 250% du salaire.
- Prime de Bilan : Tout employé reçoit une prime de bilan calculée sur la même base que le treizième mois et qui peut atteindre 2 fois le salaire.

Gratification Exceptionnelle

Dans l'objectif d'associer le personnel aux résultats et performances de la banque, une gratification exceptionnelle (Bonus) est distribuée annuellement à chaque employé en fonction des performances de la banque, des performances de chaque département et de la réalisation des objectifs de chaque employé.

Le Bonus est fixé à la fin de l'année et servi au début de l'année suivante.

Autres Avantages et Rémunérations

Outre le salaire mensuel et la gratification exceptionnelle, le personnel de la Banque perçoit d'autres avantages et rémunérations à savoir, les tickets restaurants, la prime de l'aïd, la prime de scolarité et les vêtements de travail.

Formation du personnel

Durant 2016, 23 actions de formation ont été engagées totalisant 3 889 heures de formation.

Le nombre de participations à des formations tous types confondus (Intra, Inter, Diplômante et Projets) était de 384 pour une population de 171 employés soit l'équivalent de 10,1 heures de formation par employé formé et 22,7 heures par employé.

3.2.6. Effectif et réseau de la banque

Catégorie professionnelle	juin-17	déc-2016	déc-2015	déc-2014
Personnel de Direction	51	45	40	32
Personnel d'Encadrement	105	96	86	69
Personnel d'Exécution	14	15	16	14
Personnel de Service	4	4	4	4
SIVP et CAIP	12	11	11	14
Total	186	171	157	133

Le réseau de la Banque est présenté comme suit :

Réseau	juin-17	déc- 2016	déc- 2015	déc- 2014
Agences	16	15	12	8

3.3. Activité et performance de la banque au 31/12/2016

3.3.1. Les Ressources

3.3.1.1. Les dépôts de la clientèle

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015*	31/12/2014**	Variation 2016/2015
Dépôts à vue	255 390	239 501	239 090	6,63%
Dépôts d'épargne	19 506	13 129	13 426	48,57%
Comptes à terme, Bons de caisse et valeurs assimilées	38 549	29 788	39 596	29,41%
Autres sommes dues à la clientèle	13 004	11 365	10 585	14,42%
Charges à payer	433	361	314	19,94%
Intérêts payés d'avance	-14	-14	-31	0,00%
Total Dépôts	326 869	294 130	302 980	11,13%

*La colonne comparative au 31/12/2015 a été retraitée pour des besoins de comparabilité. Il s'agit de reclassement au niveau de la même note sans changement du total.

** Pour la colonne comparative au 31/12/2014, il n'est pas possible d'effectuer des reclassements.

Les dépôts de la clientèle ont atteint 326 869 mDT en 2016 contre 294 130 mDT en 2015 soit une hausse de 32 739 mDT correspondant à +11,13%. Les dépôts à vue, qui ont représenté 78,1% du total dépôts en 2016, ont augmenté de 6,63% à 255 390 mDT soit une hausse de 15 889 mDT. Sur la même période, les comptes d'épargne et les comptes à terme ont connu une forte croissance, soit de 48,57% (ou 6 377 mDT) et de 29,41% (ou 8 761 mDT) respectivement.

Il y'a lieu de noter que les dépôts en devises ont représenté plus de 75% des dépôts de la clientèle en 2016.

La part de marché de ABC Tunisie en termes de dépôts s'élève au 31/12/2016 à 0,6%⁽¹⁾.

¹ Source BCT pour les données du secteur bancaire

3.3.1.2. Les Capitaux Propres

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Capital	68 000	68 000	68 000	0%
Réserves	592	413	277	43,34%
Résultats reportés	3 401	2 588	0	31,41%
Résultat de l'exercice	3 098	992	2 724	212,30%
Total capitaux propres	75 091	71 993	71 001	4,30%

Les capitaux propres de la banque ont augmenté de 4,30% à 75 091 mDT en 2016, soit une amélioration de 3 098 mDT. Cette augmentation reflète :

- un résultat net arrêté au 31/12/2016 de 3 098 mDT ;
- la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2015.

3.3.2. Les Emplois

3.3.2.1. Les crédits à la clientèle

L'encours brut des crédits à la clientèle a crû de 12,57% en 2016 pour atteindre 174 467 mDT, soit une progression de 19 481 mDT. Les crédits aux particuliers (46,7% des crédits) ont évolué de 18,09% en 2016 alors que les crédits octroyés aux entreprises (53,3% des crédits) ont progressé de 8,15% sur la même période.

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015*	31/12/2014*	Variation 2016/2015
Comptes courants débiteurs	5 108	5 466	1 719	-6,55%
Escompte commercial	3 160	4 858	6 231	-34,95%
Crédits à Court Terme	27 348	12 209	18 410	124,00%
Crédits à Moyen et Long Terme	125 733	115 601	119 774	8,76%
Crédits de consolidation	366	35	107	945,71%
Impayés	11 063	15 460	14 577	-28,44%
Produits à recevoir	1 865	1 577	1 864	18,26%
Produits perçus d'avance	-177	-221	-324	-19,91%
Total Créances Brutes	174 467	154 986	162 359	12,57%
Provisions affectées	-8 059	-10 252	-8 888	-21,39%
Agios réservés	-5 624	-5 184	-4 901	8,49%
Provisions Collectives	-963	-679	-486	41,83%
Total	159 820	138 871	148 084	15,09%

*Les colonnes comparatives au 31/12/2015 et au 31/12/2014 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité. Il s'agit de reclassement au niveau de la même note sans changement du total.

ABC Tunisie détient une part de marché de 0,27% ⁽²⁾ sur les crédits à la clientèle au 31/12/2016.

² Source BCT pour les données du secteur bancaire

La répartition des crédits par secteur d'activité se présente comme suit :

En mDT

Segment	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Particuliers	81 449	68 974	54 544	18,09%
Télécommunications	31 888	46 885	56 383	-31,99%
Industries Manufacturières	21 471	5 812	4 573	269,43%
Tourisme	14 753	-	-	-
Services	11 854	12 529	-	-5,39%
Commerce	7 877	12 657	18 596	-37,77%
Finance	3 597	5 266	6 823	-31,69%
Divers	852	1 567	18 429	-45,63%
Transport	576	1 145	2 336	-49,69%
Agriculture	150	150	675	0,00%
Total	174 467	154 986	162 359	12,57%

Portefeuille des créances

En mDT

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Créances clientèles (classes 0 et 1)	184 839	165 329	168 844
Classe 0 (A)	170 346	158 068	165 764
Classe 1 (B1)	14 493	7 261	3 080
Créances douteuses et litigieuses (classes 2, 3 et 4) (b)	15 284	19 495	14 688
Classe 2 (B2)	789	4 023	611
Classe 3 (B3)	1 283	1 288	589
Classe 4 (B4)	13 212	14 184	13 488
Total Créances brutes bilan et hors bilan (c) = [(a)+(b)]	200 122	184 824	183 532
Provisions (art 10 et additionnelles circulaire BCT 91-24)	8 102	10 290	8 888
Provisions collectives (circulaire BCT 91-24)	963	679	486
Agios réservés	5 624	5 184	4 901
Provisions et agios réservés hors provisions collectives (e)	13 726	15 474	13 789
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (f)	14 689	16 153	14 275
Taux de couverture de l'ensemble des créances (f) / (c)	7,34%	8,74%	7,78%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (e) / (b)	89,81%	79,37%	93,88%
Taux des créances classées (b) / (c)	7,64%	10,55%	8,00%

3.3.2.2. Le Portefeuille titres

3.3.2.2.1 Portefeuille titres commercial

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	20 000	20 000	200,00%
Décote/Prime	-576	-24	-23	2 300%
Produits à recevoir	2 360	852	227	177,00%
Total	61 784	20 828	20 204	196,64%

Au 31/12/2016, le portefeuille titres commercial totalise 61 784 mDT contre 20 828 mDT au 31/12/2015, soit une hausse significative de 196,64%.

3.3.2.2.2 Portefeuille titres d'investissement

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Société Tunisienne de Garantie	20	20	20	0%
SIBTEL	32	32	32	0%
Total portefeuille d'investissement	52	52	52	0%

3.3.2.3. Les immobilisations nettes

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Immobilisations nettes	4 326	3 169	1 771	36,51%

Les immobilisations nettes ont totalisé 4 326 mDT au 31/12/2016 contre 3 169 mDT au 31/12/2015, soit une hausse de 36,51% ou 1 157 mDT. Cette évolution tient compte de :

- acquisition d'immobilisations corporelles d'une valeur totale égale à 1 878 mDT
- une régularisation d'une valeur égale à 53 mDT
- une dotation aux amortissements d'une valeur égale à 773 mDT.

3.3.3. Les résultats d'exploitation

3.3.3.1. Le produit Net Bancaire

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Produit Net Bancaire	17 383	14 771	12 553	17,68%

Le produit net bancaire a atteint 17 383 mDT au 31/12/2016 contre 14 771 mDT en 2015 enregistrant ainsi une hausse annuelle de +17,68%.

L'analyse de cette évolution est détaillée comme suit :

3.3.3.1.1 La Marge en intérêts (MIN)

La marge en intérêts a augmenté de 3,66% à 9 314 mDT en 2016 sous l'effet d'une augmentation de 2,43% des produits en intérêts et de 0,65% des charges en intérêts.

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Produits en intérêts	15 538	15 169	12 471	2,43%
Charges en intérêts	6 224	6 184	3 783	0,65%
Marges en intérêts	9 314	8 985	8 688	3,66%

3.3.3.1.2 Les Commissions nettes

En 2016, les commissions nettes ont atteint 4 009 mDT, en hausse de 20,50% par rapport à 2015.

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Commissions perçues	4 721	3 685	3 444	28,11%
Commissions encourues	712	358	302	98,88%
Commissions nettes	4 009	3 327	3 142	20,50%

3.3.3.1.3 Les autres revenus

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Gain de change	1 136	1 410	324	-19,43%
Revenus du Portefeuille titres de placement	2 924	1 049	399	178,74%
Total autres revenus	4 060	2 459	723	65,11%

3.3.3.2. Les frais généraux (charges opératoires)

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Frais de personnel	8 556	7 359	6 125	16,27%
Charges générales d'exploitation	4 962	4 313	3 475	15,05%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	773	558	315	38,53%
Total Frais généraux	14 291	12 230	9 915	16,85%

En 2016, les frais généraux ont crû de 16,85% à 14 291 mDT sous l'effet de :

- une augmentation de 16,27% des frais de personnel à 8 556 mDT.
- une augmentation de 15,05% des charges générales d'exploitation à 4 962 mDT.
- des dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations d'un montant égal à 773 mDT, en hausse de 38,53% par rapport à 2015.

3.3.3.3. Les soldes en pertes de créances

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges*	3 272	3 285	1 412	-0,40%
Reprise de provisions	4 596	1 404	1 179	227,35%
Les soldes en pertes de créances	1 324	-1 881	-233	-

* : Y compris les provisions collectives

3.3.3.4. Le Résultat Net

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Résultat net	3 098	992	2 724	212,30%

Le Résultat net de la banque s'est établi à 3 098 mDT au 31/12/2016.

3.4. **Activité et performance de la banque au 30 juin 2017**

3.4.1. Les Ressources

3.4.1.1. Les dépôts de la clientèle

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
Dépôts à vue	252 461	304 088	255 390	-16,98%
Dépôts d'épargne	21 541	16 929	19 506	27,24%
Comptes à terme, Bons de caisse et valeurs assimilées	42 044	30 200	38 549	39,22%
Autres sommes dues à la clientèle	13 552	18 535	13 004	-26,88%
Charges à payer	448	286	433	56,64%
Intérêts payés d'avance	-42	-19	-14	121,05%
Total Dépôts	330 004	370 020	326 869	-10,81%

Les dépôts de la clientèle ont diminué de 10,81% au 30/06/2017 en glissement annuel, atteignant le niveau de 330,0 MDT. Ceci dit, une légère reprise de 0,96% est constatée par rapport au niveau des dépôts au 31/12/2016.

Au 30/06/2017, la part de marché de ABC Tunisie est de 1,3% ³

3.4.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

Néant

3.4.1.3. Les Capitaux propres

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Capital	68 000	68 000	68 000	0,00%
Réserves	917	413	592	122,03%
Résultats reportés	6 174	3 580	3 401	72,46%
Résultat de l'exercice	-242	1 463	3 098	-116,54%
Total capitaux propres	74 849	73 456	75 091	1,90%

Les capitaux propres de la banque se sont établis à 74,8 MDT au 30/06/2017, en progression de 1,90% par rapport au 30/06/2016.

³ Source : ABC Tunisie

3.4.2. Les emplois

3.4.2.1. Les crédits à la clientèle

En mDT

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
Comptes courants débiteurs	6 561	4 527	5 108	44,93%
Escompte commercial	6 797	3 421	3 160	98,68%
Crédits à Court Terme	26 357	15 322	27 348	72,02%
Crédits à Moyen et Long Terme	135 510	123 257	125 733	9,94%
Crédits de consolidation	471	275	366	71,27%
Impayés	11 314	14 145	11 063	-20,01%
Produits à recevoir	2 296	1 861	1 865	23,37%
Produits perçus d'avance	-242	-198	-177	22,22%
Total Créances Brutes	189 065	162 610	174 467	16,27%
Provisions affectées	-8 407	-10 517	-8 059	-20,06%
Agios réservés	-6 092	-5 567	-5 624	9,43%
Provisions Collectives	-963	-679	-963	41,83%
TOTAL	173 603	145 847	159 820	19,03%

Les crédits à la clientèle ont crû de 19,03% au 30/06/2017 en glissement annuel, passant à 173,6 MDT.

Les crédits de ABC Tunisie représentent 0,6%⁴ de part de marché au 30/06/2017.

⁴ Source : ABC Tunisie

Portefeuille des créances

En mDT

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31-déc-16
Créances clientèles (classes 0 et 1)	198 434	183 594	184 839
Classe 0 (A)	189 395	176 246	170 346
Classe 1 (B1)	9 039	7 348	14 493
Créances douteuses et litigieuses (classes 2, 3 et 4) (b)	16 471	18 038	15 284
Classe 2 (B2)	1 193	2 223	789
Classe 3 (B3)	1 375	757	1 283
Classe 4 (B4)	13 903	15 058	13 212
Total Créances brutes bilan et hors bilan (c) = [(a)+(b)]	214 905	201 632	200 122
Provisions (art 10 et additionnelles circulaire BCT 91-24)	8 407	10 517	8 102
Provisions collectives (circulaire BCT 91-24)	963	679	963
Agios réservés	6 092	5 567	5 624
Provisions et agios réservés hors provisions collectives (e)	14 499	16 084	13 726
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (f)	15 462	16 763	14 689
Taux de couverture de l'ensemble des créances (f) / (c)	7,19%	8,31%	7,34%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (e) / (b)	88,03%	89,17%	89,81%
Taux des créances classées (b) / (c)	7,66%	8,95%	7,64%

3.4.1.2. Le portefeuille titres

3.4.2.2.1 Portefeuille titres commercial

En mDT

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	60 000	60 000	0,00%
Décote/Prime	-526	-626	-576	-15,97%
Produits à recevoir	1 840	1 848	2 360	-0,43%
TOTAL	61 314	61 221	61 784	0,15%

3.4.2.2.2 Portefeuille titres d'investissement

En mDT

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Société Tunisienne de Garantie	20	20	20	0,00%
SIBTEL	32	32	32	0,00%
TOTAL	52	52	52	0,00%

3.4.1.3. Les immobilisations nettes

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
Immobilisations nettes	4 364	3 673	4 326	18,81%

La valeur nette des immobilisations de la banque au 30/06/2017 s'est établie à 4,4 MDT, en glissement annuel de 18,81%.

3.4.3. Les résultats d'exploitation

3.4.3.1. Le Produit net bancaire

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
PNB	10 110	8 378	17 383	20,67%

Le PNB de la banque s'est inscrit en hausse annuelle de 20,67% à 10,1 MDT au 30/06/2017. La décomposition de cette performance est comme suit :

3.4.3.1.1 La marge en intérêts (MIN)

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
Produits en intérêts	8 944	7 484	15 538	19,51%
Charges en intérêts	4 336	3 016	6 224	43,77%
Marge en intérêt	4 608	4 468	9 314	3,13%

La marge en intérêts s'est appréciée de 3,13% au 30/06/2017, atteignant le niveau de 4,6 MDT. Ceci est le résultat d'un accroissement de 19,51% des produits en intérêts à 8,9 MDT parallèlement à une forte hausse de 43,77% des charges en intérêts à 4,3 MDT.

3.4.3.1.2 Les commissions nettes

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
Commissions perçues	2 557	2 186	4 721	16,97%
Commissions encourues	263	178	712	47,75%
Commissions nettes	2 294	2 008	4 009	14,24%

Au premier semestre de 2017, les commissions nettes ont évolué de 14,24% à 2,3 MDT sous l'effet d'une appréciation de 16,97% des commissions perçues.

3.4.3.1.3 Les autres revenus

	En mDT			
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
Revenus du Portefeuille titres de placement	2 322	1 156	2 924	100,87%
Gains de change	886	746	1 136	18,77%
Total autres revenus	3 208	1 902	4 060	68,66%

Les autres revenus de la banque ont enregistré une hausse annuelle de 68,66% au 30/06/2017 pour atteindre 3,2 MDT. La majeure partie de cette hausse est attribuée à une augmentation de 100,87% des revenus du portefeuille de titres de placement à 2,3 MDT.

3.4.3.2. Les frais généraux (charges opératoires)

	En mDT			
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
Frais de personnel	5 074	4 106	8 556	23,58%
Charges générales d'exploitation	2 712	2 126	4 962	27,56%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	476	392	773	21,43%
Total Frais généraux	8 262	6 624	14 291	24,73%

Les frais généraux ont subi une hausse de 24,73% au premier semestre de 2017 suite à :

- l'augmentation des frais de personnel de 23,58% à 5,1 MDT et ;
- l'augmentation des charges générales d'exploitation de 27,56% à 2,7 MDT.

3.4.3.3. Les soldes en pertes de créances

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
Dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges (1)	778	1 056	3 272	-26,33%
Reprise de provisions	955	723	4 596	32,09%
Soldes en pertes de créances	176	-333	1 324	-

(1) : Y compris les provisions collectives

Au 30/06/2017, le niveau des dotations aux provisions sur les impayés a été réduit de 26,33% à 0,778 MDT par rapport à la même période de 2016. En parallèle, le montant de reprises de provisions a augmenté de 32,09% à 0,955 MDT grâce aux efforts de recouvrement de la banque. L'ensemble de ces éléments donne un solde en gain de créances de 0,176 MDT au 30/06/2017 contre un solde en pertes de créances de 0,333 MDT sur la même période de 2016.

3.4.3.4. Le résultat net

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Résultat des activités ordinaires	1 838	1 463	3 398
Résultat net	-242	1 463	3 098

Le premier semestre de 2017 s'est soldé par un déficit net de 0,242 MDT contre un bénéfice net de 1,463 MDT à la même période de 2016. Il est à signaler que le résultat net au premier semestre de 2017 a été impacté par une perte de 2,080 MDT résultant du contrôle fiscal de la banque.

3.5. Les indicateurs d'activité trimestriels de la banque au 31/12/2017

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)	31/12/2017	31/12/2016	Variation Déc. 2017-Déc. 2016
1. Produits d'exploitation bancaire	31 780	24 319	30,68%
Intérêts et revenus assimilés	20 305	15 538	30,68%
Commissions (en produits)	5 804	4 721	22,94%
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	5 670	4 060	39,66%
2. Charges d'exploitation bancaire	11 278	6 936	62,60%
Intérêts encourus et charges assimilées	9 478	6 224	52,28%
Commissions encourues	1 801	712	152,95%
3. Produit Net Bancaire	20 501	17 383	17,94%
4. Autres Produits d'exploitation	344	300	14,67%
5. Charges opératoires, dont:	17 406	14 291	21,80%
Frais de personnel	10 439	8 556	22,01%
Charges générales d'exploitation	5 872	4 962	18,34%
Dotation aux amortissements	1 095	773	41,66%
6. Structure du Portefeuille	53 725	61 836	-13,12%
Portefeuille-titres commercial	53 674	61 784	-13,13%
Portefeuille-titres d'investissement	52	52	0,00%
7. Encours des crédits Nets	235 912	159 820	47,61%
8. Encours des dépôts, dont:	370 751	326 869	13,42%
Dépôts à vue	287 895	255 390	12,73%
Dépôts d'épargne	25 632	19 506	31,41%
Dépôts à terme	41 172	38 549	6,80%
9. Emprunts et ressources spéciales	-	-	-
10. Capitaux propres*	75 292	75 091	0,27%

*Les capitaux propres incluent le résultat de la période

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 13,42% au 31 décembre 2017 pour s'établir à 370,7 MDT, résultant d'une croissance de 12,73% des dépôts à vue à 287,9 MDT parallèlement à un accroissement de 31,41% des dépôts d'épargne à 25,6 MDT et à une légère hausse de 6,80% des dépôts à terme à 41,2 MDT.

Les encours de crédit se sont raffermis de 47,61% sur la même période, atteignant 235,9 MDT.

Le Produit Net Bancaire a augmenté de 17,94% à 20,5 MDT au 31 décembre 2017.

3.6. Matrice SWOT (Forces, faiblesses, opportunités et risques)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Adossement à un groupe bancaire international fortement présent sur la région MENA - Ratios réglementaires en conformité avec les exigences de la banque centrale - Assise financière solide - Bonne gestion des risques grâce notamment au renforcement des règles de gouvernance et de contrôle et à l'exploitation d'un système d'information performant - Une activité crédits en forte croissance - Un ratio de couverture des créances classées aux alentours de 90%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible part de marché - Des spreads inférieurs à la moyenne du secteur - Des ratios de rentabilité des capitaux propres faibles par rapport à la moyenne du secteur
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'offre commerciale à destination des clients particuliers à travers le lancement de nouveaux produits - Extension ciblée du réseau d'agences - Synergies commerciales avec la filière off-shore pour la clientèle « Corporate » 	<ul style="list-style-type: none"> - Une reprise lente de l'économie Tunisienne - Une forte concurrence de la part des banques privées

3.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de l'émetteur

Le risque fait partie intégrante des activités de la banque et est géré à travers un processus continu d'identification, de mesure et de surveillance, dans les limites de risque prédéfinies et tout en étant soumis à des contrôles. La banque est exposée au risque de crédit, de marché, de liquidité, de taux d'intérêt, au risque opérationnel et à toute autre forme de risques ancrés dans ses opérations financières.

Au cours des dernières années, Bank ABC a investi dans le développement d'une infrastructure solide et intégrale de gestion de risque. Cette infrastructure inclut des processus d'identification du risque de crédit, de marché et le risque opérationnel, des modèles de mesure du risque, des systèmes de notation et un processus commercial robuste de surveillance et de contrôle de ces risques.

3.7.1. Risque de crédit

Le portefeuille de la banque ainsi que les engagements de crédit sont gérés en concordance avec la politique globale de la banque en matière de crédit, en déterminant des lignes directrices quantitatives et qualitatives et en mettant l'accent sur la nécessité d'éviter toute concentration de risques.

La banque est gouvernée par une politique de crédit spécifique au pays mais en adéquation avec les directives du Groupe. Cette politique est adaptée au cadre réglementaire local et aux besoins du marché local en termes de produit et de secteur d'activité.

En 2016, la Banque a élaboré sa Déclaration relative à l'appétence au risque qui définit le type et le niveau globaux de risque que Bank ABC Tunisie est disposée à assumer dans le cadre de sa capacité à prendre des risques pour atteindre ses objectifs stratégiques. La Déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque devra faire l'objet d'une révision annuelle en vue d'une actualisation au regard des nouvelles évolutions du marché, des opportunités, des défis ou des modifications apportées aux exigences réglementaires.

Risque de crédit - Banque des Grandes Entreprises : Une hiérarchie de délégations de pouvoir sur la base de notations de risque telles que celles générées par le système de notation interne – Moody's Risk Adviser –, régit les approbations de crédits en faveur des entreprises.

Les chargés d'affaires de la banque sont responsables de la gestion des opérations courantes de chaque engagement de crédit et des revues périodiques de chaque client et des risques associés, dans un cadre défini par le département de Crédit et Risque. L'audit interne procède, cependant, à des revues de risque des actifs, afin de fournir un avis indépendant quant à la qualité de leur risque de crédit et par rapport au respect des politiques et procédures de crédit. Ces mesures prises dans leur globalité, constituent les principales lignes de défense contre des risques excessifs pour la banque.

Afin de sensibiliser les employés au risque de crédit, la banque a mis en place un plan de formation avancé en étroite collaboration avec l'agence de notation internationale Moody's. Ce programme de formation est sponsorisé par la maison mère.

Les lignes de crédit sont accordées avec prudence et la banque a recours à des techniques de contrôle et de mitigation du risque de crédit. Pour évaluer le mix risque/rendement de chaque opération de crédit, la banque utilise le ratio de rentabilité « **Risk-Adjusted Return on Capital** » (RAROC). Ce ratio est consolidé pour chaque segment et un seuil minimum, défini par le groupe, doit être respecté.

Risque de crédit - Banque de Détail : Les crédits aux particuliers sont gérés dans un cadre qui considère attentivement le cycle global du crédit. Ce cadre est en adéquation avec les bonnes pratiques de l'industrie bancaire et répond aux exigences réglementaires en documentant toutes les transactions. Un des objectifs clé de ce cadre est de protéger l'intégrité du portefeuille de crédit et d'assurer un équilibre entre risque et rentabilité tout en encourageant une croissance saine et innovante du portefeuille d'actifs. Les crédits aux particuliers sont accordés sous forme de produits approuvés à travers un processus solide gouverné par une politique de risque spécifique.

Les engagements de crédit ayant subi une détérioration significative sont supervisés d'une manière active par l'unité de Recouvrement de la Banque.

Garanties et Autres Collatéraux :

Le montant et le type de garantie dépendent de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie.

Les garanties et collatéraux peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers ou d'instruments financiers tels que des liquidités ou des titres financiers, des garanties bancaires (émises par des banques dont le risque est jugé acceptable par Bank ABC) ou des garanties personnelles. La garantie est soumise à l'évaluation d'un expert indépendant désigné par la Banque, tant au cours de l'ouverture du crédit portant sur un nouveau prêt que d'une réévaluation périodique lors du renouvellement / de la revue annuelle des lignes de crédit.

Le département de crédit et risque maintient un monitoring permanent de la valeur de marché des garanties et demande si nécessaire une couverture additionnelle.

Gestion et Suivi des Engagements:

La division Administration de Crédit est responsable du suivi des engagements pour tout type de facilités de crédit. Elle est également tenue de déclarer les engagements pour tout type de facilités de crédit accordées à des particuliers ou à des entreprises au Comité de Risque trimestriellement et mensuellement à la Banque Centrale de Tunisie. Les limites fixées en matière de risque de crédit sont révisées annuellement (généralement une année après la date de la dernière approbation).

Tout dépassement des limites instaurées requiert l'accord préalable d'autorités d'approbation spécifiques définies dans la politique de crédit de la banque. Ces dépassements font l'objet d'un suivi hebdomadaire de la part de l'Administration de Crédit, en collaboration avec les unités de la Banque de Détail et des Grandes Entreprises.

Au 31 Décembre 2016, Bank ABC Tunisie n'a enregistré aucun dépassement de limites.

Engagements par Industrie :

La répartition des engagements de la banque au 31/12/2016 est comme suit:

Secteur	%
Communication	9,0%
Services commerciaux	0,1%
Construction	0,3%
Institutions financières	71,5%
Transport	0,1%
Industries manufacturières	10,2%
Tourisme	9,0%
Total	100%

Engagements par Maturité:

La répartition des engagements de la banque selon la maturité contractuelle au 31/12/2016 est comme suit:

Maturité	%
< 1 an	57%
1 à 3 ans	32%
3 à 5 ans	9%
> 5 ans	2%
Total	100%

Engagements par Notation:

La banque a une politique qui exige des méthodologies de risque précises et cohérentes. Elle a recours à une variété d'analyses financières combinée à des informations de marché afin de justifier la notation de risque qui constitue le principal paramètre de mesure du risque de crédit de contrepartie. Le système de notation de contreparties (Credit Risk Rating System), tel que conçu par Groupe Bank ABC inclut des définitions claires, des procédures formalisées et des critères détaillés de notation des contreparties et leur affectation aux différentes classes de risque.

Les notations de crédit internes sont adaptées à toutes les catégories de clients et sont dérivées conformément à la politique de crédit de la banque. Elles font régulièrement l'objet d'évaluations et de revues. Chaque notation interne de risque correspond à une notation externe correspondante des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings.

3.7.2. Risque de marché

La banque a établi une politique de gestion du risque et les limites à travers lesquelles le risque de marché est mesuré, suivi et contrôlé par le département Crédit et Risque, sous la surveillance stratégique du Comité de Gestion Actif-Passif (ALCO).

Le risque de marché est contrôlé à travers la mise en place de limites approuvées par le BRC. Ces limites reflètent la tolérance de la banque au risque dans un contexte spécifique de marché et par rapport à la stratégie en place.

La revue de ces limites fixées en matière de risque de marché se fait annuellement. En cas de dépassement, le département Risque de Marché de la banque communique le dépassement au département Trésorerie de la banque et par la suite au comité ALCO pour ratification.

Les scénarios de stress sont présentés et approuvés périodiquement par le BRC et gérés par un système de tableau de bord « Dashboard ». Le contrôle de la validité et de la cohérence de ces hypothèses est géré au niveau du comité ALCO de la banque.

3.7.3. Risque de taux d'intérêt

Les activités de trading, investissement et bancaires exposent la banque à un risque de taux d'intérêt. Afin de mieux gérer le risque de taux d'intérêt, la banque procède à des opérations de swaps de taux.

3.7.4. Risque de liquidité

La banque maintient des actifs liquides à des niveaux prudents dans le but d'assurer la disponibilité rapide des fonds, afin de pouvoir remplir ses engagements, même dans des conditions défavorables. La banque surveille de près le ratio de couverture du prêt afin de se conformer pleinement aux critères de la BCT d'un taux de couverture minimum de 70% en 2016. ABC Tunisie se prépare également activement à renforcer ses liquidités à moyen terme et à respecter un ratio de liquidité de plus en plus strict selon des normes édictées par la Banque Centrale de Tunisie. De plus, la banque procède à des analyses de tests de stress plusieurs fois par an, afin de pouvoir anticiper les conséquences d'une perte soudaine d'une partie de ses dépôts.

3.7.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes liées à une mauvaise adéquation des procédures internes, à une défaillance humaine ou des systèmes ou encore liées à des événements externes.

En évaluant l'impact actuel et potentiel des événements de risque opérationnel, la banque prend en considération l'impact sur sa réputation, l'impact réglementaire et l'impact sur ses clients et ses opérations.

ABC Tunisie emploie les outils suivants dans la gestion de ses risques opérationnels :

- Le recueil des données de pertes et incidents internes,
- Les exercices 'Risk and Control self-assessments',
- Les standards de contrôle,
- Les scénarios de risque,
- Les indicateurs clé de risque,
- Les indicateurs clé de performance,
- Processus d'approbation de nouveaux produits

La banque utilise des éléments quantitatifs et qualitatifs lors de la classification des risques opérationnels actuels ou potentiels et procède à l'information du Risque Opérationnel du groupe en cas de risque potentiel ou effectif qualifié de 'très élevé' ou 'élevé'.

Les nouvelles directives et lignes directrices de la BCT en matière de risque opérationnel de Juillet 2016 ont pleinement été intégrées dans le système de gestion du risque opérationnel de la banque.

3.7.6. La Conformité et l'Anti-Blanchiment d'Argent

ABC Tunisie s'est engagée à se conformer à toutes les règles applicables en vertu de la réglementation locale en vigueur et des normes du Groupe.

En réponse aux exigences et aux attentes accrues des régulateurs, des banques correspondantes et des parties prenantes, la banque a considérablement investi dans la gestion des risques de non-conformité.

ABC Tunisie a constitué un Comité de la conformité et de la criminalité financière dans lequel ont été introduites des normes de renseignement et de gestion en matière de conformité et de criminalité financière. Des rapports réguliers sont présentés à la Direction et au Conseil d'Administration.

La banque a renforcé sa capacité de conformité en matière de criminalité financière pour se mettre au diapason des réglementations et des défis externes. La banque a mis en place un « programme d'amélioration de la lutte contre la criminalité financière » qui a été comparé aux meilleures pratiques. Ce programme comprend une politique de lutte contre le blanchiment d'argent / l'évaluation du risque de sanctions à l'échelle du Groupe, ainsi que des plans d'action et des mesures d'atténuation des risques.

De plus, les systèmes de détection des risques liés à la criminalité financière ont été améliorés. Cela offre un cadre, une méthodologie et des seuils communs ainsi qu'un système de suivi automatique des transactions à travers l'implémentation du SIRON AML. Le filtrage des données statiques clients a également été amélioré grâce à la mise en œuvre du système automatisé de filtrage des données des clients, Siron KYC. Les alertes émanant de ces systèmes automatisés, ainsi que des systèmes de contrôle des paiements de la banque, sont analysées. Le cas échéant, des « rapports d'activités suspectes » sont déposés auprès des autorités compétentes.

Bank ABC vise à ancrer une culture de la conformité, élément important de lutte contre la criminalité financière.

La culture de la conformité a été sensiblement améliorée grâce au soutien et aux efforts de la Direction et du Conseil d'Administration pour une mise en œuvre adéquate du programme de conformité.

3.7.7. Risque de règlement

Selon l'article 42 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2006-19 du 28/11/2006 relative au Contrôle Interne, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La banque maîtrise ce risque à travers les actions suivantes :

- La fixation des limites par contrepartie et par type d'instrument financier.
- La revue périodique de la situation financière des contreparties matérialisée par un rapport détaillé et une recommandation soumis aux comités de crédit.
- La mise en place d'un système de mesure de l'exposition de la banque au risque de règlement pour les différents instruments et évaluation périodique des risques.
- Le suivi rapproché des contreparties nécessitant un suivi particulier suite à une détérioration dans leur profil de risque.

3.7.8. Risque juridique

Toutes les conventions citées au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2016 n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de la banque puisqu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 21 février 2017 et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2017, ce qui est en contradiction avec les dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

3.8. Dépendance de l'émetteur

3.8.1. Dépendance de la banque au 31/12/2016

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents à travers l'application des articles :

Article 1

Cet article précise que le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 5 % des dits fonds propres nets.

Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 5% des fonds propres nets s'établit à 70 618 mDT au 31 décembre 2016, ne dépassant pas ainsi 3 fois les fonds propres nets à savoir 228 162 mDT.

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des dits fonds propres nets.

Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 15% des fonds propres nets s'établit à 14 753 mDT au 31 décembre 2016, ne dépassant pas ainsi 1,5 fois les fonds propres nets à savoir 114 081 mDT.

Au 31 décembre 2016, la Banque est conforme aux exigences de cette norme.

Article 2

Cet article précise que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31 décembre 2016, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (19 014 mDT) des fonds propres nets de la banque.

Au 31 décembre 2016, la Banque respecte les exigences de cette norme.

Article 3

Conformément à l'article 3 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement financier soit 76 054 mDT.

Au 31 Décembre 2016, le risque net encouru sur les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers (en l'occurrence deux relations appartenant au groupe ABC), totalise 10 112 mDT.

Au 31 décembre 2016, la Banque respecte les exigences de cette norme.

Article 4

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter en permanence au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente environ 42,45% du total des risques encourus pondérés.

Fonds propres nets = 76 054 mDT

Risques encourus = 179 148 mDT

Le montant des fonds propres nets de base représente environ 41,92% du total des risques encourus pondérés.

Fonds propres nets de base = 75 091 mDT

Risques encourus = 179 148 mDT

Ainsi, au 31 décembre 2016, la Banque respecte les exigences de cette norme.

3.8.2. Dépendance de la banque au 30/06/2017

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents à travers l'application des articles :

Article 1

Cet article précise que le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 5 % des dits fonds propres nets.

Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 5% des fonds propres nets s'établit à 88 854 mDT au 30 juin 2017, ne dépassant pas ainsi 3 fois les fonds propres nets à savoir 228 162 mDT.

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des dits fonds propres nets.

Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 15% des fonds propres nets s'établit à 28 712 mDT au 30 juin 2017, ne dépassant pas ainsi 1,5 fois les fonds propres nets à savoir 114 081 mDT.

Au 30 juin 2017, la Banque est conforme aux exigences de cette norme.

Article 2

Cet article précise que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 30 juin 2017, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (19 014 mDT) des fonds propres nets de la banque.

Au 30 juin 2017, la Banque respecte les exigences de cette norme.

Article 3

Conformément à l'article 3 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement financier soit 76 054 mDT.

Au 30 juin 2017, le risque net encouru sur les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux

établissements financiers (en l'occurrence deux relations appartenant au groupe ABC), totalise 15 288 mDT.

Au 30 juin 2017, la Banque respecte les exigences de cette norme.

Article 4

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter en permanence au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente environ 33,28% du total des risques encourus pondérés.

Fonds propres nets = 76 054 mDT

Risques encourus = 228 514 mDT

Le montant des fonds propres nets de base représente environ 32,86% du total des risques encourus pondérés.

Fonds propres nets de base = 75 091 mDT

Risques encourus = 228 514 mDT

Au 30 juin 2017, la Banque respecte les exigences de cette norme.

3.9. Litige ou arbitrage

3.9.1. Affaire en défense

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 DT. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est pourvu en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire à l'encontre de la même partie.

En date du 11/02/2015 et après plusieurs ajournements de l'audience, la Cour d'Appel a accepté les plaidoiries des deux parties et a reporté l'affaire à une date ultérieure pour annoncer son jugement.

En date du 25/03/2015, la Cour d'Appel a confirmé le jugement de Première Instance en faveur de la banque. Ce dernier jugement a fait l'objet de pourvoi en cassation par la partie adverse.

Le 14/06/2017, la cour de cassation a instruit de nouveau le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel. La date de l'audience n'est pas encore fixée.

3.9.2. Contrôle fiscal

La banque a fait l'objet au cours de 2016, d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012 à 2015 ayant abouti à une notification préliminaire portant sur le paiement de 3 114 KDT et la réduction du crédit d'impôt à zéro (le montant du crédit d'impôt au 31 décembre 2015 s'élève à 527 KDT).

La banque a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressements conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux et a constitué une provision pour risque de l'ordre de 532 KDT au 31 décembre 2016.

Au cours de 2017, la banque est arrivée à un arrangement avec l'administration pour porter le montant du redressement à 2 067 KDT (en principal et pénalités de retards y compris le crédit d'impôt qui a été ramené à zéro).

Le montant total des pertes liées à ce contrôle a été comptabilisé au cours du premier semestre de 2017 et la banque a ainsi éteint toute obligation liée à ce contrôle.

Le dossier a été clôturé au cours du deuxième semestre de 2017 et la banque a obtenu ainsi quitus fiscal jusqu'au 31 décembre 2015.

3.9.3. Révélation d'un fait délictueux

Conformément aux dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, les commissaires aux comptes ont procédé à la révélation d'un fait délictueux auprès du procureur de la république portant sur des manipulations frauduleuses commises par un employé de la banque dont le montant total s'élève à 90 KDT selon les informations disponibles à la banque. A la date d'émission du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2016, l'enquête liée est toujours en cours, les risques probables ont été convenablement provisionnés au vu des informations disponibles.

3.10. Politique d'investissement de la Banque

Le tableau suivant retrace les investissements prévisionnels de la banque sur la période 2017-2021.

Libellé	En mDT				
	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Terrain	7 216	0	0	0	0
Construction Siège	0	0	0	15 000	15 000
Aménagement des nouvelles agences	450	0	496	1 042	547
Matériel informatique	150	268	371	217	100
Upgrade du SI	0	1 278	0	0	0
Solution Digitale	0	575	0	0	0
Autres Investissements (Matériels et immatériels)	100	350	250	250	250
Total	7 916*	2 470*	1 117*	16 509	15 897

**Il est à noter que les écarts entre les investissements prévisionnels pour les années 2017, 2018 et 2019 et les décaissements sur acquisition d'immobilisations prévisionnels pour les mêmes exercices sont expliqués par le fait que le paiement du terrain acquis en 2017 sera effectué en 2017, 2018 et 2019.*

Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

4.1. Patrimoine de la banque au 31/12/2016

4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2016

En mDT

Libellé	Val. Brute au 31/12/2015	Acquisition / Cession	Val. Brute au 31/12/2016	Amortissement 31/12/2015	Cession / Régularisation	Dotation 2016	Amortissement 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2016
Agencements, Aménagements Installations	4 209	1 037	5 246	-1 900	-	-481	-2 381	2 865
Immeubles	299	-	299	-62	-	-10	-72	227
Matériel de Transport	384	264	648	-131	19	-101	-213	435
Matériel Informatique	1 266	234	1 500	-934	14	-122	-1 042	458
Mobilier et Matériel de Bureau	345	194	539	-395	14	-59	-440	99
Logiciels Informatiques	3 060	-	3 060	-3 063	3	-	-3 060	-
Avances sur Immobilisations	93	149	242	-	-	-	-	242
TOTAL	9 656	1 878	11 534	-6 485	50	-773	-7 208	4 326

- Les immobilisations d'exploitation :
Agencements, Aménagements et Installations

En mDT	Valeur Brute	Valeur comptable nette
Agence Ariana	334	136
Agence Belvedere	247	86
Agence Ben Arous	366	268
Agence Centre Urbain Nord	294	213
Agence Elghazela	292	273
Agence Ezzahra	313	304
Agence Lac II	412	336
Agence Manar	346	314
Agence Manouba	318	199
Agence Megrine	289	114
Agence Millenium	243	130
Agence Sfax	68	48
Agence Soukra	381	249
Agence Sousse	73	53
Siège	1 270	142
Total	5 246	2 865

Terrains et constructions

En mDT	Valeur Brute	Valeur comptable nette
Agence Belvédère	299	227
Total	299	227

- Les immobilisations hors exploitation : Néant

4.1.2. Portefeuille titres de ABC Tunisie au 31/12/2016

Le portefeuille titres de ABC Tunisie est composé d'un portefeuille d'investissement et d'un portefeuille titres commercial.

4.1.2.1. Portefeuille d'investissement

En mDT

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
Total	52	52

4.1.2.2. Portefeuille titres commercial

En mDT

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	20 000
Décote/Prime	(576)	(24)
Produits à recevoir	2 360	852
Total	61 784	20 828

4.2. Patrimoine de la banque au 30/06/2017

4.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2017

En mDT

Libellé	Val. Brute au 31/12/2016	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 30/06/2017	Amortissement 31/12/2016	Cession / Régularisation	Dotation 2017	Amortissement 30/06/2017	Valeur nette au 30/06/2017
Agencements, Aménagements Installations	5 246	684	5 930	(2 381)	(56)	(289)	(2 726)	3 204
Immeubles	299	-	299	(72)	0	(5)	(77)	222
Matériel de transport	648	-	648	(213)	0	(64)	(277)	371
Matériel informatique	1 500	(302)	1 198	(1 042)	77	(56)	(1 021)	177
Mobilier et matériel de Bureau	539	6	545	(440)	(10)	(43)	(493)	52
Logiciels informatiques	3 060	110	3 170	(3 060)	(4)	(19)	(3 083)	87
Avances sur immobilisations	242	10	252	-	(1)	-	(1)	251
TOTAL	11 534	508	12 042	(7 208)	6	(476)	(7 677)	4 364

- Immobilisations d'exploitation :

Agencements, Aménagements et Installations

En mDT	Valeur Brute	Valeur comptable nette
Agence Ariana	386	150
Agence Belvédère	289	101
Agence Ben Arous	383	257
Agence Centre Urbain Nord	311	206
Agence Elghazela	313	271
Agence Ezzahra	341	308
Agence Lac II	429	320
Agence Manar	368	308
Agence Manouba	339	193
Agence Megrine	334	131
Agence Millenium	261	133
Agence Sfax	103	66
Agence Soukra	398	271
Agence Sousse	100	60
Agence Msaken	273	271
Siège	1 302	158
Total	5 930	3 204

Terrains et constructions

En mDT	Valeur Brute	Valeur comptable nette
Agence Belvédère	299	222
Total	299	222

- Immobilisations hors exploitation : Néant.

4.2.2. Portefeuille titres de ABC Tunisie au 30/06/2017

4.2.2.1. Portefeuille d'investissement

En mDT

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Société Tunisienne de Garantie	20	20	20
SIBTEL	32	32	32
TOTAL	52	52	52

4.2.2.2. Portefeuille titres commercial

En mDT

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	60 000	60 000
Décote/Prime	(526)	(626)	(576)
Produits à recevoir	1 840	1 848	2 360
TOTAL	61 314	61 221	61 784

4.3. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2017

4.3.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30/06/2017

Libellé (En mDT)	Valeur
Terrain (*)	7 216
Logiciels	54
Agencements et aménagements	72
Matériels informatiques	39
Mobilier de bureau	20
Total	7 401

*La banque a acquis en juillet 2017, un lot de terrain situé dans la zone du Lac III au prix de 5 902 mDT hors taxe. Le nouveau terrain servira pour la construction du nouveau siège social de la banque.

4.3.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2017

Néant

4.4. Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- L'état des flux de trésorerie fait figurer un poste (Emissions d'actions) avec un solde nul pour les deux exercices (2016-2015) et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 21 de la NC 01 norme générale.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers et ce, conformément aux dispositions de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

- Une note sur la conversion des opérations en monnaies étrangères et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 Norme Générale.

- Une note sur la comptabilisation et évaluation des titres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 25 relative aux portefeuille-titres dans les établissements bancaires.

- Une note sur les règles de constatation des revenus et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 48 de la NC 25 relative aux portefeuille-titres dans les établissements bancaires.

- Une note sur les créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 08 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les créances sur la clientèle et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 08 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur le portefeuille-titres commercial et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 08 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les dépôts de la clientèle et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les capitaux propres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 08 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les cautions, avals et autres garanties données et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les garanties reçues et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les engagements hors bilan et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les charges générales d'exploitation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les transactions avec les parties liées et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 21 et 22 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note sur les liquidités et équivalents de liquidités et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017 et suivants.

4.4.1. Etats financiers comparés au 31 décembre 2016

4.4.1.1. Bilans individuels comparés au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Notes	31-déc-16	31-déc-15	31-déc-14
Actifs				
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	13 718	64 510	11 099
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	258 472	216 514	280 382
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	159 820	138 871	148 084
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	61 784	20 828	20 204
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	4 326	3 169	1 771
AC7- Autres actifs	4.7	10 837	10 820	9 376
TOTAL ACTIFS		509 009	454 764	470 968
Passifs				
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	45 027	20 007	-
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	43 645	58 450	55 064
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.1	326 869	294 130	302 980
PA5 - Autres passifs	4.11	18 377	10 184	41 923
TOTAL PASSIFS		433 918	382 771	399 967
Capitaux propres				
CP1 - Capital		68 000	68 000	68 000
CP2 - Réserves		592	413	277
CP3 - Résultats reportés		3 401	2 588	-
CP4 - Résultat de l'exercice		3 098	992	2 724
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	75 091	71 993	71 001
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		509 009	454 764	470 968

4.4.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Notes	31-déc-16	31-déc-15	31-déc-14
Passifs éventuels				
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		468	5 183	7 245
HB 2 - Crédits documentaires		8 853	9 149	38 198
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		9 321	14 332	45 443
Engagements donnés				
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.13	34 331	34 745	32 038
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		34 331	34 745	32 038
Engagements reçus				
HB 7 - Garanties reçues		137 925	97 039	107 245
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	4.14	137 925	97 039	107 245

4.4.1.3. Etats de résultats individuels comparés au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.15	15 538	15 169	12 471
PR2 - Commissions (en produits)	4.16	4 721	3 685	3 444
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.17	4 060	2 459	723
Total produits d'exploitation bancaire		24 319	21 313	16 638
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.18	(6 224)	(6 184)	(3 783)
CH2 - Commissions encourues		(712)	(358)	(302)
Total charges d'exploitation bancaire		(6 936)	(6 542)	(4 085)
PRODUIT NET BANCAIRE				
		17 383	14 771	12 553
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.19	1 324	(1 881)	(233)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		300	319	310
CH 6 - Frais de personnel	4.20	(8 556)	(7 359)	(6 125)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.21	(4 962)	(4 313)	(3 475)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.6	(773)	(558)	(315)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 715	979	2 715
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		204	34	25
CH 11- Impôts sur les sociétés		(1 522)	(21)	(16)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 398	992	2 724
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires		(300)	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 098	992	2 724
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		3 098	992	2 724
RESULTAT PAR ACTION (DT)	4.22	0,456	0,146	0,445

4.4.1.4. Etats de flux de trésorerie individuels comparés au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		22 807	23 244 (*)	12 893 (*)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 175)	(6 339)	(3 889)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(27 651)	27 308	(53 286)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		32 506	(8 913)	28 269
Titres de placements		(40 000)	-	(14 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(8 355)	(7 025)	(5 785)
Autres flux de trésorerie		1 099	(40 155)	(4 169)
Impôts sur les sociétés payés		(26)	(21)	(16)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(25 796)	(11 901) (*)	(39 983) (*)
Activités d'investissement				
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(2 017)	(1 956)	(319)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(2 017)	(1 956)	(319)
Activités de financement				
Emissions d'actions		-	-	40 752
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-	-	40 752
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(27 813)	(13 857) (*)	450 (*)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		128 177	142 034	141 584
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.23	100 364	128 177 (*)	142 034 (*)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- **Provisions sur engagements**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants	0 %
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
- B2 : Actifs incertains	20 %
- B3 : Actifs préoccupants	50 %
- B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Provisions additionnelles**

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- **Provision collective**

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Logiciels informatiques	20% et 33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Les titres acquis sont classés selon l'une des catégories suivantes :

- Titres de transaction : sont les titres acquis en vue de leur revente à brève échéance (durée de détention inférieure à 3 mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.
- Titres d'investissement : sont les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.
- Titres de placement : sont les titres qui ne répondent pas aux critères de classement en titres de transaction ni en titres d'investissement.

A la date d'arrêté, les titres sont évalués à la valeur de marché ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet de provision pour dépréciation.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à **13 718** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Caisse	3 780	3 706
BCT	9 938	60 804
TOTAL	13 718	64 510

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **258 472** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Comptes Ordinaires chez les correspondants	43 723	13 334
Placements chez la BCT	16 137	18 040
Placements chez les correspondants	151 337	141 456
Créances sur les Etablissements Financiers	46 674	43 306
Créances rattachées	601	378
TOTAL	258 472	216 514

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **159 820 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Comptes courants débiteurs	5 108	5 466
Escompte commercial	3 160	4 858
Crédits à Court Terme	27 348	12 209
Crédits à Moyen et Long Terme	125 733	115 601
Crédits de consolidation	366	35
Impayés	11 063	15 460
Produits à recevoir	1 865	1 577
Produits perçus d'avance	(177)	(221)
Total Créances Brutes	174 467	154 986
Provisions affectées	(8 059)	(10 252)
Agios réservés	(5 624)	(5 184)
Provisions Collectives	(963)	(679)
TOTAL	159 820	138 871

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Classe 0 (A)	146 140	129 386
Classe 1 (B1)	13 208	6 237
Total Créances performantes	159 348	135 623
Classe 2 (B2)	721	3 991
Classe 3 (B3)	1 260	1 288
Classe 4 (B4)	13 138	14 084
Total Créances non performantes	15 119	19 363
TOTAL	174 467	154 986

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à **61 784 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	20 000
Décote/Prime	(576)	(24)
Produits à recevoir	2 360	852
TOTAL	61 784	20 828

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à **52** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	52	52

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élevé à 4 326 KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2015	Acquisition / Cession	Val. Brute au 31/12/2016	Amortissement 31/12/2015	Cession / Régularisation	Dotation 2016	Amortissement 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2016
Agencements, Aménagements Installations	4 209	1 037	5 246	(1 901)	-	(481)	(2 381)	2 865
Immeubles	299	-	299	(62)	-	(10)	(72)	227
Matériel de Transport	384	264	648	(131)	19	(101)	(206)	442
Matériel Informatique	1 266	234	1 500	(934)	20	(122)	(1 037)	463
Mobilier et Matériel de Bureau	345	194	539	(395)	14	(59)	(447)	92
Logiciels Informatiques	3 060	-	3 060	(3 063)	-	(1)	(3 064)	(5)
Avances sur Immobilisations	93	149	242	-	-	-	-	242
TOTAL	9 655	1 878	11 533	(6 486)	53	(773)	(7 207)	4 326

Note 4.7 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à **10 837** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Crédits au personnel	5 853	5 839
Charges Constatées d'avance	131	85
Autres actifs	4 853	4 897
TOTAL	10 837	10 821

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à **45 027** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Emprunt auprès de la BCT	45 000	20 000
Dettes rattachées	27	7
TOTAL	45 027	20 007

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **43 645** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Emprunts interbancaires	17 000	47 000
Dépôts des établissements bancaires	24 202	8 804
Dépôts des établissements financiers	2 313	2 473
Dettes rattachées	130	173
TOTAL	43 645	58 450

Note 4.10 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **326 869** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Dépôts à vue	255 390	239 501
Dépôts d'épargne	19 506	13 129
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	38 549	29 788
Autres Sommes dues à la clientèle	13 004	11 365
Intérêts payés d'avance	(14)	(14)
Charges à payer	433	361
TOTAL	326 869	294 130

Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à **18 377 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Dettes au personnel	2 585	2 370
Dettes sociales	597	384
Etat, Impôt et taxes	2 380	277
Provisions pour risques et charges	834	287
Comptes de suspens	10 371	6 204
Autres Passifs	1 611	662
TOTAL	18 377	10 184

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élevait à **68 000 KDT** composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2016, s'élève à **75 091 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2014	68 000	277	-	2 724	71 001
Affectation du résultat 2014		136	2 588	(2 724)	-
Résultat au 31-12-2015				992	992
Solde au 31-12-2015	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	3 098
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091

Note 4.13 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève à **34 331 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	34 331	34 745
TOTAL	34 331	34 745

Note 4.14 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à **137 925 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Garanties reçues des banques	131 712	85 457
Garanties financières reçues de la clientèle	2 508	5 750
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	3 604	5 263
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	101	569
TOTAL	137 925	97 039

(*) Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **15 538 KDT** au titre de l'exercice 2016 contre **15 169 KDT** en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	5 427	5 274
Intérêts sur créances sur la clientèle	10 111	9 894
TOTAL	15 538	15 169

Note 4.16 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent **4 721 KDT** au titre de l'exercice 2016 contre **3 685 KDT** en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 298	1 194
Commission d'intermédiation	50	35
Opérations de commerce extérieur	952	924
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	578	323
Gestion, étude des engagements	1 048	562
Monétique	421	287
Autres commissions	374	359
TOTAL	4 721	3 685

Note 4.17 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent **4 060 KDT** au titre de l'exercice 2016 contre **2 459 KDT** en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Gain de change	1 136	1 410
Revenus du Portefeuille titres de placement	2 924	1 049
TOTAL	4 060	2 459

Note 4.18 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **6 224 KDT** au titre de l'exercice 2016 contre **6 184 KDT** en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	4 312	4 466
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 912	1 717
TOTAL	6 224	6 184

Note 4.19 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les reprises nettes de provisions totalisent **1 324 KDT** au titre de l'exercice 2016 contre une dotation nette de **1 881 KDT** en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(2 204)	(2 636)
Dotation pour provision collective	(382)	(193)
Reprise de provisions sur risque de crédit	4 488	971
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	302
Pertes sur créances abandonnées	(108)	(330)
Coût Net du Risque de crédit	1 794	(1 887)
Provisions pour Risques & charges Divers	(578)	(124)
Reprise de provisions pour charges divers	108	131
Coût Net du risque	1 324	(1 881)

Note 4.20 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent **8 556 KDT** au titre de l'exercice 2016 contre **7 359 KDT** en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération de personnel	6 979	6 080
Charges sociales et autres cotisations	1 380	1 151
Autres charges liées au personnel	197	129
TOTAL	8 556	7 359

Note 4.21 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent **4 962 KDT** au titre de l'exercice 2016 contre **4 313 KDT** en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Loyers, Eau et Electricité	1 615	1 444
Frais de licences informatiques	623	805
Jetons de présence & frais de Conseils d'Administration	673	514
Frais de communication	362	346
Divers honoraires	296	219
Frais divers d'exploitation	1 394	985
TOTAL	4 962	4 313

Note 4.22 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net (en DT)	3 097 964	999 995
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	3 097 964	999 995
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0,456	0,147

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2016.

Note 4.23 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2016, **100 364** KDT détaillés comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	13 718	64 510
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	172 849	139 471
Emprunts auprès de la BCT	(45 000)	(20 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(41 202)	(55 804)
Total	100 364	128 177

Autres notes aux états financiers

Note 4.24 – Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle contractuelle

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Actifs							
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	13 718	-	-	-	-	-	13 718
Créances sur les établissements bancaires et financiers	181 385	8 659	62 188	6 240	-	-	258 472
Créances sur la clientèle	25 471	19 801	22 665	84 203	7 680	-	159 820
Portefeuille-titre commercial	1 960	-	8 463	51 361	-	-	61 784
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	52	52
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	4 326	4 326
Autres actifs	2 325	225	4 234	3 600	453	-	10 837
Total Actifs	224 859	28 685	97 550	145 404	8 133	4 378	509 009
Passifs							
Banque Centrale, CCP	45 027	-	-	-	-	-	45 027
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	43 645	-	-	-	-	-	43 645
Dépôts et avoirs de la clientèle	303 245	10 833	8 123	4 668	-	-	326 869
Autres passifs	17 543	-	834	-	-	-	18 377
TOTAL Passifs	409 460	10 833	8 957	4 668	-	-	433 918
Capitaux Propres							
	-	-	-	-	-	75 091	75 091
Total Passifs et capitaux propres	409 460	10 833	8 957	4 668	-	75 091	509 009
Situation Nette	(184 602)	17 852	88 593	140 736	8 133	(70 713)	-

Note 4.25 – Transactions avec les parties liées

Opérations avec ABC Tunis Branch

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2016 s'élève à 293 KDT hors taxes.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2016 se détaillent comme suit:
 - 60% et 62% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 60% et 63% en 2015, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 40% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 40% et 37% en 2015, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2016 a atteint 1 813 KDT hors taxes et le montant refacturé à ABC Tunis, 3 417 KDT hors taxes.

3. Au 31 décembre 2016, l'encours des dépôts de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 15 873 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date d'élève à 42 KDT. A cette date, l'encours des dépôts de ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 23 935 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2016 s'élèvent à 1 867 KDT.
4. Au 31 décembre 2016, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 34 569 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date d'élève à 625 KDT. A cette date, l'encours des placements de ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est nul et les intérêts servis à ce titre au cours de 2016 s'élèvent à 584 KDT.
5. Durant 2016, les charges relatives aux opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis Branch s'élèvent à 440 KDT.
6. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2016, le total de ces garanties s'élève à 119 335 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 204 KDT hors taxes.

Opérations avec ABC ALGERIE

7. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu 23 KDT comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC ALGERIE.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHRAIN)

8. Le total des frais de licence Symbols payées par ABC Tunisie à ABC BSC au titre de l'exercice 2016, s'élève à 732 KDT.
9. ABC Tunisie a payé les frais de voyage du personnel de ABC BSC dans le cadre du développement des activités RETAIL au cours de 2016 pour un montant total de 12 KDT.
10. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de la garantie s'élève à 12 377 KDT au 31 décembre 2016.

Operations avec ABC BRAZIL

11. ABC Tunisie a effectué en 2016 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2016 à 38 350 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 787 KDT.

Operations avec ABC EGYPTE

12. L'encours du dépôt de ABC EGYPTE chez ABC Tunisie s'élève à 268 KDT au 31 décembre 2016.

Rémunération des dirigeants

13. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2016 sont composés d'une rémunération brute de 715 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 8 KDT.

14. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 514 KTD.

Note 4.26 – Passifs éventuels

La banque a fait l'objet au cours de 2016, d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012 à 2015 ayant abouti à une notification préliminaire de 3 114 KDT. La banque a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressements conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux et a constitué une provision pour risque de l'ordre de 532 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, l'impact final de cette vérification ne peut être estimé de manière fiable.

Note 4.27 – Affaires en défense

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 TND. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est pourvu en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire à l'encontre de la même partie.

En date du 11/02/2015 et après plusieurs ajournements de l'audience, la Cour d'Appel a accepté les plaidoiries des deux parties et a reporté l'affaire à une date ultérieure pour annoncer son jugement.

En date du 25/03/2015 la Cour d'Appel a confirmé le jugement de Première Instance en faveur de la banque. Ce dernier jugement a fait l'objet de pourvoi en cassation par la partie adverse. L'audience de cassation n'est pas encore fixée.

Note 4.28 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 21 Février 2017. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.4.1.6. Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016

Note sur les événements postérieurs

Aucun événement significatif impactant les comptes arrêtés au 31/12/2016 n'a eu lieu à ce jour (03/04/2018) après l'arrêté des comptes et leur publication.

Note complémentaire à la note 3.3 « Conversion des opérations en monnaies étrangères »

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ces risques aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...)

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

Note complémentaire à la note 3.5 « Comptabilisation et évaluation des titres »

- **Classement des titres**

Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention
- leur liquidité

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Evaluation en date d'arrêté**

Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

• **Règles de constatation des revenus**

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Note complémentaire à la note 4.2 « Créances sur les établissements bancaires et financiers »

Le solde de ce poste s'élève à **258 472 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Comptes Ordinaires chez les correspondants	43 723	13 334
Placements chez la BCT	16 137	18 040
Placements chez les correspondants	151 337	141 456
Créances sur les Etablissements Financiers	46 674	43 306
Créances rattachées	601	378
TOTAL	258 472	216 514

Libellé	31-déc-16	31-déc-15
Créances sur les établissements bancaires		
Comptes Ordinaires chez les correspondants	43 723	13 334
Placements chez la BCT	16 137	18 040
Placements chez les correspondants	151 337	141 456
Créances rattachées	338	143
Sous total	211 535	172 973
Créances sur les Etablissements Financiers		
Créances sur les Etablissements Financiers	46 674	43 306
Créances rattachées	263	235
Sous Total	46 937	43 541
TOTAL	258 472	216 514

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires					
Comptes Ordinaires chez les correspondants	43 723	-	-	-	43 723
Placements chez la BCT	16 137	-	-	-	16 137
Placements chez les correspondants	112 987	38 350	-	-	151 337
Créances rattachées	338	-	-	-	338
Sous total	173 185	38 350	-	-	211 535
Créances sur les Etablissements Financiers					
Créances sur les Etablissements Financiers	7 937	32 497	6 240	-	46 674
Créances rattachées	263	-	-	-	263
Sous Total	8 200	32 497	6 240	-	46 937
TOTAL	181 385	70 847	6 240	-	258 472

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note complémentaire à la note 4.3 « Créances sur la clientèle »

Le solde de ce poste s'élève à **159 820 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Comptes courants débiteurs	5 108	5 466
Escompte commercial	3 160	4 858
Crédits à Court Terme	27 348	12 209
Crédits à Moyen et Long Terme	125 733	115 601
Crédits de consolidation	366	35
Impayés	11 063	15 460
Produits à recevoir	1 865	1 577
Produits perçus d'avance	(177)	(221)
Total Créances Brutes	174 467	154 986
Provisions affectées	(8 059)	(10 252)
Agios réservés	(5 624)	(5 184)
Provisions Collectives	(963)	(679)
TOTAL	159 820	138 871

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Classe 0 (A)	146 140	129 386
Classe 1 (B1)	13 208	6 237
Total Créances performantes	159 348	135 623
Classe 2 (B2)	721	3 991
Classe 3 (B3)	1 260	1 288
Classe 4 (B4)	13 138	14 084
Total Créances non performantes	15 119	19 363
TOTAL	174 467	154 986

Libellé	31-déc-16	31-déc-15
Comptes Débiteurs		
Comptes courants débiteurs	5 108	5 466
Produits à recevoir	1	1
Sous Total Comptes débiteurs	5 109	5 467
Autres concours à la clientèle		
Escompte commercial	3 160	4 858
Crédits à Court Terme	27 348	12 209
Crédits à Moyen et Long Terme	125 733	115 601
Crédits de consolidation	366	35
Impayés	11 063	15 460
Produits à recevoir	1 864	1 577
Produits perçus d'avance	(177)	(221)
Sous Total Autres concours à la clientèle	169 357	149 519
Total Créances Brutes	174 467	154 986
Provisions affectées	(8 059)	(10 252)
Agios réservés	(5 624)	(5 184)
Provisions Collectives	(963)	(679)
TOTAL	159 820	138 871

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes Débiteurs					
Comptes courants débiteurs	5 108	-	-	-	5 108
Produits à recevoir	1	-	-	-	1
Sous Total Comptes débiteurs	5 109	-	-	-	5 109
Autres concours à la clientèle					
Escompte commercial	1 316	1 640	204	-	3 160
Crédits à Court Terme	12 984	14 364	-	-	27 348
Crédits à Moyen et Long Terme	7 946	26 425	83 775	7 587	125 733
Crédits de consolidation	13	37	223	93	366
Impayés	11 063	-	-	-	11 063
Produits à recevoir	1 864	-	-	-	1 864
Produits perçus d'avance	(177)	-	-	-	(177)
Sous Total Autres concours à la clientèle	35 009	42 466	84 202	7 680	169 357
Total Créances Brutes	40 118	42 466	84 202	7 680	174 466
Provisions affectées	(8 059)	-	-	-	(8 059)
Agios réservés	(5 624)	-	-	-	(5 624)
Provisions Collectives	(963)	-	-	-	(963)
TOTAL	25 472	42 466	84 202	7 680	159 820

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 46 575 KDT.

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Encours des créances douteuses	15 119	19 363
Stock de provision de début d'exercice	(10 252)	(8 888)
Dotation de l'exercice	(2 197)	(2 636)
Reprise de l'exercice	4 390	1 272
Stock de provision à la fin d'exercice	(8 059)	(10 252)

Les produits relatifs des créances classées par les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 décembre 2016, l'encours des créances classées s'élève à 15 119 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 5 624 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 1 018 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions.

Les provisions additionnelles conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-16	31-déc-15
Provisions affectées	(7 041)	(8 124)
Provisions additionnelles	(1 018)	(2 128)
TOTAL	(8 059)	(10 252)

Note complémentaire à la note 4.4 « portefeuille titres commercial »

Le solde de ce poste s'élève à **61 784 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Titres de placement		
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	20 000
Décote/Prime	(576)	(24)
Produits à recevoir	2 360	852
TOTAL	61 784	20 828

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note complémentaire à la note 4.9 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers »

Le solde de ce poste s'élève à **43 645 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Emprunts interbancaires	17 000	47 000
Dépôts des établissements bancaires	24 202	8 804
Dépôts des établissements financiers	2 313	2 473
Dettes rattachées	130	173
TOTAL	43 645	58 450

La ventilation de ce poste selon la durée résiduelle au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	17 000	-	-	-	17 000
Dépôts des établissements bancaires	24 202	-	-	-	24 202
Dépôts des établissements financiers	2 313	-	-	-	2 313
Dettes rattachées	130	-	-	-	130
TOTAL	43 645	-	-	-	43 645

La totalité des dépôts ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note complémentaire à la note 4.10 « Dépôts de la clientèle »

Le solde de ce poste s'élève à **326 869 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Dépôts à vue	255 390	239 501
Dépôts d'épargne	19 506	13 129
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	38 549	29 788
Autres Sommes dues à la clientèle	13 004	11 365
Intérêts payés d'avance	(14)	(14)
Charges à payer	433	361
TOTAL	326 869	294 130

La ventilation de ce poste selon la durée résiduelle au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	255 390	-	-	-	255 390
Dépôts d'épargne	19 506	-	-	-	19 506
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	14 926	18 956	4 668	-	38 550
Autres Sommes dues à la clientèle	13 004	-	-	-	13 004
Intérêts payés d'avance	(14)	-	-	-	(14)
Charges à payer	433	-	-	-	433
TOTAL	303 245	18 956	4 668	-	326 869

Note complémentaire à la note 4.12 « Capitaux propres »

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élevait à **68 000 KDT** composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2016, s'élève à **75 091 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2014	68 000	277	-	2 724	71 001
Affectation du résultat 2014		136	2 588	(2 724)	-
Résultat au 31-12-2015				992	992
Solde au 31-12-2015	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	3 098
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091

La rubrique Réserves se détaille comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Primes Liées au capital	-	-
Réserves Légales	392	213
Réserves statutaires	-	-
Réserves ordinaires	200	200
Autres réserves	-	-
TOTAL	592	413

Note complémentaire sur les garanties données :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Garanties en faveur des établissements de crédits	-	2 000
Garanties en faveur de la clientèle	468	3 183
TOTAL	468	5 183

Note complémentaire à la note 4.14 « Garanties reçues »

Le solde de ce poste s'élève à **137 925 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Garanties reçues des banques (1)	131 712	85 457
Garanties financières reçues de la clientèle (2)	2 508	5 750
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle (3)	3 604	5 263
Garanties réelles reçues de la clientèle (4)	101	569
TOTAL	137 925	97 039

(1) Il s'agit des garanties reçues de ABC Tunis en couverture des engagements de certains clients.

(2) IL s'agit de garanties sous forme de dépôts nantis au profit de la banque. Cette ligne a été corrigée lors de l'établissement des états financiers de 2017.

(3) Il s'agit d'actifs financiers nantis au profit de la banque (actions).

(4) Il s'agit des garanties hypothécaires reçues. Ce montant couvre uniquement les créances classées.

Note complémentaire sur les opérations de change :

Les opérations de change au comptant se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir/devise à Livrer : 705 KDT

Au 31 Décembre 2016, la banque n'a aucune opération de change à terme.

Au 31 Décembre 2016, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Note complémentaire à l'état de résultat expliquant les variations suivantes enregistrées en 2016 par rapport à 2015 :

- Les gains sur portefeuille-titre ont augmenté suite à l'acquisition en 2016 de BTA pour 40 000 KDT (en avril 2016)
- Les reprises de provisions ont augmenté puisque la banque a réalisé un recouvrement important sur une créance contentieuse (montant du recouvrement de 2,6 Millions de TND). Le reliquat de la reprise soit 1,9 Million de TND correspond à des recouvrements sur divers clients entreprises et particuliers.

Note complémentaire à la note 4.17 « Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières »

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent **4 060 KDT** au titre de l'exercice 2016 contre **2 459 KDT** en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Gain de change	1 136	1 410
Revenus du Portefeuille titres de placement	2 924	1 049
TOTAL	4 060	2 459

Les revenus du Portefeuille titres de placement correspondent exclusivement à des intérêts sur BTA.

Note complémentaire à la note 4.21 « Charges générales d'exploitation »

Les charges générales d'exploitation totalisent **4 962 KDT** au titre de l'exercice 2016 contre **4 313 KDT** en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Loyers, Eau et Electricité	1 615	1 444
Frais de licences informatiques	623	805
Jetons de présence & frais de Conseils d'Administration	673	514
Frais de communication	362	346
Divers honoraires	296	219
Frais divers d'exploitation	1 394	985
TOTAL	4 962	4 313

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note complémentaire à la rubrique « Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires »

Libellé	2016	2015
Plus-value de cession des immobilisations	13	30
Autres gains	299	6
Autres pertes	(108)	(2)
TOTAL	204	34

Note complémentaire à la rubrique « Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires »

Ce montant correspond en totalité à la charge relative à la contribution conjoncturelle prévue par la loi des finances de 2017.

Note complémentaire à l'état de flux de trésorerie portant sur le détail de la rubrique « Autres flux de trésorerie »

	31/12/2016	31/12/2015
Sommes versées aux fournisseurs et créiteurs divers	(5 169)	(4 318)
Autres flux de trésorerie (opérations en attente de dénouement à la date de clôture)	6 268	(35 837)
Total des autres flux de trésorerie	1 099	(40 155)

Note complémentaire à la note 4.25 « Transaction avec les parties liées »

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC Algérie	Entité faisant partie du même groupe et ayant des directeurs en commun
ABC Egypte	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties liées sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

4.4.1.7. Notes explicatives aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016

Note explicative de la note 4.23 « Liquidités et équivalents de liquidités »

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2016, **100 364 KDT** détaillés comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	13 718	64 510
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	172 849	139 471
Emprunts auprès de la BCT	(45 000)	(20 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(41 202)	(55 804)
Total	100 364	128 177

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT
- Les avoirs chez les correspondants
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois

Les emprunts auprès de la BCT ont été inclus au niveau de cette rubrique pour deux raisons :

- Les emprunts auprès de la BCT sont considérés au même titre que les emprunts interbancaires (dans la situation actuelle de manque de liquidité sur le marché, le recours est de plus en plus fréquent à la BCT)
- Les emprunts auprès de la BCT sont considérés à des équivalents de liquidités par analogie aux placements qui le sont.

Ces emprunts sont présentés en tant qu'équivalent de liquidité puisque cela reflète mieux la situation de la liquidité de la banque.

Note explicative des retraitements effectués au niveau de l'état des flux de trésorerie :

Ci-après la note explicative du retraitement effectué au niveau de l'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2015 :

Description	Solde avant retraitement	Retraitement	Solde après retraitement
Flux de trésorerie			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	20 946	(2 298)	23 244
Liquidités et équivalents en début d'exercice	125 879	2 298	128 177

Note explicative des retraitements effectués au niveau de la note 4.3 « Créances sur la clientèle »

Libellé	Montant avant retraitement	Retraitement	Montant après retraitement
Comptes courants débiteurs	10 397	(4 931)	5 466
Autres concours à la clientèle			
Escompte commercial	4 790	68	4 858
Crédits à Court Terme	12 476	(267)	12 209
Crédits à Moyen et Long Terme	115 282	319	115 601
Crédits de consolidation	35	-	35
Impayés	11 643	3 817	15 460
Produits à recevoir	364	1 213	1 577
Produits perçus d'avance	-	(221)	(221)
Total Créances Brutes	154 987		154 986
Provisions affectées	(10 252)		(10 252)
Agios réservés	(5 184)		(5 184)
Provisions Collectives	(679)		(679)
TOTAL	138 871		138 871

Note explicative des retraitements effectués au niveau de la note 4.10 « Dépôts de la clientèle »

Libellé	Montant avant retraitement	Retraitement	Montant après retraitement
Dépôts à vue	239 501	-	239 501
Dépôts d'épargne	13 129	-	13 129
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	30 048	(260)	29 788
Autres Sommes dues à la clientèle	11 106	259	11 365
Intérêts payés d'avance	(14)	-	(14)
Charges à payer	360	1	361
TOTAL	294 130	-	294 130

Note explicative des retraitements effectués au niveau de la note 4.20 « Frais de personnel »

Libellé	Montant avant retraitement	Retraitement	Montant après retraitement
Rémunération de personnel	6 081		6 080
Charges sociales et autres cotisations	990	161	1 151
Autres charges liées au personnel	288	(159)	129
TOTAL	7 359	-	7 359

4.4.1.8. Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016

Note rectificative de la note 4.6 « Valeurs immobilisées »

Le solde de ce poste s'élève à **4 326** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/15	Acqu. / Cession	Val. Brute au 31/12/16	Amort. 31/12/15	Cession / Régul.	Dotations 2016	Amort. 31/12/16	Valeur nette au 31/12/16
Agencements, Aménagements Installations	4 209	1 037	5 246	(1 900)	-	(481)	(2 381)	2 865
Immeubles	299	-	299	(62)	-	(10)	(72)	227
Matériel de Transport	384	264	648	(131)	19	(101)	(213)	435
Matériel Informatique	1 266	234	1 500	(934)	14	(122)	(1 042)	458
Mobilier et Matériel de Bureau	345	194	539	(395)	14	(59)	(440)	99
Logiciels Informatiques	3 060	-	3 060	(3 063)	3	-	(3 060)	-
Avances sur Immobilisations	93	149	242	-	-	-	-	242
TOTAL	9 656	1 878	11 534	(6 485)	50	(773)	(7 208)	4 326

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1er étage
Tel: +216 36 400 900 FAX +216 36 050 900
www.deloitte.tn

**Mourad
Guellaty**

✉ 45, Avenue de la république, La Marsa
B.P 2070
Téléphone : +216 71740 131 / + 216 71
740 231
Fax : + 216 71 740 197
E-mail : contact@cabinetguellaty.com

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Rapport général des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 75 091 KTND et un résultat bénéficiaire de 3 098 KTND.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observations

- **Contrôle fiscal**

En se référant à la note aux états financiers n°4.26 « passifs éventuels », nous attirons votre attention que, courant 2016, la banque a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012 à 2015.

Le montant global du redressement s'élève à 3 114 KTND. La banque s'est opposée aux différents chefs de redressement notifiés et les résultats du contrôle sont toujours en phase de négociation à la date de l'émission du présent rapport. Toutefois, la banque a constitué une provision de 532 KTND en couverture de ce risque.

Le risque final ne peut pas être estimé d'une façon fiable au stade actuel des discussions avec l'administration fiscale. Il dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

- **Affaires en défense**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs. (Cf. note aux états financiers 4.27).



L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
- Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la banque n'a pas signé le cahier des charges de tenue des comptes en valeurs mobilières émises.
- Conformément aux dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous vous informons qu'en date du 29 Janvier 2016, nous avons procédé à la révélation d'un fait délictueux auprès du procureur de la république portant sur des manipulations frauduleuses commises par un employé de la banque. L'enquête liée est toujours en cours, les risques probables ont été convenablement provisionnés au vu des informations disponibles.

Tunis, le 27/03/2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL

Sonia KETARI LOUZIR

CABINET MS LOUZIR
Membre SOLARIS 4ème étage, Appt 1 & 2
1053 Les Berges du Lac.
Tél: 71.862.430 - 71.862.460
Fax: 71.862.437
587570N/A/M/000

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad Guellaty

MOURAD GUELLATY
45 Avenue de la République
Po. Box 1 BELVEDERE TUNIS - TUNISIE
Tél. 71 740 131 - 71 740 231 - Fax: 71 740 197
E-mail: Contact@cauradguellaty.com

6

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

1. Conventions conclues en 2016 avec ABC Tunis Branch

ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de Bank ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur cinq relations. Au 31/12/2016, la somme de ces garanties s'élève à 119 335 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants et ce conformément à la convention conclue le 20 Avril 2009 entre les deux banques. En 2016, la commission payée par Bank ABC Tunisie en faveur de Bank ABC Tunis Branch s'élève à 204 KTND.



Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 21 Février 2017.

2. Conventions conclues en 2016 avec ABC BSC

- a) ABC Tunisie a payé les frais de voyage du personnel d'ABC BSC dans le cadre de développement des activités RETAIL au cours de 2016 pour un montant total de 12 KDT.
- b) ABC Tunisie a reçu des garanties d'ABC BSC en couverture des engagements accordés. Le solde de ces garanties s'élève à 12 377 KDT au 31 décembre 2016.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les principaux volumes réalisés:

1. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2016 est de 293 KTND HT ;

2. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité.

En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées en 2016 comme suit:

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 40% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 60% et 62 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 813 KTND HT. Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 3 417 KTND HT.

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 18 avril 2008.

3. Au cours de 2016, ABC Tunisie a payé à ABC Bahrain des charges relatives aux frais et licences d'utilisation d'applications informatiques y compris le système d'information Symbols, pour un montant de 732 KTND.

4. ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2016, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- a. ABC Tunisie a reçu 42 KTND en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 1 867 KTND en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.



L'encours des dépôts d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 15 873 KTND alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 23 935 KTND.

- b. ABC Tunisie a reçu 625 KTND en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 584 KTND en tant que rémunération des placements de cette dernière.

L'encours des placements d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 34 569 KTND contre des placements nuls d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date.

- c. Durant 2016 les opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis ont dégagé une perte de 440 KTND.

5. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu 23 KTND comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (Credoc export) auprès d'ABC Algeria.

6. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu 787 KTND comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL. L'encours de ces placements s'élève à 38 350 KTND à la clôture de l'exercice.

7. L'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC Egypte s'élève à 268 KTND à la clôture de l'exercice.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 715 KTND, d'avantages en nature d'une valeur de 8 KTND, d'une dotation aux provisions pour congés payés de 3 KTND et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 5 KTND.
- En 2013, le Directeur Général de Bank ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 KTND. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2016 est de 475 KTND. Ce crédit a généré courant 2016 des intérêts pour un montant de 36 KTND. Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 514 KTND, la banque s'est chargée, en plus des jetons de présence, de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil lors de ses réunions.



Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en KTD) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantage à court terme	(*) 726	38	673	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	5	44	-	-
Paiement en action	-	-	-	-
Total	731	82	673	-

(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2016 pour 3 KTND.

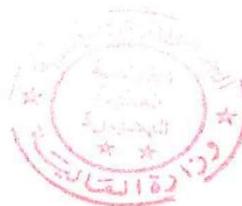
Tunis, le 27/03/2017
Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia KETARI LOUZIR

CABINET MS LOUZIR
Immeuble SOLARIS 4ème étage, Opt 1 & 2
1053 Les Ereges du Lac,
Tél: 71.862.430 - 71.862.480
Fax: 71.862.437
N° 587570N/A/M/000

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

MOURAD GUELLATY
45 Avenue de la République
Po. Box 1 BELVEDERE TUNIS - TUNISIE
Tél.: 71 740 131 71 740 231 - Fax: 71 740 197
E-mail: Contact@cabinetguellaty.com



4.4.2. Tableau de mouvement des capitaux propres

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION
AU 31 décembre 2016
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014 avant affectation	68 000	277	0	2 724	71 001
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 03/06/2015		136	2 588	(2 724)	0
Solde au 31 Décembre 2014 après affectation	68 000	413	2 588	0	71 001
Résultat au 31 Décembre 2015				992	992
Solde au 31 Décembre 2015 avant Affectation	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16/06/2016		179	813	(992)	0
Solde au 31 Décembre 2015 après Affectation	68 000	592	3 401	0	71 993
Résultat au 31 décembre 2016				3 098	3 098
Solde au 31 Décembre 2016 avant Affectation	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17/05/2017		325	2 773	(3 098)	0
Solde au 31 Décembre 2016 après Affectation	68 000	917	6 174	0	75 091

4.4.3. Affectation des résultats

En mDT

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Bénéfice Net	3 098	992	2 724
Report à nouveau	3 401	2 588	0
Total	6 499	3 580	2 724
Réserves légales	325	179	136
Reliquat	6 174	3 401	2 588
Affectation aux résultats reportés	6 174	3 401	2 588

4.4.4. Evolution des dividendes

	2016	2015	2014
Capital social en DT	68 000 000	68 000 000	68 000 000
Nombre d'actions	6 800 000	6 800 000	6 800 000
Valeur nominale en DT	10	10	10
Dividende global en DT	-	-	-
Dividende par action en DT	-	-	-
% de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-

4.4.5. Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

En mDT

	2016	2015	2014
Total des produits d'exploitation bancaire	24 319	21 313	16 638
PNB	17 383	14 771	12 553
Résultat d'exploitation	4 715	979	2 715
Capital social	68 000	68 000	68 000
Nombre d'actions	6 800 000	6 800 000	6 800 000
Produits d'exploitation bancaire/ action (DT)	3,576	3,134	2,447
PNB / action (DT)	2,556	2,172	1,846
Résultat d'exploitation / action (DT)	0,693	0,144	0,399

4.4.6. Evolution du résultat net

En mDT

	2016	2015	2014
Capital social	68 000	68 000	68 000
Nombre d'actions	6 800 000	6 800 000	6 800 000
Bénéfice avant impôt	4 920	1 013	2 740
Bénéfice net	3 098	992	2 724
Bénéfice avant impôt par action en DT	0,723	0,149	0,403
Bénéfice net par action en DT	0,456	0,146	0,400*

*Le rapport CAC fait ressortir un résultat par action de 0,445DT étant donné qu'il tient compte d'un nombre moyen d'actions de 6 125 000. Le nombre d'actions de fin de période s'établit à 6 800 000, ce qui donne un résultat net par action de 0,400 DT.

4.4.7. Emprunts obligataires garantis par ABC Tunisie

Néant.

4.4.8. Emprunts obligataires émis par ABC Tunisie

Néant.

4.4.9. Emprunts obligataires souscrits par ABC Tunisie

Néant.

4.4.10. Évolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En mDT

	2016	2015	2014
Bénéfice net	3 098	992	2 724
Dotations aux provisions	(3 164)	(2 953)	(1 127)
Reprises de provisions	4 596	1 404	1 179
Pertes sur créances abandonnées	(108)	(330)	(285)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(773)	(558)	(315)
Marge Brute d'Autofinancement	2 547	3 429	3 272

4.4.11. Principaux indicateurs et ratios

En mDT

Indicateurs de Gestion	2016	2015	2014
Dépôts de clientèle	326 869	294 130	302 980
Créances sur la clientèle	159 820	138 871	148 084
Capitaux propres avant résultat	71 993	71 001	68 277
Capitaux propres après résultat	75 091	71 993	71 001
Capital social	68 000	68 000	68 000
Total bilan	509 009	454 764	470 968
PNB	17 383	14 771	12 553
Commissions nettes	4 009	3 327	3 142
Frais de personnel	8 556	7 359	6 125
Charges générales d'exploitation	4 962	4 313	3 475
Dotations aux amortissements	773	558	315
Frais généraux (Frais de personnel+Charges d'exploitation+dotation aux amortissements)	14 291	12 230	9 915
Total provisions sur créances	8 102	10 290	8 888
Agios réservés	5 624	5 184	4 901
Total provisions et agios réservés	13 726	15 474	13 789
Créances classées (2, 3 et 4)	15 284	19 495	14 688
Résultat d'exploitation	4 715	979	2 715
Résultat net	3 098	992	2 724
Dividende	-	-	-
Nombre d'actions	6 800 000	6 800 000	6 800 000
Effectif	171	157	133
Ratios de structure			
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	14,8%	15,8%	15,1%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	31,4%	30,5%	31,4%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	64,2%	64,7%	64,3%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	204,5%	211,8%	204,6%
Ratios de productivité			
Frais généraux / PNB	82,2%	82,8%	79,0%
Commissions nettes / Frais de personnel	46,9%	45,2%	51,3%
Frais de personnel / PNB	49,2%	49,8%	48,8%
Dépôts de la clientèle / Effectif (en mDT)	1 912	1 873	2 278
Frais généraux / Effectif (en mDT)	84	78	75
Frais de personnel / Effectif (en mDT)	50	47	46
PNB / Effectif (en mDT)	102	94	94
Ratios de rentabilité			
ROE : Bénéfice Net / Capitaux propres avant résultat	4,3%	1,4%	4,0%
ROA : Bénéfice Net / Total Actif	0,6%	0,2%	0,6%
Bénéfice net / PNB	17,8%	6,7%	21,7%
PNB / Total Bilan	3,4%	3,2%	2,7%
Dividendes / Capital social	0,0%	0,0%	0,0%
Commissions nettes / PNB	23,1%	22,5%	25,0%
Ratios Réglementaires			
Ratio Cooke	42,0%	48,0%	47,0%
Ratio de liquidité	457,9%	80,0%	122,8%
Taux de couverture des créances classées	89,81%	79,37%	93,88%
Taux de créances classées	7,64%	10,55%	8,00%

4.5. Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- Les états financiers ne comportent pas le nom de la banque (ou tout autre moyen d'identification) et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 01 Norme Générale.

Par ailleurs, les notes aux états financiers intermédiaires ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur les parties liées et ce, conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

- Une note sur les effets des changements dans la structure de la banque et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

- Une note sur la comptabilisation et évaluation des titres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 25 relative aux portefeuille-titres dans les établissements bancaires.

- Une note sur les créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 08 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les créances sur la clientèle et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 08 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur le portefeuille titres commercial et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 08 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les capitaux propres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 08 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les cautions, avals et autres garanties données et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les charges générales d'exploitation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note portant sur la durée résiduelle des composantes de la note « liquidités et équivalents de liquidités » afin de s'assurer qu'elles répondent aux critères fixés par le paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018 et suivants.

4.5.1. Bilan arrêté au 30 juin 2017

En mDT

	Notes	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Actifs				
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	46 557	60 927	13 718
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	265 819	233 150	258 472
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	173 603	145 847	159 820
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	61 314	61 221	61 784
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	4 364	3 673	4 326
AC7- Autres actifs	4.7	11 788	10 592	10 837
TOTAL ACTIFS		563 497	515 462	509 009
Passifs				
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	88 123	25 009	45 027
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	58 341	34 794	43 645
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	330 004	370 020	326 869
PA5 - Autres passifs	4.11	12 180	12 182	18 377
TOTAL PASSIFS		488 648	442 006	433 918
Capitaux propres				
CP1 - Capital		68 000	68 000	68 000
CP2 - Réserves		917	413	592
CP3 - Résultats reportés		6 174	3 580	3 401
CP4 - Résultat de la période		(242)	1 463	3 098
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	74 849	73 456	75 091
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		563 497	515 462	509 009

4.5.2. Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2017

En mDT

	Notes	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Passifs éventuels				
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		1 099	6 036	468
HB 2 - Crédits documentaires		16 375	36 622	8 853
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		17 474	42 658	9 321
Engagements donnés				
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.13	13 343	19 104	34 331
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		13 343	19 104	34 331
Engagements reçus				
HB 7 - Garanties reçues		137 759	103 551	137 925
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	4.14	137 759	103 551	137 925

4.5.3. Etat de résultat arrêté au 30 juin 2017

En mDT

	Notes	30-juin-17	30-juin-16	Exercice 2016
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.15	8 944	7 484	15 538
PR2 - Commissions (en produits)	4.16	2 557	2 186	4 721
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.17	3 208	1 902	4 060
Total produits d'exploitation bancaire		14 709	11 572	24 319
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.18	(4 336)	(3 016)	(6 224)
CH2 - Commissions encourues		(263)	(178)	(712)
Total charges d'exploitation bancaire		(4 599)	(3 194)	(6 936)
PRODUIT NET BANCAIRE		10 110	8 378	17 383
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.19	176	(333)	1 324
PR 7 - Autres produits d'exploitation		151	134	300
CH 6 - Frais de personnel	4.20	(5 074)	(4 106)	(8 556)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.21	(2 712)	(2 126)	(4 962)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.6	(476)	(392)	(773)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 175	1 556	4 715
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(17)	(93)	204
CH 11- Impôts sur les sociétés		(320)	-	(1 522)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 838	1 463	3 398
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.22	(2 080)	-	(300)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(242)	1 463	3 098
Résultat par action (DT)	4.23	(0,036)	0,215	0,456

4.5.4. Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2017

En mDT

	Notes	30-juin-17	30-juin-16	Exercice 2016
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		14 259	10 362	22 807
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(4 327)	(3 219)	(6 175)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(13 106)	4 587	(27 651)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		4 032	79 849	32 506
Titres de placements		-	(40 000)	(40 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(5 404)	(3 918)	(8 355)
Autres flux de trésorerie		(10 063)	(112)	1 099
Impôts sur les sociétés payés		(1 992)	(17)	(26)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(16 601)	47 532	(25 795)
Activités d'investissement				
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(520)	(989)	(2 017)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(520)	(989)	(2 017)
Activités de financement				
Emissions d'actions		-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(17 121)	46 542	(27 813)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		100 364	128 177	128 177
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.24	83 243	174 719	100 364

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 sont les mêmes utilisées pour la préparation des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents :

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

A	: Actifs courants	0 %
B1	: Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
B2	: Actifs incertains	20 %
B3	: Actifs préoccupants	50 %
B4	: Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20% et 33%
Agencement, Aménagement et Installations	10%
Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Les titres acquis sont classés selon l'une des catégories suivantes :

- Titres de transaction : sont les titres acquis en vue de leur revente à brève échéance (durée de détention inférieure à 3 mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.
- Titres d'investissement : sont les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.
- Titres de placement : sont les titres qui ne répondent pas aux critères de classement en titres de transaction ni en titres d'investissement.

A la date d'arrêté, les titres sont évalués à la valeur de marché ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet de provision pour dépréciation.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à **46 557 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Caisse	5 415	6 473	3 780
BCT	41 142	54 454	9 938
TOTAL	46 557	60 927	13 718

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **265 819 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Comptes Ordinaires chez les correspondants	44 680	88 238	43 723
Placements chez la BCT	12 852	12 316	16 137
Placements chez les correspondants	162 363	102 762	151 337
Créances sur les Etablissements Financiers	44 805	29 076	46 674
Créances rattachées	1 119	757	601
TOTAL	265 819	233 150	258 472

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **173 603 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Comptes courants débiteurs	6 561	4 527	5 108
Escompte commercial	6 797	3 421	3 160
Crédits à Court Terme	26 357	15 322	27 348
Crédits à Moyen et Long Terme	135 510	123 257	125 733
Crédits de consolidation	471	275	366
Impayés	11 314	14 145	11 063
Produits à recevoir	2 296	1 861	1 865
Produits perçus d'avance	(242)	(198)	(177)
Total Créances Brutes	189 065	162 610	174 467
Provisions affectées	(8 407)	(10 517)	(8 059)
Agios réservés	(6 092)	(5 567)	(5 624)
Provisions Collectives	(963)	(679)	(963)
TOTAL	173 603	145 847	159 820

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Classe 0	164 149	137 442	146 140
Classe 1	8 861	7 245	13 208
Total Créances performantes	173 010	144 687	159 348
Classe 2	894	2 206	721
Classe 3	1 367	715	1 260
Classe 4	13 794	15 001	13 138
Total Créances non performantes	16 055	17 922	15 119
TOTAL	189 065	162 609	174 467

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à **61 314 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	60 000	60 000
Décote/Prime	(526)	(626)	(576)
Produits à recevoir	1 840	1 848	2 360
TOTAL	61 314	61 221	61 784

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à **52 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Société Tunisienne de Garantie	20	20	20
SIBTEL	32	32	32
TOTAL	52	52	52

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 4 364 KDT au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2016	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 30/06/2017	Amortissement 31/12/2016	Cession / Régularisation	Dotation 2017	Amortissement 30/06/2017	Valeur nette au 30/06/2017
Agencements, Aménagements Installations	5 246	684	5 930	(2 381)	(56)	(289)	(2 726)	3 204
Immeubles	299	-	299	(72)	0	(5)	(77)	222
Matériel de transport	648	-	648	(206)	(7)	(64)	(277)	371
Matériel informatique	1 500	(302)	1 198	(1 037)	72	(56)	(1 021)	177
Mobilier et matériel de Bureau	539	6	545	(447)	(3)	(43)	(493)	52
Logiciels informatiques	3 060	110	3 170	(3 064)	0	(19)	(3 083)	87
Avances sur immobilisations	242	10	251	-	-	-	-	251
TOTAL	11 533	508	12 041	(7 207)	6	(476)	(7 677)	4 364

Note 4.7 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à **11 788** KDT au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Crédits au personnel	5 804	5 182	5 853
Charges Constatées d'avance	387	268	131
Autres actifs	5 597	5 142	4 853
TOTAL	11 788	10 592	10 837

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à **88 123** KDT au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Emprunt auprès de la BCT	88 000	25 000	45 000
Dettes rattachées	123	9	27
TOTAL	88 123	25 009	45 027

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **58 341** KDT au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Emprunts interbancaires	29 810	17 647	17 000
Dépôts des établissements bancaires	25 369	10 748	24 202
Dépôts des établissements financiers	3 125	6 355	2 313
Dettes rattachées	37	45	130
TOTAL	58 341	34 794	43 645

Note 4.10 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **330 004** KDT au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Dépôts à vue	252 461	304 088	255 390
Dépôts d'épargne	21 541	16 929	19 506
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	42 044	30 200	38 549
Autres Sommes dues à la clientèle	13 552	18 535	13 004
Intérêts payés d'avance	(42)	(19)	(14)
Charges à payer	448	286	433
TOTAL	330 004	370 020	326 869

Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à **12 180 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Dettes au personnel	3 231	1 900	2 585
Dettes sociales	335	439	597
Etat, Impôt et taxes	499	491	2 380
Provisions pour risques et charges	302	318	834
Comptes de suspens	4 445	8 163	10 371
Autres Passifs (*)	3 368	872	1 611
TOTAL	12 180	12 182	18 377

(*) Cette rubrique comprend le montant à payer relatif au contrôle fiscal qui s'élève à 1 534 KDT

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 30 juin 2017, le capital social s'élevait à **68 000 KDT** composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à **74 849 KDT** au 30 juin 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2015	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	3 098
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
Résultat au 30-06-2017				(242)	(242)
	68 000	917	6 174	(242)	74 849

Note 4.13 – Engagements de financement en faveur de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **13 343 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	13 343	19 104	34 331
TOTAL	13 343	19 104	34 331

Note 4.14 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à **137 759 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Garanties reçues des banques	118 380	81 932	131 712
Garanties financières reçues de la clientèle	6 490	14 016	2 508
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	3 714	5 420	3 604
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	9 175	2 183	101
TOTAL	137 759	103 551	137 925

(*) Les garanties réelles reçues de la clientèle concernent uniquement les créances classées.

Note 4.15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **8 944 KDT** au titre du premier semestre l'exercice 2017 contre **7 484 KDT** au premier semestre de 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	3 113	2 436	5 427
Intérêts sur créances sur la clientèle	5 831	5 048	10 111
TOTAL	8 944	7 484	15 538

Note 4.16 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent **2 557 KDT** au titre du premier semestre l'exercice 2017 contre **2 186 KDT** au premier semestre de 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Chèques, effets, virements et tenue de compte	702	611	1 298
Commission d'intermédiation	54	13	50
Opérations de commerce extérieur	543	458	952
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	225	245	578
Gestion, étude des engagements	631	536	1 048
Monétique	251	195	421
Autres commissions	152	128	374
TOTAL	2 557	2 186	4 721

Note 4.17 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent **3 208 KDT** au titre du premier semestre l'exercice 2017 contre **1 902 KDT** au premier semestre de 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Gain de change	886	746	1 136
Revenu Portefeuille titres de placement	2 322	1 156	2 924
TOTAL	3 208	1 902	4 060

Note 4.18 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **4 336 KDT** au titre du premier semestre l'exercice 2017 contre **3 016 KDT** au premier semestre de 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	3 390	2 084	4 312
Intérêts sur dépôts de la clientèle	946	932	1 912
TOTAL	4 336	3 016	6 224

Note 4.19 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(770)	(918)	(2 204)
Dotation pour provision collective	-	-	(382)
Reprise de provisions sur risque de crédit	423	653	4 488
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	-	-
Pertes sur créances abandonnées	(8)	(108)	(108)
Coût Net du Risque de crédit	(356)	(373)	1 794
Provisions pour risques et charges	-	(30)	(578)
Reprise de provisions pour risques et charges	532	70	108
Coût Net du risque	176	(333)	1 324

Note 4.20 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent **5 074 KDT** au titre du premier semestre l'exercice 2017 contre **4 106 KDT** au premier semestre de 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Rémunération de personnel	4 087	3 275	6 979
Charges sociales et autres cotisations	825	666	1 380
Autres charges liées au personnel	163	165	197
TOTAL	5 074	4 106	8 556

Note 4.21 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent **2 712 KDT** au titre du premier semestre l'exercice 2017 contre **2 126 KDT** au premier semestre de 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Loyers, Eau et Electricité	724	725	1 615
Frais de licences informatiques	410	339	623
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	347	289	673
Frais de communication	194	160	362
Divers honoraires	136	112	296
Frais divers d'exploitation	901	501	1 394
TOTAL	2 712	2 126	4 962

Note 4.22 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique au titre correspond à la perte résultant du contrôle fiscal de la banque alors que le montant comptabilisé en 2016 correspond à la contribution conjoncturelle au budget de l'Etat prévue par la loi de finance de l'année 2017.

Note 4.23 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination 30 juin 2017, se présentent comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Résultat net (en DT)	(241 942)	1 463 061	3 097 964
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	(241 942)	1 463 061	3 097 964
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	(0,036)	0,215	0,456

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.24 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 30 juin 2017, **83 243 KDT** détaillés comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	46 557	60 927	13 718
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	179 865	167 187	172 849
Emprunts auprès de la BCT	(88 000)	(25 000)	(45 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(55 179)	(28 395)	(41 202)
Total	83 243	174 719	100 364

Note 4.25 – Note sur l'application du décret N° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif au fonds de garantie des dépôts bancaires

L'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers prévoient l'obligation des banques d'adhérer au fonds de garantie des dépôts. Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation

annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

A l'état actuel des choses, la date d'adhésion des banques au fonds ainsi que les cotisations en découlant dépendent de sa constitution définitive et ne peuvent être anticipées. A cet effet, aucune charge n'a été comptabilisée, à ce titre, au 30 juin 2017.

Note 4.26 – Affaires en défense

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 TND. Elle a été déboutée en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est pourvu en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire à l'encontre de la même partie.

En date du 11/02/2015 et après plusieurs ajournements de l'audience, la Cour d'Appel a accepté les plaidoiries des deux parties et a reporté l'affaire à une date ultérieure pour annoncer son jugement.

En date du 25/03/2015 la Cour d'Appel a confirmé le jugement de Première Instance en faveur de la banque. Ce dernier jugement a fait l'objet de pourvoi en cassation par la partie adverse. L'audience de cassation n'est pas encore fixée.

Note 4.27 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2017. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.5.6. Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017

Note sur l'effet des changements dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire

Aucun changement n'a eu lieu au cours de la période intermédiaire.

Note complémentaire à la note 3.5 « Comptabilisation et évaluation des titres »

• Classement des titres

Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention
- leur liquidité

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que

l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Evaluation en date d'arrêté**

Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

- **Règles de constatation des revenus**

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode

linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Note complémentaire à la note 4.2 « Créances sur les établissements bancaires et financiers »

Le solde de ce poste s'élève à **265 819 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Créances sur les établissements bancaires			
Comptes Ordinaires chez les correspondants	44 680	88 238	43 723
Placements chez la BCT	12 852	12 316	16 137
Placements chez les correspondants	162 363	102 762	151 337
Créances rattachées	860	536	338
Sous total	220 755	203 852	211 535
Créances sur les Etablissements Financiers			
Créances sur les Etablissements Financiers	44 805	29 076	46 674
Créances rattachées	259	222	263
Sous Total	45 064	29 298	46 937
TOTAL	265 819	233 150	258 472

Note complémentaire à la note 4.3 « Créances sur la clientèle »

Le solde de ce poste s'élève à **173 603 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Compte Débiteurs			
Comptes courants débiteurs	6 561	4 527	5 108
Produits à recevoir	1	1	1
Sous Total Comptes débiteurs	6 562	4 528	5 109
Autres concours à la clientèle			
Escompte commercial	6 797	3 421	3 160
Crédits à Court Terme	26 357	15 322	27 348
Crédits à Moyen et Long Terme	135 510	123 257	125 733
Crédits de consolidation	471	275	366
Impayés	11 314	14 145	11 063
Produits à recevoir	2 296	1 860	1 864
Produits perçus d'avance	(242)	(198)	(177)
Sous Total Autres concours à la clientèle	182 503	158 082	169 357
Total Créances Brutes	189 065	162 610	174 466
Provisions affectées	(8 407)	(10 517)	(8 059)
Agios réservés	(6 092)	(5 567)	(5 624)
Provisions Collectives	(963)	(679)	(963)
TOTAL	173 603	145 847	159 820

Note complémentaire à la note 4.4 « Portefeuille titres commercial »

Le solde de ce poste s'élève à **61 314 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Titres de Placement			
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	60 000	60 000
Décote/Prime	(526)	(626)	(576)
Produits à recevoir	1 840	1 848	2 360
TOTAL	61 314	61 221	61 784

Note complémentaire à la note 4.12 « Capitaux propres »

A la date du 30 juin 2017, le capital social s'élevait à **68 000 KDT** composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à **74 849 KDT** au 30 juin 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2015	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	3 098
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
Résultat au 30-06-2017				(242)	(242)
	68 000	917	6 174	(242)	74 849

La rubrique Réserves se détaille comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Primes Liées au capital	-	-	-
Réserves Légales	717	213	392
Réserves statutaires	-	-	-
Réserves ordinaires	200	200	200
Autres réserves	-	-	-
TOTAL	917	413	592

Note relative à l'état des engagements hors bilan

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	31-déc-2016
Garanties en faveur des établissements de crédits	-	-	-
Garanties en faveur de la clientèle	1 099	6 036	468
TOTAL	1 099	6 036	468

4.5.7. Notes explicatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017

Note explicative de la note 4.19 « Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif »

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(770)	(918)	(2 204)
Dotation pour provision collective	-	-	(382)
Reprise de provisions sur risque de crédit	423	653	4 488
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	-	-
Pertes sur créances abandonnées	(8)	(108)	(108)
Coût Net du Risque de crédit	(356)	(373)	1 794
Provisions pour risques et charges	-	(30)	(578)
Reprise de provisions pour risques et charges	532	70	108
Coût Net du risque	176	(333)	1 324

La banque n'a pas constaté de provision collective au titre du premier semestre de 2017. Elle s'engage néanmoins de constater des provisions collectives à partir du premier semestre 2018.

Note explicative de la note 4.21 « Charges générales d'exploitation »

Les charges générales d'exploitation totalisent **2 712 KDT** au titre du premier semestre l'exercice 2017 contre **2 126 KDT** au premier semestre de 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-2017	30-juin-2016	Exercice 2016
Loyers, Eau et Electricité	724	725	1 615
Frais de licences informatiques	410	339	623
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	347	289	673
Frais de communication	194	160	362
Divers honoraires	136	112	296
Frais divers d'exploitation	901	501	1 394
TOTAL	2 712	2 126	4 962

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par les autres charges d'exploitation.

Note explicative de la note 4.24 « Liquidités et équivalents de liquidités »

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT
- Les avoirs chez les correspondants
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois

Les emprunts auprès de la BCT ont été inclus au niveau de cette rubrique pour deux raisons :

- Les emprunts auprès de la BCT sont considérés au même titre que les emprunts interbancaires (dans la situation actuelle de manque de liquidité sur le marché, le recours est de plus en plus fréquent à la BCT)
- Les emprunts auprès de la BCT sont considérés à des équivalents de liquidités par analogie aux placements qui le sont.

Ces emprunts sont présentés en tant qu'équivalent de liquidité puisque cela reflète mieux la situation de la liquidité de la banque.

Le détail des créances des établissements bancaires au 30 juin 2017 se présente comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes Ordinaires chez les correspondants	44 680	-	-	-	44 680
Placements chez la BCT	12 852	-	-	-	12 852
Placements chez les correspondants	122 333	40 030	-	-	162 363
Total	179 865	40 030	-	-	219 895

Le détail des dépôts des établissements bancaires au 30 juin 2017 se présente comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts des établissements bancaires	25 369	-	-	-	25 369
Emprunts interbancaires	29 810	-	-	-	29 810
Total	55 179	-	-	-	55 179

4.5.8. Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017

Note rectificative de la note 4.6 « Valeurs immobilisées »

Le solde de ce poste s'élève à **4 364 KDT** au 30 juin 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2016	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 30/06/2017	Amortissement 31/12/2016	Cession / Régularisation	Dotation 2017	Amortissement 30/06/2017	Valeur nette au 30/06/2017
Agencements, Aménagements Installations	5 246	684	5 930	(2 381)	(56)	(289)	(2 726)	3 204
Immeubles	299	-	299	(72)	0	(5)	(77)	222
Matériel de transport	648	-	648	(213)	0	(64)	(277)	371
Matériel informatique	1 500	(302)	1 198	(1 042)	77	(56)	(1 021)	177
Mobilier et matériel de Bureau	539	6	545	(440)	(10)	(43)	(493)	52
Logiciels informatiques	3 060	110	3 170	(3 060)	(4)	(19)	(3 083)	87
Avances sur immobilisations	242	10	252	-	(1)	-	(1)	251
TOTAL	11 534	508	12 042	(7 208)	6	(476)	(7 677)	4 364

4.5.9. Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1^{er} étage
1053 Les Berges du Lac – Tunis
Tel: +216 36 400 900 Fax : + 216 36 050 900
www.deloitte.tn

**Mourad
Guellaty**

✉ 45, Rue de la république, La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 71 740 131 / + 216 71 740 231
Fax : + 216 71 740 197
E-mail : contact@cabinetguellaty.com

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie- Bank ABC

1. Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'ABC Tunisie arrêtés au 30 juin 2017 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 74.849 KDT, y compris un résultat déficitaire de (242) KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de l'Arab Banking Corporation Tunisie, arrêtés au 30 juin 2017, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des

questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d'Arab Banking Corporation Tunisie au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 4.24 « *Note sur l'application du décret N° 2017-268 du 1er février 2017 relatif au fonds de garantie des dépôts bancaires* » décrivant l'obligation des banques, d'adhérer au fonds de garantie des dépôts prévu par l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds et notamment celles de l'article 17 ayant fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, le fonds n'étant pas définitivement constitué et par conséquent la date d'adhésion des banques audit fonds ainsi que les cotisations en découlant ne peuvent être anticipées. De ce fait, aucune provision n'a été constituée au 30 juin 2017.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

5. Autre point :

Les données relatives à la période arrêtées au 30 juin 2016 et indiquées dans les états financiers à titre comparatif, n'ont pas été soumises à notre examen.

Tunis, le 24/11/2017
Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia KETARI LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

5

4.5.10. Tableau de mouvements des capitaux propres au 30 juin 2017

En mDT

	Capital social	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015 avant Affectation	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16/06/2016		179	813	(992)	0
Solde au 31 Décembre 2015 après Affectation	68 000	592	3 401	0	71 993
Résultat au 31 décembre 2016				3 098	3 098
Solde au 31 Décembre 2016 avant Affectation	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17/05/2017		325	2 773	(3 098)	0
Solde au 31 Décembre 2016 après Affectation	68 000	917	6 174	0	75 091
Résultat au 30 juin 2017				(242)	(242)
Solde au 30 juin 2017	68 000	917	6 174	(242)	74 849

4.5.11. Évolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Total des produits d'exploitation bancaire	14 709	11 572	24 319
PNB	10 110	8 378	17 383
Résultat d'exploitation	2 175	1 556	4 715
Capital social	68 000	68 000	68 000
Nombre d'actions	6 800 000	6 800 000	6 800 000
Produit d'exploitation bancaire / action (DT)			
	2,163	1,702	3,576
PNB / action (DT)			
	1,487	1,232	2,556
Résultat d'exploitation / action (DT)			
	0,320	0,229	0,693

4.5.12. Evolution du bénéfice net

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Capital social	68 000	68 000	68 000
Nombres d'actions	6 800 000	6 800 000	6 800 000
Bénéfice avant impôt	2 158	1 463	4 920
Bénéfice net	-242	1 463	3 098
Bénéfice avant impôt par action (DT)	0,317	0,215	0,723
Bénéfice net par action (DT)	-0,036	0,215	0,456

4.5.13. Emprunts obligataires garantis par ABC Tunisie

Néant.

4.5.14. Emprunts obligataires émis par ABC Tunisie

Néant.

4.5.15. Emprunts obligataires souscrits par ABC Tunisie

Néant.

4.5.16. Évolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En mDT

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Bénéfice net	-242	1 463	3 098
Dotations aux provisions nettes sur créances	-355	-373	1 794
Dotations aux provisions nettes sur PF	532	40	-470
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-476	-392	-773
Marge Brute d'Autofinancement	57	2 188	2 547

4.5.17. Principaux indicateurs et ratios

En mDT

Indicateurs de Gestion	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts et avoirs de la clientèle	330 004	370 020	326 869
Créances sur la clientèle	173 603	145 847	159 820
Capitaux propres avant résultat	75 091	71 993	71 993
Capitaux propres après résultat	74 849	73 456	75 091
Capital social	68 000	68 000	68 000
Total bilan	563 497	515 462	509 009
PNB	10 110	8 378	17 383
Commissions nettes	2 294	2 008	4 009
Frais de personnel	5 074	4 106	8 556
Charges générales d'exploitation	2 712	2 126	4 962
Dotations aux amortissements	476	392	773
Frais généraux (frais de personnel + charges d'exploitation + dotation aux amortissements)	8 262	6 624	14 291
Total provisions sur créances	8 407	10 517	8 102
Agios réservés	6 092	5 567	5 624
Total provisions et agios réservés	14 499	16 084	13 726
Créances classées (2, 3 et 4)	16 471	18 038	15 284
Résultat d'exploitation	2 175	1 556	4 715
Résultat net	-242	1 463	3 098
Dividende	0	0	0
Nombre d'actions	6 800 000	6 800 000	6 800 000
Effectif	186	157	171
Ratios de structure			
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	13,3%	14,3%	14,8%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	30,8%	28,3%	31,4%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	58,6%	71,8%	64,2%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	190,1%	253,7%	204,5%
Ratios de productivité			
Frais généraux / PNB	81,7%	79,1%	82,2%
Commissions nettes / Frais de personnel	45,2%	48,9%	46,9%
Frais de personnel / PNB	50,2%	49,0%	49,2%
Dépôts de la clientèle / Effectif (en mDT)	1 774	2 357	1 912
Frais généraux / Effectif (en mDT)	44	42	84
Frais de personnel / Effectif (en mDT)	27	26	50
PNB / Effectif (en mDT)	54	53	102
Ratios de rentabilité			
ROE : Bénéfice Net / Capitaux propres avant résultat	-0,3%	2,0%	4,3%
ROA : Bénéfice Net / Total Actif	-0,04%	0,28%	0,61%
Bénéfice net / PNB	-2,4%	17,5%	17,8%
PNB / Total Bilan	1,8%	1,6%	3,4%
Dividendes / Capital social	0,0%	0,0%	0,0%
Commissions nettes / PNB	22,7%	24,0%	23,1%
Ratios Réglementaires			
Ratio Cooke	33,3%	39,5%	42,0%
Ratio de liquidité	302,0%	214,0%	457,9%
Taux de couverture des créances classées	88,03%	89,17%	89,81%
Taux de créances classées	7,66%	8,95%	7,64%

5.1. Membres des organes d'administration et de direction

5.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Jonathan Robinson (1)	Lui-même	Président	2017- 2018	Manama
M. Muzaffer Aksoy (2)	Lui-même	Vice-président	2016 - 2018	Istanbul
M. Jawad Sacre (3)	Lui-même	Administrateur	2016 - 2018	Manama
M. Saber Ayadi (4)	Lui-même	Administrateur	2016 - 2018	Manama
M. Hakim Ben Hammouda (5)	Lui-même	Administrateur indépendant	2016 - 2018	Tunis
M. Abderrazak Zouari (6)	Lui-même	Administrateur indépendant	2017 - 2018	Tunis

(1) Nomination en tant que Membre et Président du Conseil d'Administration ratifiée par l'AGO du 17 mai 2017

Il est à signaler que Mr Jonathan Robinson, en tant que Président du Conseil d'Administration, n'est pas actionnaire de la banque. Cette situation est non conforme aux dispositions de l'article 208 du Code des Sociétés Commerciales. La banque s'engage à régulariser cette situation dans les plus brefs délais.

(2) Renouvellement du mandat par l'AGO du 16 juin 2016

(3) Renouvellement du mandat par l'AGO du 16 juin 2016

(4) Nomination par l'AGO du 16 juin 2016

(5) Nomination par l'AGO du 16 juin 2016

(6) Nomination par l'AGO du 17 mai 2017

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque

Membre	Fonction au sein de la banque	Mandat / Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Jonathan Robinson	Président du Conseil d'Administration	2017-2018 (1)	Manama
M. Muzaffer Aksoy	Vice-Président	2016-2018 (2)	Istanbul
M. Ali Kooli	Directeur Général	11 octobre 2016 (3)	Tunis

(1) Coopté par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la banque et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

(2) Le Conseil d'Administration du 16 juin 2016 a nommé Mr Muzaffer Aksoy Vice-Président du Conseil d'Administration de la banque et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

(3) Sur proposition du Conseil d'Administration du 11 octobre 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017 a ratifié le renouvellement du mandat de Mr Ali Kooli en tant que Directeur Général de la banque.

Il est à signaler que :

- Monsieur Abderrazek Zouari, Monsieur Saber Ayadi et Monsieur Jawad Sacre sont membres du Comité d'Audit
- Monsieur Hakim Ben Hammouda, Monsieur Jonathan Robinson et Monsieur Muzaffer Aksoy sont membres du Comité des Risques
- Monsieur Muzaffer Aksoy, Monsieur Hakim Ben Hammouda, Monsieur Abderrazek Zouari et Monsieur Saber Ayadi sont membres du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
M. Jonathan Robinson	<p>Directeur de la Banque de Gros (Wholesale Banking) au niveau du groupe ABC.</p> <p>Il dispose d'une expérience de plus de 25 ans dans le secteur bancaire et plus particulièrement dans la région MENA. Avant de rejoindre le groupe ABC en 2016, il a passé 12 ans chez HSBC en tant que Directeur de la filière financement de projets puis en tant que directeur de l'activité bancaire pour la région MENA. Son expérience récente se résume comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Août 2016 – Janvier 2017 : Directeur Banque des Entreprises et Institutions financières pour la région MENA (Groupe ABC) • Juin 2015 – Juillet 2016 : CFO chez Fourwinds group <p>Décembre 2013 – Février 2015 : Directeur de l'activité bancaire chez HSBC Bank of the Middle East, Ltd</p>
M. Muzaffer Aksoy	<p>Directeur Général de ABC en Turquie (*).</p> <p>Il dispose d'une expérience de plus de 22 ans dans le métier bancaire. Il a pu acquérir des compétences étendues dans le financement des opérations de commerce extérieur, la finance islamique, les opérations avec les correspondants, le financement des projets et l'arrangement et la distribution des actifs Turques.</p> <p>Il a rejoint ABC en 2005 en tant que directeur du bureau de représentation en Turquie ; il est actuellement le Directeur des opérations en Turquie et Membre permanent du comité de direction de ABC International Bank (Filiale ABC à Londres)</p>
M. Ali Kooli	Néant
M. Jawad Sacre	<p>Directeur Général Adjoint de ABC Algérie.</p> <p>Il dispose d'une large expérience et possède une expertise approfondie dans le métier de banque et plus particulièrement les activités de crédits. Tout au long de son expérience, il a pu monter des équipes spécialisées en financements des entreprises.</p> <p>Avant de rejoindre ABC, il était Responsable Crédit & Risque à BNPPARIBAS au Liban pendant 12 ans.</p>
M. Saber Ayadi	<p>Directeur Project & Structured Finance du groupe ABC</p> <p>Il dispose de plus de 20 ans d'expérience à l'international (Europe, Etats Unis et Moyen-Orient) en conseil financier, en ingénierie financière et en financement de projet et financement structuré au sein de groupes industriels ainsi que d'institutions financières.</p> <p>Il a rejoint Bank ABC en 1999 pour développer la ligne de produits Project & Structured Finance à ABC Paris (**). Depuis, il a pu intervenir en tant que conseiller financier et arrangeur de plusieurs opérations couvrant un large éventail de produits dans divers secteurs industriels.</p> <p>M. Ayadi a conseillé et participé à plusieurs opérations de LBO transfrontalières incluant des évaluations d'entreprises de plus de 15 milliards d'euros et a assumé un rôle de premier plan dans la modélisation financière, l'analyse de la sensibilité et les risques de financement des transactions relatifs à des projets stratégiques notamment dans la région MENA.</p>
M. Hakim Ben Hammouda	<p>Hakim Ben Hammouda a été ministre de l'économie et des finances depuis décembre 2013 jusqu'à février 2015. Avant d'être nommé ministre, il a occupé des postes de direction auprès de diverses organisations internationales. Il a été nommé conseiller spécial du président de la Banque Africaine de Développement de 2011 à 2014 et fut directeur de l'Institut de formation et de coopération technique de l'Organisation mondiale du commerce de 2008 à 2011. Auparavant, il a occupé divers postes de direction auprès de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, en tant que directeur du bureau sous régional en Afrique centrale, puis directeur de la division Commerce et intégration régionale et économiste en chef.</p>

	<p>Pendant de nombreuses années, il s'est occupé du développement de l'Afrique et a contribué à la mise en œuvre de grands programmes d'action tels que le NEPAD. Au cours de sa carrière, il a supervisé directement des publications continentales clés telles que le Rapport économique sur l'Afrique, les Perspectives économiques en Afrique, l'Évaluation de l'intégration régionale en Afrique.</p> <p>Il est titulaire d'un doctorat en économie internationale et enseigne régulièrement le développement économique dans plusieurs universités. Il est l'auteur de plus de 20 livres, de plusieurs articles dans des revues scientifiques internationales dans le domaine du commerce international et du développement économique et de chroniques hebdomadaires dans différents journaux.</p>
M. Abderrazek Zouari	<p>Abderrazak Zouari dispose d'une large expérience de plus de 35 ans dans le métier de banques. Son expérience et son expertise est internationalement reconnue par les institutions internationales (Banque Mondiale, FMI, IFID, BAD, OCDE et UNCTAD). Mr Abderrazak Zouari a contribué dans l'élaboration de plusieurs études et recherches se rapportant à la Tunisie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2012 - Juin 2016 : Président du Conseil d'Administration à l'UBCI (Groupe BNP Paribas) • Mars 2011 - Décembre 2011 : Ministre du développement régional en Tunisie <p>Février 2011 - Mars 2011 : Membre du Conseil d'Administration de la Banque Centrale de Tunisie</p>

(*) ABC Turquie est un bureau de représentation rattaché à ABC International Bank (la filiale de ABC BSC basée à Londres).

(**) ABC Paris est une branche rattachée à ABC International Bank (la filiale de ABC BSC basée à Londres).

5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Fonctions	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Jonathan Robinson	Président du Conseil d'Administration	Membre du Conseil d'Administration de Bank ABC Islamic
M. Muzaffar Aksoy	Vice- Président du Conseil d'Administration	Néant
M. Saber Ayadi	Membre du Conseil d'Administration	Néant
M. Jawad Sacre	Membre du Conseil d'Administration	Néant
M. Hakim Ben Hammouda	Membre du Conseil d'Administration	Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie d'assurance COMAR Membre du Conseil d'Administration de la société d'investissement Afriland First Group basée à Genève
M. Abderrazak Zouari	Membre du Conseil d'Administration	Néant
M. Ali Kooli	Directeur Général	Président du Conseil d'Administration de Bank ABC Algérie Président du Conseil d'Administration de Arab Leasing Corporation (Algérie)

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent

Néant

5.2. Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2016

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués par ABC Tunisie aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2016

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 715 mDT, d'avantages en nature d'une valeur de 8 mDT, d'une dotation aux provisions pour congés payés de 3 mDT et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 5 mDT.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 514 mDT, la banque s'est chargée, en plus des jetons de présence, de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en mDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantage à court terme	(*) 726	38	673	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	5	44	-	-
Païement en action	-	-	-	-
Total	731	82	673	-

(*) Ce montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2016 pour 3 mDT.

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

En 2013, le Directeur Général de Bank ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 mDT. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2016 est de 475 mDT. Ce crédit a généré courant 2016 des intérêts pour un montant de 36 mDT.

Ce crédit a été autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet MS Louzir membre de DTTL, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Madame Sonia Ketari Louzir.	Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1er étage – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis Tel: +216 36 400 900 Fax:+216 36 050 900	2015-2017 *
Cabinet Mourad Guellaty, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mourad Guellaty.	45, Rue de la république, La Marsa B.P 2070 Tel: +216 71 740 131 / + 216 71 740 231 Fax : + 216 71 740 197	2016-2018 **

* Mandat renouvelé par l'AGO du 03/06/2015

** Mandat renouvelé par l'AGO du 16/06/2016

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Opérations avec ABC BSC (Détenant 99,991% du capital de ABC Tunisie)

- Au cours de 2016, ABC Tunisie a payé à ABC BSC des charges relatives aux frais et licences d'utilisation d'applications informatiques y compris le système d'information Symbols, pour un montant de 732 mDT.
- ABC Tunisie a payé les frais de voyage du personnel de ABC BSC dans le cadre du développement des activités RETAIL au cours de 2016 pour un montant total de 12 mDT.
- ABC Tunisie a reçu des garanties d'ABC BSC en couverture des engagements accordés. Le solde de ces garanties s'élève à 12 377 mDT au 31 décembre 2016.

Chapitre 6– RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et orientations stratégiques

6.1.1. Evolution récente

Au 31 décembre 2017, ABC Tunisie a réalisé un chiffre d'affaires de 31,8 MDT contre 24,3 MDT durant la même période de 2016, soit une augmentation de 30,7%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 62,6% à 11,3 MDT contre 6,9 MDT sur la même période de 2016. Le PNB s'est ainsi inscrit en hausse de 17,9% à 20,5 MDT contre 17,4 MDT l'année précédente. Les principaux indicateurs au 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

mDT	au 31/12/2017	au 31/12/2016	Variation
Produits d'exploitation bancaire	31 780	24 319	30,68%
Charges d'exploitation bancaire	11 278	6 936	62,60%
Produit Net Bancaire	20 501	17 383	17,94%
Charges de personnel	10 439	8 556	22,01%
Charges générales d'exploitation	5 872	4 962	18,34%
Encours des Crédits	235 912	159 820	47,61%
Encours des Dépôts	370 751	326 869	13,42%

6.1.2. Stratégie de développement et orientations stratégiques

La banque a entamé depuis la fin de 2016 une réflexion sur son positionnement stratégique et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Ce projet a été conduit dans le cadre d'un alignement de la stratégie de ABC en Tunisie avec la stratégie globale du groupe qui repose sur 4 axes :

- Le développement l'activité Wholesale tout en mettant le focus sur la relation client ;
- La croissance des activités de banques universelles sur la région MENA et au Brésil ;
- La recherche des opportunités de croissance inorganique sur les principaux marchés où ABC intervient ; et
- L'adoption d'un modèle opérationnel plus performant et plus efficace.

Au terme de la réflexion, et en coordination avec les équipes "Stratégie" du groupe, Bank ABC Tunisie a arrêté ses objectifs stratégiques qui se détaillent comme suit :

- Réaliser une croissance soutenue permettant d'améliorer la part de marché de ABC Tunisie
- Améliorer la rentabilité de la banque et augmenter la contribution de ABC Tunisie dans la performance globale du groupe ABC
- Maintenir des indicateurs sur la situation de la banque à des niveaux élevés.

6.2. Les perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de ABC Tunisie pour la période 2017-2021 ont été établies sur la base des états financiers audités et certifiés arrêtés au 31/12/2016.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes couvrant la période 2017-2021 ont été approuvées par le Conseil d'Administration tenu le 12 septembre 2017 et examinées par les commissaires aux comptes de la banque.

6.2.1. Analyse des performances réalisées au 31/12/2017 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2017

La confrontation entre les indicateurs d'activité trimestriels arrêtés au 31/12/2017 et les prévisions établies au niveau du Business Plan pour l'exercice 2017 telles que publiées dans le présent document de référence fait ressortir les pourcentages de réalisation suivants :

(En milliers de dinars)	Indicateurs d'activité au 31/12/2017	Prévisions Année 2017	Taux de réalisation
1. Produits d'exploitation bancaire	31 780	31 340	101,40%
Intérêts et revenus assimilés	20 305	20 144	100,80%
Commissions (en produits)	5 804	5 513	105,28%
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	5 670	5 684	99,75%
2. Charges d'exploitation bancaire	11 278	10 560	106,80%
Intérêts encourus et charges assimilées	9 478	9 777	96,94%
Commissions encourues	1 801	783	230,01%
3. Produit Net Bancaire	20 501	20 780	98,66%
4. Autres Produits d'exploitation	344	330	104,24%
5. Charges opératoires, dont:	17 406	16 795	103,64%
Frais de personnel	10 439	10 428	100,11%
Charges générales d'exploitation	5 872	5 417	108,40%
Dotation aux amortissements	1 095	950	115,26%
6. Structure du Portefeuille	53 725	52 105	103,11%
Portefeuille-titres commercial	53 674	52 053	103,11%
Portefeuille-titres d'investissement	52	52	100,00%
7. Encours des crédits Nets	235 912	324 139	72,78%
8. Encours des dépôts, dont:	370 751	365 499	101,44%
Dépôts à vue	287 895	285 993	100,67%
Dépôts d'épargne	25 632	22 375	114,56%
Dépôts à terme	41 172	42 998	95,75%
9. Emprunts et ressources spéciales	-	-	
10. Capitaux propres	75 292	75 638	99,54%

La banque s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.2. Les hypothèses de prévisions retenues

Les comptes prévisionnels de l'année 2017 sont construits sur la base du budget et des objectifs arrêtés pour l'année 2017. Pour les années suivantes (2018-2021), les hypothèses ont été arrêtées en fonction des conditions du marché, des réalisations historiques et des ambitions de développement de la banque.

Formulation des Hypothèses		Commentaires
Les emplois		
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT Une hausse annuelle moyenne de 3,0% sur la période 2016-2021.	
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers Une hausse annuelle moyenne de 6,0% sur la période 2016-2021.	
AC 03	Créances sur la clientèle Evolution de l'encours net des créances sur la clientèle au taux de 35,6% en moyenne par an sur la période 2016-2021.	Cette croissance à deux chiffres s'appuie essentiellement sur : - Une évolution future des crédits aux entreprises au taux de 42% en moyenne par an sur toute la période 2016-2021. - Une croissance annuelle moyenne de 28% pour les crédits aux particuliers.
	Evolution des créances classées Le taux des créances classées passera de 8% en 2016 à 3% en 2021. - La banque maintiendra sa bonne performance en matière de couverture des créances non performantes, portant le ratio de couverture à 94% en 2021 contre 90% en 2016.	
AC 04	Le portefeuille titres Une baisse annuelle moyenne de 0,6% du portefeuille titres commercial sur la période 2016-2021. Le portefeuille titres d'investissement sera maintenu stable par rapport à son niveau de 2016, et ce sur toute la période de prévision.	

<p>AC 05</p>	<p>Les valeurs immobilisées</p> <p>Le taux de croissance annuel moyen des valeurs immobilisées nettes sera de 56,4% sur la période 2016-2021.</p>	<p>Cette croissance à deux chiffres reflète le vaste programme d'investissement engagé par la banque sur toute la période de prévision, portant sur la construction d'un nouveau siège social, l'extension du réseau, la mise à niveau du système d'information ainsi que la mise en place de la solution digitale.</p>
<p>AC 06</p>	<p>Les autres actifs</p> <p>Les autres actifs connaîtront une évolution annuelle moyenne de 3,4% sur la période 2016-2021.</p>	

<p style="text-align: center;">Les ressources</p>		
<p>PA 01</p>	<p>Banque Centrale et CCP</p> <p>Le recours au financement auprès de la Banque Centrale connaîtra une croissance de 4,2% sur la période 2016-2021.</p>	
<p>PA 02</p>	<p>Dépôts et avoirs des établissements Bancaires & Financiers</p> <p>Le recours au financement auprès des établissements bancaires et financiers évoluera au taux annuel moyen de 8,5% sur la période 2016-2021.</p>	
<p>PA 03</p>	<p>Dépôts à la clientèle</p> <p>Les dépôts de la clientèle afficheront un taux de croissance annuel moyen de 22,4% sur la période 2016-2021, répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une croissance annuelle moyenne de 20,7% pour les dépôts à vue ✓ Une croissance annuelle moyenne de 36,6% pour les dépôts d'épargne ✓ Une croissance annuelle moyenne de 25,0% pour les dépôts à terme ✓ Une croissance annuelle moyenne de 20,5% pour les autres dépôts. 	<p>A travers la croissance de la collecte, la banque envisage de couvrir le développement de l'activité crédit dans le but de maintenir le ratio de couverture des crédits par les dépôts à un niveau élevé. A l'horizon 2021, la répartition des dépôts sera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôts à vue : 72,8%, ✓ Dépôts d'épargne : 10,3%, ✓ Dépôts à terme : 13,1%, ✓ Autres dépôts : 3,8%. <p>La structure cible devrait permettre d'atteindre un niveau de rentabilité optimale et une meilleure stabilité des ressources.</p>
<p>PA 04</p>	<p>Emprunt & ressources spéciales</p> <p>Les emprunts et ressources spéciales atteindront 60 MDT à l'horizon 2021 suite à l'émission de deux emprunts obligataires en 2018 pour une enveloppe totale de 40 MDT, et d'un emprunt obligataire pour une enveloppe annuelle de 20 MDT à partir de 2019.</p>	

Les Fonds propres	
<p>CP 01 Le capital</p> <p>Le capital social sera maintenu stable à 68 MDT sur toute la période de prévision.</p> <p>CP 02 Les réserves</p> <p>Les réserves passeront de 4 MDT en 2016 à 21,5 MDT en 2021, et ce suite à l'affectation des résultats bénéficiaires qui seront dégagés par l'activité de la banque sur le période de prévision, sachant qu'aucune distribution de dividendes n'est prévue.</p>	
L'EXPLOITATION	
Le Produit Net Bancaire	
<p>PR 1 - CH 1 - Une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 21,7% de la marge d'intérêt.</p> <p>PR 2 - CH 2 - Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 23,8% de la marge nette sur commissions.</p> <p>PR 3 + PR4 - Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 13,3% des gains sur portefeuilles.</p>	
<p>Les frais généraux (hors dotations aux amortissements)</p> <p>CH 06 + CH 07</p> <p>Croissance des frais généraux à un taux annuel moyen de 14,9% sur la période 2016-2021. Cette croissance provient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une augmentation des charges de personnel à un taux annuel moyen de 17,8% ✓ Une augmentation des charges générales d'exploitation à un taux annuel moyen de 9,1%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les charges de personnel enregistreront augmentation annuelle moyenne de 17,8% entre 2016 et 2021 sous l'effet : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des recrutements pour soutenir la croissance de la banque. L'effectif de la banque passera-t-il ainsi de 171 employés à fin 2016 à 244 employés à fin 2021. ✓ Les augmentations salariales annuelles légales et celles relatives aux promotions. - Par conséquent, le coefficient d'exploitation de la banque passera de 77,8% en 2016 à 61,4% en 2021.
<p>Les Dotations aux Amortissements</p> <p>CH 08 Croissance des dotations aux amortissements à un taux annuel moyen de 19,9% sur la période de prévision.</p>	
<p>Les Dotations aux provisions</p> <p>CH04 Evolution des dotations nettes aux provisions sur créances à un taux annuel moyen de 72% sur la période 2017-2021.</p>	<p>Cette évolution est justifiée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constatation d'une reprise de provisions sur créances de l'ordre de 532 MDT en 2017. - Un objectif d'atteindre un taux de couverture des créances classées à 90% en 2017, à 92% en 2018, à 93% en 2019 et à 94% en 2020 et 2021.
<p>Le résultat net</p> <p>Une croissance du résultat net de la banque à un taux annuel moyen de 21,8% sur la période 2016-2021, pour atteindre 8,3 MDT en 2021.</p>	<p>Le résultat net attendu pour l'année 2017 sera de 0,547 MDT suite à la constatation d'une perte non récurrente égale à 2,279 MDT résultant du contrôle fiscal de la banque. Le résultat net prévisionnel de 2017 ajusté des éléments non récurrents s'établirait à 2,826 MDT.</p>

6.2.3. Les emplois de la banque

6.2.3.1. Evolution des engagements

Les Crédits à la clientèle

La banque table sur une croissance de l'encours net des crédits à la clientèle à un taux annuel moyen de 36% sur la période 2016-2021. Cette croissance résulterait de la croissance des crédits aux particuliers et des crédits aux entreprises au taux de 28% et 42% respectivement.

Historiquement plus exposée à une clientèle « Corporate », ABC continuera à se focaliser sur cette catégorie de clientèle tout en développant l'activité de crédits aux particuliers.

Le tableau ci-après fournit un aperçu sur l'évolution future des crédits à la clientèle :

							En mDT
Produit	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Crédits aux particuliers	74 672	94 000	120 000	153 600	196 608	251 658	28%
Crédits aux entreprises	84 676	230 000	287 500	345 000	410 550	484 449	42%
Créances non performantes	15 119	15 447	16 786	18 484	20 410	22 878	9%
Provisions et Agios réservés	(14 647)	(15 308)	(17 210)	(19 348)	(21 982)	(25 053)	11%
Total	159 820	324 139	407 076	497 736	605 586	733 932	36%
Taux de croissance annuel		103%	26%	22%	22%	21%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

- Les Crédits aux entreprises

Les crédits aux entreprises connaîtraient un accroissement annuel moyen de l'ordre de 42% sur la période 2016-2021, tiré essentiellement par une croissance accélérée des crédits aux entreprises libellés en devises (+86%) ainsi que par une progression robuste des crédits aux entreprises libellés en DT.

Le tableau ci-après retrace l'évolution future des crédits aux entreprises.

							En mDT
Crédits aux entreprises	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Crédits aux entreprises en DT	74 856	103 500	136 563	172 500	215 539	266 447	29%
Crédits aux entreprises en Devises	9 820	126 500	150 938	172 500	195 011	218 002	86%
Total	84 676	230 000	287 500	345 000	410 550	484 449	42%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

- Les crédits aux particuliers

La banque continuera à renforcer sa présence auprès de sa clientèle « retail » avec un accroissement des crédits envers cette catégorie à un taux annuel moyen égal à 28%. La banque développera à cet effet son offre de crédits personnels et de crédits logement, dont l'encours serait en croissance de 26% et 36% respectivement en moyenne par an.

Le tableau ci-après reflète l'évolution future des crédits aux particuliers sur la période 2016-2021.

En mDT

Crédits aux particuliers	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Crédits personnels	64 335	78 960	100 800	127 488	161 219	203 843	26%
Crédits Logements	10 337	15 040	19 200	26 112	35 389	47 815	36%
Total	74 672	94 000	120 000	153 600	196 608	251 658	28%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.3.2. Evolution du Portefeuille Titres

Le portefeuille titres de la banque connaîtra une évolution quasi-stable sur la période de prévision.

En mDT

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TCAM 2016-2021
PF titres Commercial	61 784	52 053	60 000	60 000	60 000	60 000	-1%
PF titres d'investissement	52	52	52	52	52	52	0%
Total PF titres	61 836	52 105	60 052	60 052	60 052	60 052	-1%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.3.3. Evolution des immobilisations

Les immobilisations de la banque connaîtront une hausse de 56% en moyenne par an sur la période 2016-2021. Cette évolution tient compte des investissements prévus tout au long de cette période, et notamment l'acquisition d'un terrain en 2017 avec l'objectif d'y construire le nouveau siège social en 2020, l'extension du réseau d'agences et la mise à niveau du système d'information.

En mDT

Libellé	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Immobilisations corporelles	8 231	16 389	17 006	18 123	19 632	20 529	20%
Amortissements immobilisations corporelles	(4 143)	(5 093)	(6 202)	(7 484)	(8 943)	(10 490)	20%
Immobilisations incorporelles	3 060	3 060	4 913	4 913	4 913	4 913	10%
Amortissements immobilisations incorporelles	(3 064)	(3 064)	(3 342)	(3 712)	(4 083)	(4 454)	8%
Immobilisations en cours	242	-	-	-	15 000	30 000	162%
Total	4 326	11 292	12 375	11 839	26 518	40 498	56%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.3.4. Evolution des créances classées

La banque poursuivra sa politique prudente en matière d'octroi de crédits, et œuvrera à réduire le taux de créances classées de 8% en 2016 à 3% en 2021. Le ratio de couverture de ces créances par les provisions et les agios réservés atteindra 94% en 2021 contre 90% en 2016.

En mDT

Libellé	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Engagements bilan classés 0 &1	159 348	324 000	407 500	498 600	607 158	736 107	36%
Engagements bilan classés 2,3 & 4	15 119	15 447	16 786	18 484	20 410	22 878	9%
Total des Engagements Bilan	174 467	339 447	424 286	517 084	627 568	758 985	34%
Engagements hors bilan classés 0 &1	25 491	28 040	30 844	33 929	37 321	41 054	10%
Engagements hors bilan classés 2,3 & 4	165	165	165	165	165	165	0%
Total des Engagements Hors Bilan	25 656	28 205	31 009	34 094	37 486	41 219	10%
Taux des créances classées	8%	4%	4%	3%	3%	3%	-18%
Provisions et Agios réservés	13 684	14 001	15 546	17 236	19 303	21 655	10%
Provisions sur engagements hors bilan	43	43	43	43	43	43	0%
Taux de couverture	90%	90%	92%	93%	94%	94%	1%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.4. Les ressources de la banque

6.2.4.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Il est prévu que les dépôts et avoirs de la clientèle suivent une progression de 22% en moyenne par an sur la période 2016-2021 pour atteindre 900 MDT à l'horizon 2021.

En mDT

Produit	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Dépôts à vue	255 390	285 993	362 761	451 887	546 205	654 675	21%
Dépôts d'épargne	19 506	22 375	29 535	45 107	65 728	92 792	37%
Dépôts à terme	38 549	42 998	59 244	72 984	93 207	117 770	25%
Autres dépôts	13 424	14 134	15 409	20 128	29 780	34 082	20%
Total	326 869	365 499	466 950	590 107	734 920	899 318	22%
<i>Taux de croissance annuel</i>		<i>12%</i>	<i>28%</i>	<i>26%</i>	<i>25%</i>	<i>22%</i>	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

- **Les dépôts à vue :**

Les dépôts à vue continueront à constituer la part la plus importante des dépôts et avoirs de la clientèle, ce qui aidera la banque à réduire le coût de ses ressources.

Les dépôts à vue croîtront au taux de 21% en moyenne par an sur la période 2016-2021 pour atteindre 655 MDT. Ceci dit, leur part dans le total dépôts passera de 78% en 2016 à 73% en 2021.

Les dépôts des clients particuliers évolueront à un TCAM de 13% sur la même période. En parallèle, les dépôts des entreprises connaîtront une croissance plus rapide, à un taux annuel moyen de 28%. Ceci permettra d'atteindre une plus grande pondération des dépôts des entreprises à l'horizon 2021.

							En mDT
Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016- 2021
Retail							
Dépôts à vue en Dinar	27 354	31 325	48 329	64 439	88 926	115 990	33%
Dépôts à vue en Dinar convertible	118 963	118 586	128 878	144 988	150 787	157 747	6%
Total dépôts à vue - Retail	146 317	149 910	177 207	209 427	239 713	273 737	13%
Entreprises							
Dépôts à vue en Dinar	9 849	22 680	25 799	40 187	69 657	117 546	64%
Dépôts à vue en Dinar convertible	99 224	113 402	159 755	202 274	236 834	263 391	22%
Total dépôts à vue - Entreprises	109 074	136 082	185 554	242 461	306 492	380 938	28%
Total	255 390	285 993	362 761	451 887	546 205	654 675	21%
<i>Taux de croissance annuel</i>		12%	27%	25%	21%	20%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

- **Les dépôts d'épargne :**

Les dépôts d'épargne afficheront une croissance rapide sur la période 2016-2021, soit à un taux annuel moyen de 37%, ce qui leur permettra d'atteindre 93 MDT en 2021. Leur contribution aux dépôts de la clientèle passera de 6% en 2016 à 10% en 2021.

							En mDT
Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Epargne	19 506	22 375	29 535	45 107	65 728	92 792	37%
<i>Taux de croissance annuel</i>		15%	32%	53%	46%	41%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

- **Les dépôts à terme :**

Dans un souci de renforcer les ressources permanentes de la banque, il est prévu que les dépôts à terme suivent une évolution positive de l'ordre de 25% en moyenne par an sur toute la période de prévision pour atteindre le niveau de 118 MDT en 2021. La part des dépôts à terme dans les dépôts de la clientèle s'établira à 13% en 2021 contre 12% en 2016. Alors que les dépôts à terme des clients particuliers s'inscriraient en hausse annuelle de 16%, les dépôts à terme des entreprises croîtraient plus rapidement au taux de 63% en moyenne par an.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Retail							
Dépôts à terme en Dinar	16 969	17 900	26 850	35 441	42 530	51 036	25%
Dépôts à terme en Dinar convertible	17 828	20 137	21 480	16 110	19 332	23 198	5%
Total dépôts à terme - Retail	34 797	38 037	48 329	51 551	61 861	74 234	16%
Entreprises							
Dépôts à terme en Dinar	235	1 418	2 977	8 037	10 449	17 414	137%
Dépôts à terme en Dinar convertible	3 517	3 544	7 938	13 396	20 897	26 121	49%
Total dépôts à terme - Entreprises	3 752	4 961	10 915	21 433	31 346	43 536	63%
Total	38 549	42 998	59 244	72 984	93 207	117 770	25%
<i>Taux de croissance annuel</i>		12%	38%	23%	28%	26%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.4.2. Les Emprunts et Ressources Spéciales

- **Les ressources d'emprunts :**

Durant la période 2017-2021, la banque envisage la consolidation de ses ressources par le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Emprunts et ressources spéciales	-	-	36 000	48 000	56 000	60 000

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.4.3. Les capitaux propres

Les capitaux propres augmenteront au taux de 5% en moyenne par an, sur la période 2016-2021 sous l'effet de l'affectation des résultats reportés. Il est à noter qu'aucune distribution de dividende n'est prévue pour la même période.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Capital social	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	-
Réserves	592	917	1 253	1 723	2 399	3 354	41%
Résultats reportés	3 401	6 174	6 385	8 927	12 855	18 142	40%
Résultat net	3 098	547	3 012	4 605	6 242	8 305	22%
Total capitaux propres	75 091	75 638	78 650	83 254	89 496	97 801	5%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.4.4. Immobilisations brutes

Les investissements futurs comprennent :

- ✓ Les investissements matériels :
 - Achat du terrain pour le nouveau siège social
 - La construction du nouveau siège social
 - L'aménagement des nouvelles agences
 - Acquisition de matériels informatiques et de mobilier pour soutenir la croissance
- ✓ Les investissements immatériels
 - L'upgrade du système d'information SYMBOL et la mise en place de la nouvelle version
 - La mise en place de la solution digitale.
- **Nouveau siège social**

La banque a acquis durant le deuxième semestre de 2017 un terrain situé dans la zone du Lac III dans l'objectif d'y construire le nouveau siège social. Il est prévu que les travaux de constructions commencent à partir de 2020.

- **Réseau d'agences**

La banque compte ouvrir 5 nouvelles agences sur la période du Business Plan pour porter le nombre d'agences de 15 au 31 décembre 2016 à 20 au terme de l'exercice 2021.

La banque gardera la même politique d'amortissement.

Le tableau suivant détaille les investissements à réaliser annuellement durant les 5 prochaines années :

En mDT

Désignation	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Terrain	7 216	-	-	-	-
Construction Siège	-	-	-	15 000	15 000
Aménagement des nouvelles agences	450	-	496	1 042	547
Matériel informatique	150	268	371	217	100
Upgrade du SI	-	1 278	-	-	-
Solution Digitale	-	575	-	-	-
Autres Investissements (Matériels et immatériels)	100	350	250	250	250
Total	7 916*	2 470*	1 117*	16 509	15 897

P : Prévisionnel

**Il est à noter que les écarts entre les investissements prévisionnels pour les années 2017, 2018 et 2019 et les décaissements sur acquisition d'immobilisations prévisionnels pour les mêmes exercices sont expliqués par le fait que le paiement du terrain acquis en 2017 sera effectué en 2017, 2018 et 2019.*

6.2.5. Les résultats d'exploitation

6.2.5.1. Le Produit Net Bancaire

- **Les intérêts et Revenus Assimilés**

La marge d'intérêts augmentera de 22% en moyenne par an sur la période 2016-2021 pour atteindre 24,8 MDT en 2021. Ceci résultera de la hausse des intérêts et revenus assimilés de 31% conjuguée à une hausse plus rapide des intérêts encours et charges assimilées au taux de 40%. Cette évolution

reflète la concentration de la banque sur son cœur de métier et sa capacité future à générer des revenus soutenus de son activité de crédit.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Intérêts et revenus assimilés	15 538	20 144	28 765	37 146	46 777	58 844	31%
Intérêts encourus et charges assimilées	(6 224)	(9 777)	(14 770)	(20 029)	(25 980)	(34 008)	40%
Marge d'intérêts	9 314	10 366	13 995	17 118	20 796	24 836	22%
<i>Taux de croissance annuel</i>		11%	35%	22%	21%	19%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

- **Les commissions**

Les commissions nettes connaîtront une croissance annuelle moyenne de 24% pour atteindre 11,7 MDT en 2021, sous l'effet combiné d'une augmentation des commissions en produits de 22% et d'une augmentation des commissions encourues de 10%. Une telle évolution est le reflet de la nouvelle dynamique commerciale dans laquelle s'inscrira la banque.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Commissions en produits	4 721	5 513	7 254	8 954	10 756	12 798	22%
Commissions encourues	(712)	(783)	(861)	(947)	(1 042)	(1 146)	10%
Commissions nettes	4 009	4 730	6 393	8 007	9 714	11 651	24%
<i>Taux de croissance annuel</i>		18%	35%	25%	21%	20%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

- **Gains sur Portefeuille Commercial et Opérations Financières**

Les gains sur portefeuille titres enregistreront une augmentation annuelle moyenne de 13% pour atteindre 7,6 MDT en 2021.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	4 060	5 684	6 025	6 447	6 963	7 589	13%
<i>Taux de croissance annuel</i>		40%	6%	7%	8%	9%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

A la lumière de ces hypothèses, le PNB croîtrait à un taux égal à 20% sur la période 2016-2021 pour se situer à 44,1 MDT en 2021.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Marge d'intérêts	9 314	10 366	13 995	17 118	20 796	24 836	22%
Commissions nettes	4 009	4 730	6 393	8 007	9 714	11 651	24%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	4 060	5 684	6 025	6 447	6 963	7 589	13%
Produit Net Bancaire	17 383	20 780	26 413	31 571	37 473	44 076	20%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.5.2. Les frais généraux

Les charges de personnel connaîtront une progression annuelle moyenne de 18% pour atteindre 19,4 MDT en 2021, tenant compte des recrutements prévus sur toute la période de prévision. Compte tenu de la forte hausse des commissions nettes et d'une croissance moins proportionnelle des charges de personnel, le ratio de couverture des charges de personnel par les commissions devrait s'améliorer graduellement sur la période de projection, passant de 46,9% en 2016 à 60,1% en 2021.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Charges de personnel	8 556	10 428	13 105	14 994	17 083	19 392	18%
<i>Croissance annuelle</i>		22%	26%	14%	14%	14%	
Effectif	171	182*	202	216	230	244	9%
<i>Croissance annuelle</i>		6%	11%	7%	6%	6%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

*La baisse de l'effectif entre juin 2017 et décembre 2017 est expliquée par des départs à la retraite et des départs que la banque n'a pas pu remplacer avant le 31 décembre 2017 (c'est-à-dire des recrutements qui ont été validés avant décembre 2017 mais dont la date effective de début est janvier 2018).

Les charges générales d'exploitation atteindront 7,7 MDT en 2021, en croissance annuelle moyenne de 9% sur la période 2016-2021. La répartition de ces charges est détaillée dans le tableau ci-après :

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Loyer et charges connexes	1 615	1 768	1 864	2 038	2 300	2 504	9%
<i>Croissance annuelle</i>		10%	5%	9%	13%	9%	
Frais de licences informatiques	623	704	795	898	1 015	1 147	13%
<i>Croissance annuelle</i>		13%	13%	13%	13%	13%	
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	673	740	814	896	985	1 084	10%
<i>Croissance annuelle</i>		10%	10%	10%	10%	10%	
Frais de communication	362	380	399	419	440	462	5%
<i>Croissance annuelle</i>		5%	5%	5%	5%	5%	
Divers honoraires	296	320	345	373	403	435	8%
<i>Croissance annuelle</i>		8%	8%	8%	8%	8%	
Frais divers d'exploitation	1 394	1 505	1 626	1 756	1 896	2 048	8%
<i>Croissance annuelle</i>		8%	8%	8%	8%	8%	
Total	4 962	5 417	5 843	6 379	7 040	7 680	9%
<i>Croissance annuelle</i>		9%	8%	9%	10%	9%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Il en découlera une évolution des frais généraux (hors amortissements) à un taux annuel moyen égal à 15% sur la période 2016-2021 pour atteindre 27,1 MDT.

En conséquence, le coefficient d'exploitation s'améliorera progressivement passant de 77,8% en 2016 à 61,4% en 2021.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Frais de personnel	8 556	10 428	13 105	14 994	17 083	19 392	18%
Charges générales d'exploitation	4 962	5 417	5 843	6 379	7 040	7 680	9%
Total frais généraux (hors amortissements)	13 519	15 846	18 948	21 373	24 123	27 072	15%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.5.3. Le résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation affichera une hausse annuelle moyenne de 33% pour atteindre 17,5 MDT en 2021.

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
Produit Net Bancaire	17 383	20 780	26 413	31 571	37 473	44 076	20%
Autres Produits d'Exploitation	300	330	363	400	440	484	10%
Frais généraux (hors amortissements)	13 519	15 846	18 948	21 373	24 123	27 072	15%
Résultat Brut d'Exploitation	4 165	5 264	7 828	10 598	13 789	17 488	33%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.5.4. Les Dotations aux Provisions sur créances

Sur la période 2017-2021, les provisions sur créances évolueront de la manière suivante :

En mDT

Désignation	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Dotation nette aux provisions / crédits à la clientèle	1 794	(862)	(1 702)	(1 938)	(2 434)	(2 871)
Dotation aux provisions / autres éléments du passif	(470)	532				
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	1 324	(330)	(1 702)	(1 938)	(2 434)	(2 871)

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.2.5.5. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de la banque passera de 3,1 MDT en 2016 à 8,3 MDT en 2021.

Il en ressort un ratio de profitabilité (résultat net / PNB) de l'ordre de 18,8% en 2021 contre 17,8% en 2016.

Le ratio de rentabilité de l'actif (ROA) s'élèvera à 0,7% à fin 2021 contre 0,6% en 2016.

En mDT

Produit \ Année	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Résultat Net de l'exercice	3 098	547	3 012	4 605	6 242	8 305
Résultat Net / Capitaux Propres avant résultat (ROE)	4,3%	0,7%	4,0%	5,9%	7,5%	9,3%
Total actif	509 009	686 808	793 233	898 522	1 036 959	1 208 903
Résultat Net / Total Actif (ROA)	0,6%	0,1%	0,4%	0,5%	0,6%	0,7%
Résultat Net / PNB	17,8%	2,6%	11,4%	14,6%	16,7%	18,8%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.3. Etats financiers prévisionnels 2017-2021

6.3.1. Bilans prévisionnels

En mDT

	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
ACTIF							
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	13 718	14 129	14 553	14 990	15 439	15 902	3,0%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 472	273 980	287 679	302 063	317 167	345 712	6,0%
Créances sur la clientèle	159 820	324 139	407 076	497 736	605 586	733 932	35,6%
Portefeuille commercial	61 784	52 053	60 000	60 000	60 000	60 000	-0,6%
Portefeuille d'investissement	52	52	52	52	52	52	-%
Actifs immobilisés	4 326	11 292	12 375	11 839	26 518	40 498	56,4%
Autres actifs	10 837	11 162	11 497	11 842	12 197	12 807	3,4%
Total actifs	509 009	686 808	793 233	898 522	1 036 959	1 208 903	18,9%

	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
PASSIFS							
Banque Centrale et CCP	45 027	47 278	49 642	52 124	54 730	55 278	4,2%
Dépôts des établissements bancaires et financiers	43 645	168 501	135 831	92 737	71 753	65 544	8,5%
Dépôts de la clientèle	326 869	365 499	466 950	590 107	734 920	899 318	22,4%
Emprunts et ressources spéciales	-	-	36 000	48 000	56 000	60 000	-
Autres Passifs	18 377	29 892	26 160	32 299	30 060	30 962	11,0%
Total Passifs	433 918	611 171	714 583	815 268	947 463	1 111 102	20,7%

	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
CAPITAUX PROPRES							
Capital social	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	-%
Réserves	3 993	7 091	7 638	10 650	15 254	21 496	40,0%
Résultat	3 098	547	3 012	4 605	6 242	8 305	21,8%
Total Capitaux propres	75 091	75 638	78 650	83 254	89 496	97 801	5,4%

Total Capitaux propres et Passifs	509 009	686 808	793 233	898 522	1 036 959	1 208 903	18,9%
--	----------------	----------------	----------------	----------------	------------------	------------------	--------------

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.3.2. Etats des Résultats prévisionnels

En mDT

	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	TCAM 2016-2021
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Intérêts et revenus assimilés	15 538	20 144	28 765	37 146	46 777	58 844	31%
Commissions en produits	4 721	5 513	7 254	8 954	10 756	12 798	22%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	4 060	5 684	6 025	6 447	6 963	7 589	13%
Total des produits d'exploitation bancaire	24 319	31 340	42 044	52 547	64 496	79 231	27%
CHARGES D'EXPLOITATION							
Intérêts encourus et charges assimilés	-6 224	-9 777	-14 770	-20 029	-25 980	-34 008	40%
Commissions encourues	-712	-783	-861	-947	-1 042	-1 146	10%
Total des charges d'exploitation bancaire	-6 936	-10 560	-15 631	-20 976	-27 023	-35 155	38%
Produit Net Bancaire	17 383	20 780	26 413	31 571	37 473	44 076	20%
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	1 324	-330	-1 702	-1 938	-2 434	-2 871	-217%
Autres produits d'exploitation	300	330	363	400	440	484	10%
Frais de personnel	-8 556	-10 428	-13 105	-14 994	-17 083	-19 392	18%
Charges générales d'exploitation	-4 962	-5 417	-5 843	-6 379	-7 040	-7 680	9%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-773	-950	-1 387	-1 653	-1 829	-1 917	20%
Résultat d'exploitation	4 715	3 984	4 740	7 007	9 526	12 700	22%
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	204	50	50	50	50	50	-25%
Impôts sur les sociétés	-1 522	-1 208	-1 659	-2 452	-3 334	-4 445	24%
Résultat des activités ordinaires	3 398	2 826	3 131	4 605	6 242	8 305	20%
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	-300	-2 279	-118	-	-	-	-
Résultat Net	3 098	547	3 012	4 605	6 242	8 305	22%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.3.3. Etats de flux de trésorerie prévisionnels

En mDT

	Exercice 2016 R	Exercice 2017 P	Exercice 2018 P	Exercice 2019 P	Exercice 2020 P	Exercice 2021 P
Flux d'exploitation						
Produits d'exploitation bancaire encaissés	22 807	31 340	42 044	52 547	64 496	79 231
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-6 175	-10 560	-15 631	-20 976	-27 023	-35 155
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	109 348	-46 369	-57 478	-36 088	-34 754
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-27 651	-164 649	-84 639	-92 598	-110 284	-131 217
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	32 506	38 630	101 450	123 158	144 813	164 398
Titres de placements	-40 000	9 731	-7 947	-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-8 355	-8 725	-21 578	-13 878	-27 599	-27 891
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 099	-1 899	295	450	490	534
Impôt sur le bénéfice	-26	-1 522	-1 208	-1 659	-2 452	-3 334
Flux des activités d'exploitation	-25 796	1 694	-33 582	-10 434	6 352	11 813
Flux d'investissement						
Acquisition / cessions sur immobilisations	-2 017	-3 533	-4 358	-3 611	-16 509	-15 897
Flux des activités d'investissement	-2 017	-3 533	-4 358	-3 611	-16 509	-15 897
Émission d'actions						
Émission d'emprunts	-	-	40 000	20 000	20 000	20 000
Remboursement d'emprunts	-	-	-4 000	-8 000	-12 000	-16 000
Dividendes versés et autres distributions						
Flux des activités de financement	-	-	36 000	12 000	8 000	4 000
Variation de trésorerie	-27 813	-1 839	-1 940	-2 046	-2 157	-84
Liquidité Début	128 177	100 364	98 525	96 585	94 539	92 383
Liquidité fin	100 364	98 525	96 585	94 539	92 383	92 298

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4. Indicateurs de gestion et ratios financiers prévisionnels

6.4.1. Indicateurs prévisionnels

En mDT

Activité	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Dépôts de la clientèle	326 869	365 499	466 950	590 107	734 920	899 318
Ressources spéciales et dettes rattachées	-	-	36 000	48 000	56 000	60 000
Crédits à la clientèle	159 820	324 139	407 076	497 736	605 586	733 932
Capitaux propres avant résultat	71 993	75 091	75 638	78 650	83 254	89 496
Capitaux propres après résultat	75 091	75 638	78 650	83 254	89 496	97 801
Résultat de l'exercice avant modifications comptables	3 098	547	3 012	4 605	6 242	8 305
Total du Bilan	509 009	686 808	793 233	898 522	1 036 959	1 208 903
Produit Net Bancaire	17 383	20 780	26 413	31 571	37 473	44 076
Commissions Nettes	4 009	4 730	6 393	8 007	9 714	11 651
Charges opératoires (hors amortissements)	13 519	15 846	18 948	21 373	24 123	27 072
Frais de personnel	8 556	10 428	13 105	14 994	17 083	19 392
Dotations aux amortissements	773	950	1 387	1 653	1 829	1 917
Total provisions et agios réservés	14 647	15 308	17 210	19 348	21 982	25 053
Dividendes	0	0	0	0	0	0

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.2. Principaux ratios

6.4.2.1. Ratios de Structure

	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Capitaux Propres après résultat / Total Bilan	14,75%	11,01%	9,92%	9,27%	8,63%	8,09%
Dépôts / Total Bilan	64,22%	53,22%	58,87%	65,68%	70,87%	74,39%
Crédits / Total Bilan	31,40%	47,20%	51,32%	55,39%	58,40%	60,71%
Dépôts /Crédits	204,52%	112,76%	114,71%	118,56%	121,36%	122,53%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.2.2. Ratios de Productivité

	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Coefficient d'exploitation (hors dotations aux amortissements)	77,77%	76,26%	71,74%	67,70%	64,37%	61,42%
Commission Nettes / Frais de personnel	46,86%	45,36%	48,78%	53,40%	56,86%	60,09%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.2.3. Ratios de Rentabilité

	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Rentabilité des Fonds Propres "R O E"	4,30%	0,73%	3,98%	5,85%	7,50%	9,28%
Rentabilité des Actifs "R O A"	0,61%	0,08%	0,38%	0,51%	0,60%	0,69%
Résultat net/PNB	17,82%	2,63%	11,40%	14,58%	16,66%	18,84%
PNB/Total bilan	3,42%	3,03%	3,33%	3,51%	3,61%	3,65%
Commissions nettes /PNB	23,06%	22,76%	24,20%	25,36%	25,92%	26,43%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.2.4. Ratios de Risque

En mDT

DESIGNATION	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Créances classées	15 284	15 612	16 951	18 649	20 575	23 043
<i>Evolution</i>		2,15%	8,58%	10,02%	10,33%	11,99%
Engagements	200 123	367 652	455 295	551 178	665 054	800 203
<i>Evolution</i>		83,71%	23,84%	21,06%	20,66%	20,32%
Taux de créances classées	7,64%	4,25%	3,72%	3,38%	3,09%	2,88%
Provisions et agios réservés	13 727	14 044	15 589	17 279	19 346	21 698
Taux de couverture	89,81%	89,95%	91,96%	92,65%	94,02%	94,16%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.3. Marge Brute d'Autofinancement Prévisionnelle

En mDT

	2016 R	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Bénéfice net	3 098	547	3 012	4 605	6 242	8 305
Dotation aux provisions nettes sur créances	1 794	-862	-1 702	-1 938	-2 434	-2 871
Dotation aux provisions nettes sur PF	-470	532	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-773	-950	-1 387	-1 653	-1 829	-1 917
Marge Brute d'Autofinancement	2 547	1 827	6 101	8 196	10 505	13 093

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.5. Avis des Commissaires Aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2017 à 2021

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1^{er} étage
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tel:+216 36 400 900 Fax : + 216 36 050 900
www.deloitte.tn

**Mourad
Guellaty**

✉ 45, Rue de la république, La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 71 740 131 / + 216 71 740 231
Fax : + 216 71 740 197
E-mail : contact@cabinetguellaty.com

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2017 A 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie- Bank ABC

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles de l'Arab Banking Corporation Tunisie pour la période allant de 2017 à 2021, nous avons l'honneur de vous présenter notre avis sur lesdites informations prévisionnelles conformément aux dispositions légales régissant l'émission des emprunts obligataires.

Nous avons examiné les données financières prévisionnelles élaborées par l'Arab Banking Corporation Tunisie, relatives à la période 2017-2021 et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

(En KDT)

Désignation	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Produit Net Bancaire	20 780	26 413	31 571	37 473	44 076
Résultat d'exploitation	3 984	4 740	7 007	9 526	12 700
Résultat Net	547	3 012	4 605	6 242	8 305
Total bilan	686 808	793 233	898 522	1 036 959	1 208 903

Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration relèvent de la responsabilité de la direction. Elles ont été établies par la Direction Générale et approuvées par le Conseil d'Administration de la banque qui s'est réuni le 12 Septembre 2017.

Ces projections ont été préparées dans le cadre de l'élaboration du document de référence relatif à l'émission d'un emprunt obligataire. Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 28 Novembre 2017
Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de D TTL
Sonia KETARI LOUZIR



Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

